

## CONSERVER ET METTRE EN VALEUR L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE BEAUPORT



ÉTUDE RÉALISÉE POUR LA VILLE DE QUÉBEC ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC  
RAPPORT PRÉPARÉ PAR LA FIRME BÉLANGER, BEAUCHEMIN, ARCHITECTES  
MAI 2007

Entente de  
développement culturel

VILLE DE  
QUÉBEC

Culture  
et Communications  
Québec

**A** BELANGER  
BEAUCHEMIN  
ARCHITECTES

## CRÉDITS

<b>Chargé de projet, recherche et rédaction</b>	Rémi Morency, <i>Bélanger Beauchemin architectes</i>
<b>Montage et illustration</b>	Émilie Garneau, <i>Bélanger Beauchemin architectes</i>
<b>Chargés de projet, Ville de Québec</b>	Jacques Harvey Peter Murphy
<b>Aide à la recherche et à la rédaction</b>	Émilie Garneau, <i>Bélanger Beauchemin architectes</i> Nicholas Roquet
<b>Cartographie, illustrations, montage</b>	Émilie Garneau, <i>Bélanger Beauchemin architectes</i> Jacques Harvey (figures 13 à 19) Page couverture et archives : BAnQ Photos de Rémi Morency
<b>Comité de suivi</b>	Francine Bégin Pascale Boutin Suzel Brunel Robert Caron Chantal Émard Dominique Gariépy Jacques Harvey Pierre Lahoud Marie-France Loiseau Peter Murphy William Moss

Nous tenons à remercier Yves Couture et Jacques Madore d'avoir partagé avec nous leur longue expérience de travail avec les guides d'intervention publiés par la Ville de Québec.

Ce document a été réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Québec intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Québec

## SOURCES

La conception de ce guide a été grandement facilitée par les ouvrages semblables qui l'ont précédé en particulier les guides *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec* (Ville de Québec, 1998), *Conserver et mettre en valeur les quartiers centraux de Québec* (Ville de Québec, 2002), et *Préservation du paysage de l'île d'Orléans* (Commission des biens culturels du Québec [CBCQ], 1998).

Les principes de conservation énoncés dans la section 4 du guide empruntent en partie au Code de pratique du BEEFP (Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, 1996). Nous avons également puisé dans les ouvrages cités dans la bibliographie à la fin du guide.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES FIGURES</b>	<b>5</b>	<b>5. LES CRITÈRES D'INTERVENTION</b>	<b>20</b>	5.12. Autres composantes architecturales : saillies et ornements	48
<b>1. MISE EN CONTEXTE</b>	<b>9</b>	5.1. Le paysage naturel	20	5.13. L'affichage	50
<b>2. MODE D'EMPLOI</b>	<b>12</b>	5.2. Le paysage construit	22	<b>6. PROCÉDURE D'APPROBATION</b>	<b>52</b>
<b>3. ENJEUX D'AMÉNAGEMENT</b>	<b>13</b>	5.3. Le paysage archéologique	24	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>53</b>
3.1. Un enjeu commun à tous les arrondissements historiques	13	5.4. L'espace public	25	<b>LEXIQUE</b>	<b>55</b>
3.2. Des problématiques particulières à Beauport	13	5.5. Le parcellaire	28		
<b>4. PRINCIPES D'INTERVENTION</b>	<b>15</b>	5.6. L'implantation du bâti	30		
4.1. Un principe général : conserver l'identité du lieu	15	5.7. L'aménagement de la parcelle	32		
4.2. Des principes spécifiques : conserver les caractéristiques du bâti ancien	16	5.8. Le bâti comme composante du paysage collectif : typologie, volumétrie et relation avec le sol	35		
4.3. Des pratiques recommandées	18	5.9. Toitures et revêtements de toiture	40		
		5.10. Murs et revêtements	42		
		5.11. Portes et fenêtres	45		



## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	CARTE SYNTHÈSE	6	FIGURE 9	DIVISIONS EN SEIGNEURIES	28	PHOTO 1	RELATION VISUELLE ENTRE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE ET LE PROMONTOIRE DE QUÉBEC	14
FIGURE 2	ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE BEAUPORT	10	FIGURE 10	PARCELLAIRE 1879, DÉTAIL DU BOURG DU FARGY	28	PHOTO 4	OUVERTURE DU CORRIDOR VISUEL EN RAISON DE LA PRÉSENCE D'UN ESPACE ASPHALTÉ LU COMME UN ÉLARGISSEMENT DE LA VOIE PUBLIQUE	32
FIGURE 3	ÉLÉMENTS NATURELS RÉGIONAUX	20	FIGURE 11	PARCELLAIRE ET SYSTÈME VIAIRE	29			
FIGURE 4	INFLUENCE DE L'HYDROGRAPHIE DANS L'ÉTABLISSEMENT DES LIMITES TERRITORIALES. PLAN DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPORT, 1663	20	FIGURE 12	MODES D'IMPLANTATION	30			
FIGURE 5	DANS LA SEIGNEURIE DE BEAUPORT, LES TERRES SONT DIVISÉES À ANGLE PAR RAPPORT AUX LIMITES SEIGNEURIALES, 1879	22	FIGURE 13	TYPE A, D'ESPRIT FRANÇAIS	35			
FIGURE 6	LES ÉTABLISSEMENTS PRENNENT PLACE LE LONG DU CHEMIN/AVENUE ROYAL(E), 1822	22	FIGURE 14	TYPE B, QUÉBÉCOISE D'INFLUENCE NÉOCLASSIQUE	35			
FIGURE 7	UNITÉS DE PAYSAGE	23	FIGURE 15	TYPE C, D'INSPIRATION SECOND EMPIRE	35			
FIGURE 8	PARCOURS-MÈRE ET PARCOURS DE RACCORDEMENT DANS L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE BEAUPORT	26	FIGURE 16	TYPE D, À TOIT EN PAVILLON	36			
			FIGURE 17	TYPE E, À TOIT EN CROUPE	36			
			FIGURE 18	TYPE F, À TOIT PLAT	36			
			FIGURE 19	TYPE G, À TOIT À DEUX VERSANTS	36			

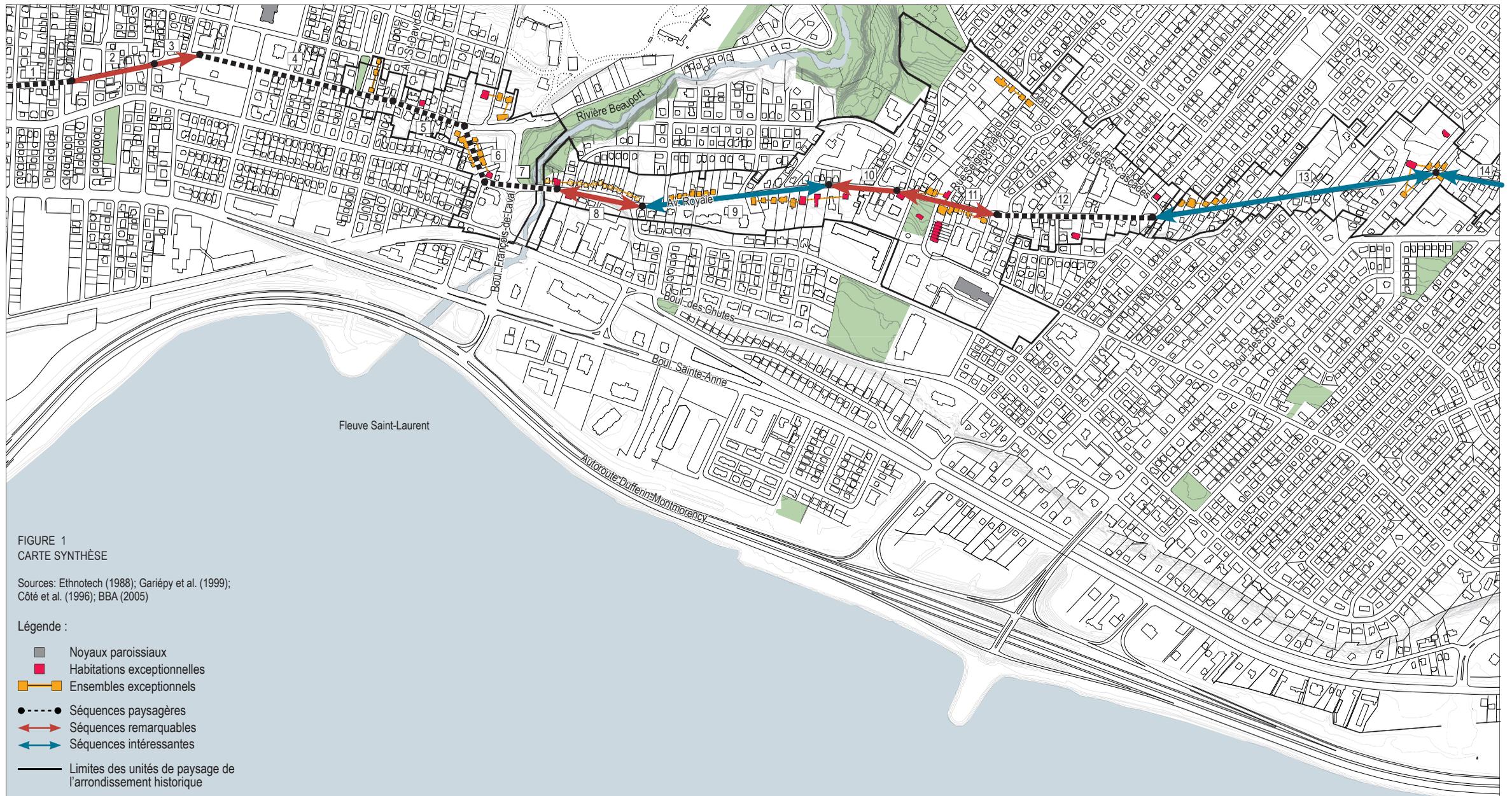
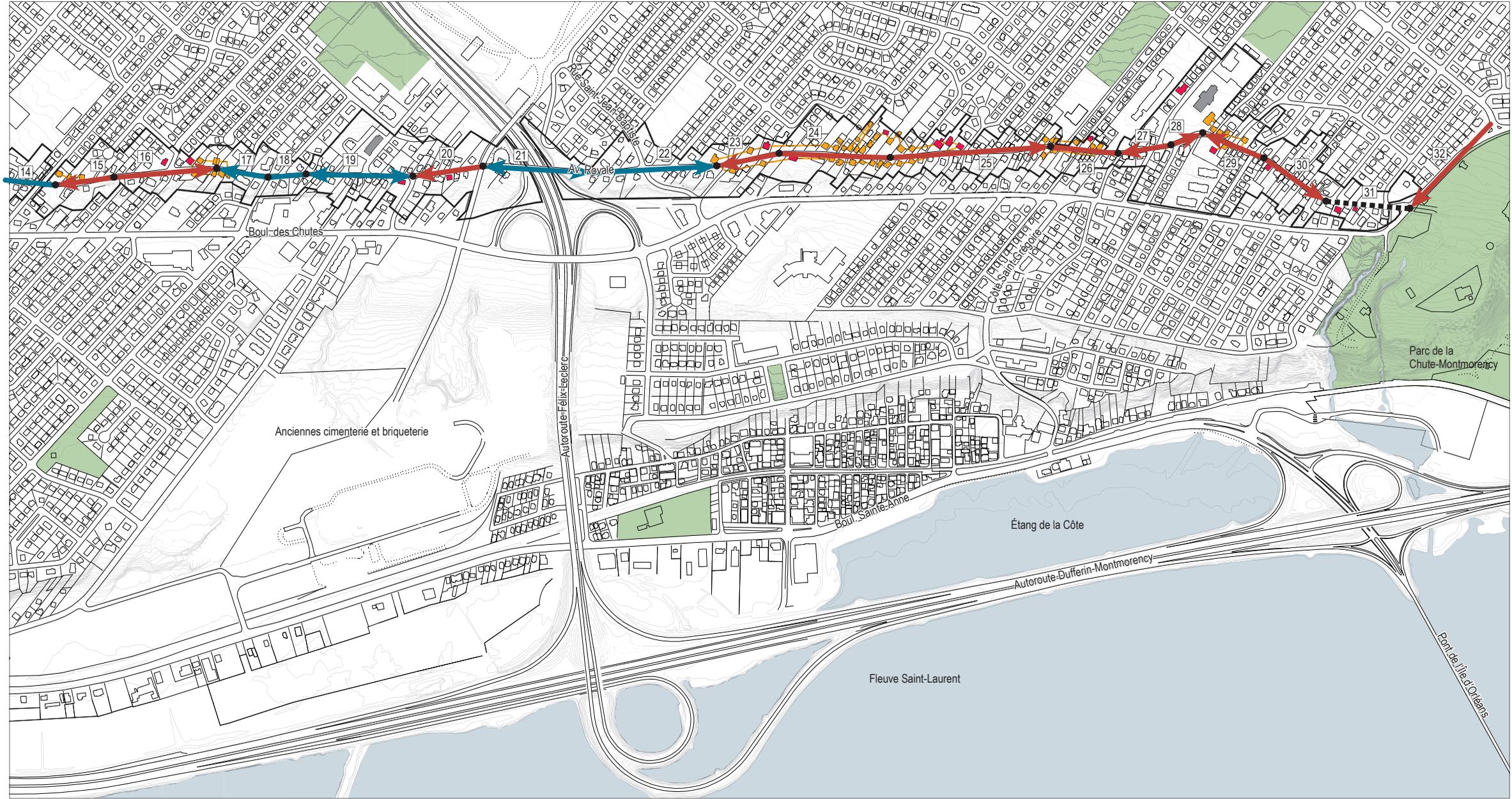


FIGURE 1  
CARTE SYNTHÈSE

Sources: Ethnotech (1988); Gariépy et al. (1999);  
Côté et al. (1996); BBA (2005)

- Légende :
- Noyaux paroissiaux
  - Habitations exceptionnelles
  - Ensembles exceptionnels
  - - -● Séquences paysagères
  - ↔ Séquences remarquables
  - ↔ Séquences intéressantes
  - Limites des unités de paysage de l'arrondissement historique





## 1. MISE EN CONTEXTE

### Une notion en émergence : le paysage

La conservation des villes et des quartiers historiques est longtemps restée tributaire de pratiques développées au 19<sup>e</sup> et au 20<sup>e</sup> siècle, lors de la restauration des grands monuments historiques de l'Europe – cathédrales, abbayes, châteaux forts. Ainsi, dans plusieurs centres historiques, on a privilégié la restauration à grands frais des quelques bâtiments les plus anciens ou les plus remarquables, alors que des édifices et ensembles architecturaux plus modestes se délabraient ou étaient démolis. Or, on a constaté que, malgré les efforts et les investissements consentis, cette approche monumentale à la conservation entraînait des conséquences néfastes : les centres historiques perdaient leur cadre et leur relation traditionnelle avec le reste de la ville; leur population diminuait; et leurs fonctions traditionnelles (en particulier l'habitation et le petit commerce) en étaient graduellement exclues.

Ce n'est qu'à partir des années 1970 que l'on a développé des approches alternatives à la conservation urbaine. Afin de lutter contre l'exode des populations et des fonctions traditionnelles, on s'est mis à assainir et à adapter aux usages contemporains le « bâti mineur » : ces constructions modestes qui constituent l'essentiel du parc immobilier des centres historiques, et qui, même lorsqu'elles n'ont de valeur architecturale propre, sont représentatives d'un mode de vie traditionnel. Une autre innovation, tout aussi importante, fut de réhabiliter les espaces publics et voies de circulation modernes implantés au pourtour des centres historiques, en leur donnant une échelle plus humaine et des formes plus reconnaissables : place, boulevard, rue.

Les chartes et les codes de pratique qui encadrent aujourd'hui la conservation urbaine reflètent eux aussi cette

évolution des attitudes. Les villes et les quartiers historiques n'y sont plus envisagés comme de simples concentrations d'édifices anciens, mais comme des paysages dotés d'une identité globale, et dont le bâti ancien n'est qu'une composante parmi d'autres. Façonnée à la fois par la nature et par l'homme, cette identité comprend l'ensemble des traces d'occupations passées et actuelles du territoire : les voies de communication, naturelles ou bâties; les sites et les vestiges archéologiques, tant préhistoriques qu'historiques; l'architecture monumentale, industrielle ou vernaculaire; et les espaces ouverts aménagés, tels que places publiques, jardins et cimetières, boisés et champs.

### Une définition actualisée du paysage

Dans le langage courant, le mot *paysage* signifie une vue que l'on capte avec les yeux. Toutefois, la pratique contemporaine de la conservation du patrimoine fait appel à une définition plus large, selon laquelle le paysage témoigne des interactions entre un environnement naturel et les populations humaines qui l'ont occupé par le passé comme aujourd'hui. Le paysage ne se limite pas à ce que l'on peut voir, car il possède aussi des dimensions intangibles, temporelle et symbolique. Ainsi, selon le Conseil du paysage québécois, le paysage est fait de « lieux d'identités, lieux oubliés, lieux abandonnés ... lieux valorisés, lieux conflictuels, lieux banalisés ... »<sup>1</sup>. Le paysage a valeur de patrimoine parce qu'il exprime la succession des croyances, des pratiques culturelles, des structures sociales, ou des

<sup>1</sup> *Guide du paysage québécois : Un outil pour l'application d'une charte du paysage*, partie II [document électronique] (Conseil du paysage québécois, 2002), 12; [http://www.paysage.qc.ca/guide/Application\\_charte.pdf](http://www.paysage.qc.ca/guide/Application_charte.pdf).

activités productives et d'échanges économiques sur un territoire donné.

### De nouvelles pratiques de gestion

La notion de paysage constitue le fondement du *Cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques*, adopté par la Commission des biens culturels du Québec en 2002. Ce cadre propose des normes communes pour la gestion des arrondissements historiques et naturels situés sur le territoire du Québec. De plus, il insiste sur l'importance de mettre à jour les outils et pratiques de gestion du ministère de la Culture et des Communications du Québec et de ses partenaires municipaux, et ce, en fonction d'une compréhension actualisée de ce qu'est le patrimoine urbain.

Comme le souligne le *Cadre de référence*, la pratique de la conservation au Québec est encore trop souvent axée sur le monument. Or, l'adoption de nouvelles pratiques de gestion s'impose si l'on veut protéger la valeur de paysage des arrondissements historiques et naturels.

### Gestion intégrée

Au lieu d'aborder la protection du patrimoine comme un problème ponctuel, il est nécessaire d'intégrer les objectifs de conservation dès la planification du territoire. De plus, il s'agit de promouvoir la conservation des milieux patrimoniaux non comme une fin en soi, mais comme un moyen d'atteindre des objectifs sociaux, économiques ou environnementaux communs collectifs.

### Gestion du changement

Les arrondissements historiques ne peuvent être gérés comme des paysages statiques. Au contraire, le patrimoine

urbain doit s'adapter à l'évolution des modes de vie afin de demeurer vivant – c'est-à-dire, afin de participer de façon productive à la culture contemporaine. Dans la mesure où il ne met pas en péril l'identité historique du lieu, le changement doit donc être accueilli comme un phénomène positif.

### Besoins des usagers

À long terme, on ne peut assurer la conservation des arrondissements historiques sans la collaboration active des personnes qui y travaillent et y habitent. Il faut donc concilier les objectifs de conservation du patrimoine urbain avec les besoins de ses usagers.

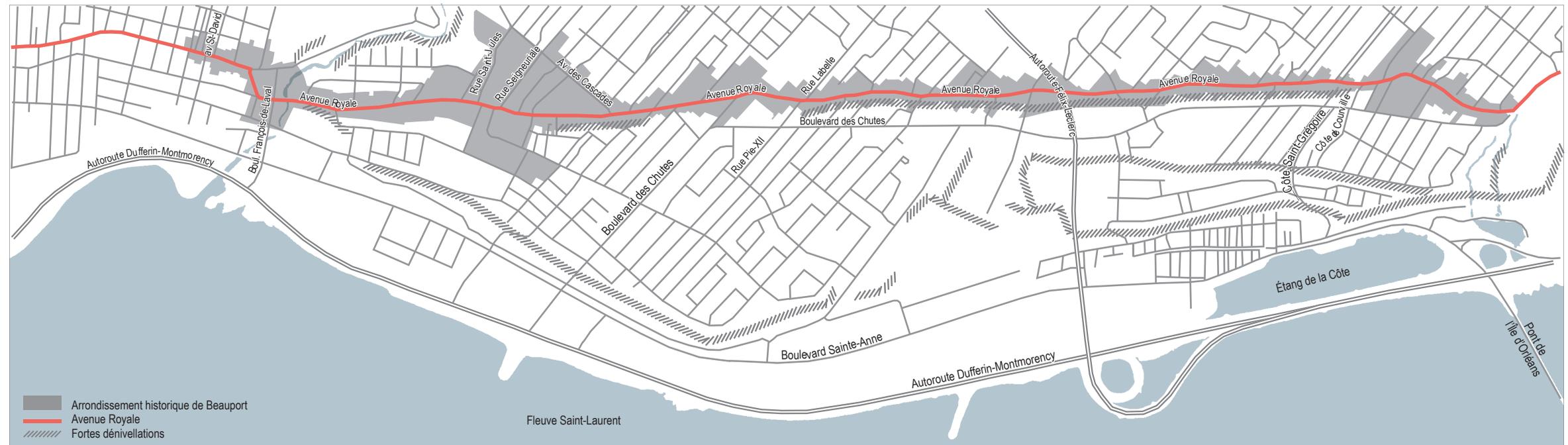
Préconisée depuis plusieurs années par la Ville de Québec, cette approche globale au patrimoine urbain s'est traduite par la refonte du guide d'intervention de l'arrondissement historique du Vieux-Québec (*Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec*, 1998), puis par la rédaction d'un guide similaire pour les quartiers centraux (*Conserver et mettre en valeur les quartiers centraux de Québec*, 2002). Cependant, jusqu'à récemment, il n'existait pas d'outil comparable pour l'arrondissement historique de Beauport.

Produite par la CBCQ en 2004, l'*Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Beauport* a permis d'identifier l'intérêt patrimonial et les caractéristiques physiques actuelles de l'arrondissement. Elle constitue la première étape

d'un processus de « ré-outillage » dont les étapes suivantes consistent à :

- traduire ces caractéristiques en critères d'intervention que devront respecter les futurs projets de construction dans l'arrondissement historique; c'est l'objet du présent guide;
- communiquer au grand public les caractéristiques de l'arrondissement historique et les critères d'intervention qui s'y appliquent. Cette dernière étape est en cours de production au moment d'écrire ces lignes.

FIGURE 2  
ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE BEAUPORT



## Un nouvel outil : le guide de gestion

### *Auditoire visé*

Le guide que voici propose en quelque sorte un code de pratique destiné en priorité aux gestionnaires et professionnels de la Ville de Québec (urbanistes, architectes, paysagistes) qui ont la responsabilité de concevoir et appliquer la réglementation municipale, de conseiller les propriétaires qui désirent entreprendre des travaux sur leur terrain ou leur édifice, ou encore d'évaluer les demandes de permis de construction soumises pour approbation à la Ville. Le guide s'adresse aussi aux propriétaires, promoteurs ou professionnels de l'aménagement qui conçoivent un projet de construction situé dans l'arrondissement historique.

### *Contenu du guide*

Ce guide de gestion s'articule autour de deux sections principales. Dans un premier temps, il énonce les pratiques et les principes de conservation du patrimoine que doivent respecter toute intervention sur le territoire de l'arrondissement historique de Beauport, qu'il s'agisse d'une modification mineure à une maison ancienne ou d'une construction neuve de grandes dimensions. En bref, la section 4 aide à cerner dans quel esprit toute intervention devrait être conçue et évaluée. Dans un deuxième temps, la section 5, rédigée sous formes de critères, permet d'orienter ces interventions à différentes échelles (quartier, parcelle, édifice) et sur différentes composantes du paysage urbain (perspectives visuelles, espaces publics, bâtiments résidentiels et institutionnels).

De façon implicite, le guide de gestion établit une certaine hiérarchie parmi les différentes composantes du paysage, en indiquant lesquelles doivent être conservées ou restaurées de façon rigoureuse, et lesquelles peuvent être adaptées aux besoins contemporains sans mettre en péril l'identité de l'arrondissement historique. Ainsi, une importance

particulière est accordée aux caractéristiques identitaires de l'arrondissement historique de Beauport, c'est-à-dire celles qui sont à la fois les plus générales et les plus affirmées : sa topographie et ses composantes naturelles, son réseau de voies hérité du régime français (son axe du chemin/avenue Royal(e), ses chemins de côte), ses modes d'occupation du sol traditionnels (agricole, bourg, villageois), et ses relations visuelles avec les composantes du paysage régional (fleuve, île d'Orléans, promontoire de Québec).

### *Portée du guide*

Les critères d'intervention énoncés dans ce guide s'appliquent à toute demande de permis de construction, de rénovation, d'agrandissement ou de démolition d'un bâtiment, de lotissement ou de remblaiement d'un terrain, ou de coupe d'arbres sur le territoire de l'arrondissement historique de Beauport (figure 2).

Ces critères ne se substituent pas aux différents règlements municipaux, mais les complètent et les adaptent à un milieu particulier. La réglementation municipale régit de nombreux aspects touchant à l'utilisation du sol, dont les usages permis, la densité maximale, la dimension des lots, le pourcentage d'aires libres sur un terrain, les marges de recul, et la hauteur minimale et maximale des bâtiments. Alors que les règlements prescrivent généralement des normes quantitatives (par exemple, la hauteur d'un bâtiment exprimée en mètres, ou la densité en nombre de logements à l'hectare), les critères régissent les aspects qualitatifs du projet de lotissement ou de construction. De façon simplifiée, les normes prescrites par les règlements municipaux constituent des exigences minimales (tout projet sur le territoire de la Ville doit s'y conformer), tandis que les critères d'interventions constituent des exigences additionnelles, spécifiques à l'arrondissement historique de Beauport.

Les demandes de permis dans l'arrondissement historique de Beauport sont soumises à des procédures particulières en raison du caractère patrimonial de ses paysages. Ainsi, comme celles provenant des arrondissements historiques de Sillery, de Charlesbourg ou du Vieux-Québec, les demandes de permis doivent obtenir l'approbation préalable de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) et du MCCQ qui, en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec, doit demander l'avis de la CBCQ. Les décisions de la Commission et du ministère tiennent compte des aspects qualitatifs des projets proposés, en particulier leur capacité à s'intégrer et à mettre en valeur le paysage historique. Dans ce contexte, le guide de gestion favorise une gestion efficace, équitable et transparente des demandes de permis :

- il propose un cadre explicite pour la prise de décisions par la CUCQ, le ministère et les spécialistes qui les conseillent;
- il fait en sorte que toutes les propriétés sont soumises aux mêmes principes et critères;
- il fait en sorte que ces principes et critères soient connus de tous.

De façon plus large, le guide vise à donner des orientations à tous les projets d'aménagement pouvant avoir un impact significatif sur le caractère patrimonial de l'arrondissement historique de Beauport et ce, quelle que soit leur échelle :

- les projets d'infrastructure, de voirie ou d'aménagement paysager conçus et effectués par la Ville de Québec ou d'autres organismes publics;
- les travaux plus modestes d'aménagement paysager, de terrassement ou de plantation d'arbres effectués par des propriétaires institutionnels ou particuliers;
- les changements d'usage ou d'affectation de bâtiments existants.

## 2. MODE D'EMPLOI

### Intervenir dans l'arrondissement

Toute intervention doit faire l'objet d'un questionnement au préalable. Cette investigation vise d'une part à identifier clairement les paramètres de l'intervention (pertinence, envergure, localisation) et, d'autre part, à comprendre les règles de syntaxe qui ont menées à la construction morphologique du cadre physique dans lequel prendra place l'intervention. Le guide a été construit en sections pour faciliter cette recherche et faciliter la prise de décision.

### Partie 3

#### *Une réponse aux enjeux*

*« L'intervention projetée répond-elle de façon positive aux enjeux d'aménagement de l'arrondissement historique de Beauport? »*

La section 3 du guide identifie des enjeux d'aménagement pouvant influencer, de façon positive ou négative, sur la conservation à long terme de l'arrondissement historique de Beauport.

Quelle que soit son envergure, toute intervention sur le territoire constitue une référence potentielle pour des projets futurs. On doit donc s'assurer que l'intervention contribue à résoudre les problématiques d'aménagement urbain, de conservation du patrimoine et d'intégration de l'architecture moderne qui affectent l'arrondissement historique.

### Partie 4

#### *Cohérence avec les principes*

*« L'intervention projetée est-elle cohérente avec les principes de la conservation du patrimoine? »*

La section 4 du guide énonce des principes reconnus en matière de conservation du patrimoine, que toute intervention sur le territoire de l'arrondissement historique devrait respecter.

Tout d'abord, on doit s'assurer que l'intervention s'accorde à l'identité de l'arrondissement historique de Beauport, que ce soit par son mode d'implantation, sa forme ou son usage. Dans un deuxième temps, on doit s'assurer que les moyens techniques pour la réalisation du projet respectent les principes de la conservation architecturale. Ces normes ne sont pas arbitraires : il s'agit au contraire de « bonnes pratiques » élaborées au fil de plus d'un siècle d'interventions concrètes, un peu partout dans le monde.

### Partie 5

*« Quelles sont les caractéristiques du contexte dans lequel on intervient? L'intervention projetée est-elle cohérente avec ces caractéristiques? »*

La section 5 du guide énonce les critères s'appliquant aux interventions dans l'arrondissement historique. Elle est scindée en différentes thématiques, qui permettent de « décortiquer » les principales composantes de l'environnement urbain. Il est impératif de souligner que ces thématiques sont des vases communicants qu'on ne peut aborder de façon totalement indépendante. Si le lecteur consulte le guide pour une thématique précise, une

composante spécifique de l'environnement bâti, il est invité à prendre en considération l'impact de son intervention sur les autres composantes et ce, à plusieurs échelles. Ainsi par exemple, les interventions éventuellement apportées à l'aménagement de la parcelle touchent directement la lecture des composantes du bâti, de l'espace public et du paysage en général.

#### *Compréhension du cadre physique*

Avant de procéder à une intervention, et avant même de prendre en considération toute forme de critère, il importe de comprendre les règles qui ont mené à la formation du cadre physique tel qu'il se présente aujourd'hui.

Chaque sous-section dresse un bref constat des caractéristiques du milieu dont l'intervention doit tenir compte. Ces caractéristiques sont souvent le résultat de transformations successives du milieu : l'intervention projetée devra elle aussi s'insérer dans ce fil conducteur.

En tout temps, le lecteur est invité à parfaire ce corpus de connaissances par la consultation d'ouvrages additionnels afin d'étayer les bases de l'intervention envisagée. La bibliographie à la fin de ce guide constitue un départ pouvant orienter cette recherche tant au niveau de la gestion (inventaires), de la conception (techniques), qu'au niveau de l'histoire générale.

#### *Mode d'emploi*

Sous forme de questionnement, le lecteur est invité à mettre en relation l'intervention envisagée avec le contexte élargi et avec l'histoire de ses transformations. C'est en quelque sorte un aide mémoire qui aidera à documenter et appuyer la pertinence de l'intervention.

### 3. ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

#### *Objectifs et critères*

Une fois l'intervention bien située dans son contexte physique et historique, les objectifs et critères applicables doivent être compris comme des guides qui permettront d'atteindre la cohérence souhaitée avec les principes énoncés dans la partie 4. Ces critères régissent plus spécifiquement les aspects qualitatifs et complètent les principes et les aspects réglementaires qui peuvent s'appliquer.

#### **Une application nuancée**

Les exigences du guide s'appliquent de façon équitable à toutes les propriétés de l'arrondissement historique de Beauport. Cependant, il y a lieu de les nuancer en fonction de la partie du terrain ou du bâtiment où il faut intervenir. Historiquement, les façades principales étaient plus ornées et revêtues de matériaux de meilleure qualité que les autres. De même, les parterres adjacents aux façades principales étaient conçus avant tout comme des lieux d'apparat. Les interventions à ces endroits doivent donc être soumises à un examen plus rigoureux.

#### 3.1. UN ENJEU COMMUN À TOUS LES ARRONDISSEMENTS HISTORIQUES

##### **Faire une place aux interventions contemporaines**

L'expérience des trente dernières années a démontré la nécessité, pour les villes et les quartiers historiques, de permettre à la culture contemporaine de s'y exprimer, notamment par la création d'espaces publics, de bâtiments, de parcs et d'œuvres d'art. En effet, l'architecture contemporaine de qualité exprime l'innovation dans la façon de concevoir le cadre de vie et contribue à attirer des investissements et de nouveaux résidents; elle constitue donc un atout important pour les communautés locales.

Pour qu'une intervention contemporaine constitue un apport durable en milieu historique, il ne suffit toutefois pas qu'elle reprenne les caractéristiques existantes du paysage (c'est-à-dire les perspectives visuelles, la trame des rues, le lotissement, la végétation, ou encore l'implantation et l'aspect des bâtiments). Ses qualités d'implantation doivent aussi permettre d'améliorer le paysage urbain, tout comme ses qualités fonctionnelles doivent y améliorer les conditions de vie, de travail et de loisir. Beaucoup d'exemples récents ont démontrés que l'intégration de l'architecture contemporaine est avant tout une problématique d'échelle, d'implantation et de volumétrie, de qualité des matériaux, et non d'ordonnance ou de style architectural.

S'il est important de faire une place à l'architecture contemporaine dans les arrondissements historiques, cette ouverture doit donc être accompagnée d'une exigence

d'excellence en ce qui touche à la conception, aux matériaux et à leur mise en œuvre. De plus, dans la mesure où les interventions contemporaines sont un puissant levier de développement, il s'agit de les encourager aux endroits qui en profiteront le plus, par exemple les secteurs en voie de restructuration, les parcelles vacantes, ainsi que les édifices délabrés ou à la recherche de vocation.

#### 3.2. DES PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES À BEAUPORT

##### **La relation visuelle avec les éléments du paysage lointain et plus spécifiquement avec le fleuve**

En 2005, le document intitulé *Inventaire et classification des perspectives visuelles de l'arrondissement historique de Beauport* a démontré qu'une grande partie de la définition de l'arrondissement prend sa source dans ses relations visuelles établies avec le paysage en général. En effet, l'arrondissement peut se définir simplement par les objets qu'il renferme. Mais si on fait fi du contexte environnant élargi avec lequel il établit des contacts visuels, sa définition historique s'en trouve grandement affaiblie. Ainsi en est-il de ces relations physiques et visuelles avec le fleuve, les cours d'eau, le promontoire de Québec, la Baie de Beauport, la Canardière et l'Île d'Orléans.

Il a été démontré dans cet inventaire que la protection des quatre grandes familles de percées visuelles identifiées relevait de la responsabilité de tous. En effet, chaque intervention, qu'elle soit sur une parcelle privée ou publique,



PHOTO 1  
RELATION VISUELLE ENTRE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE ET LE PROMONTOIRE DE QUÉBEC

agit d'une manière ou d'une autre sur la clarté et la définition des ces perspectives visuelles.

### **La réhabilitation du bâti résidentiel ancien**

Au-delà des typologies, il existe dans l'arrondissement deux types de bâti se distinguant souvent par les considérations économiques liées à leurs origines. L'un plus imposant, sur des parcelles plus larges, provenant directement du monde agricole ou villageois. L'autre plus modeste, sur de plus petites parcelles s'apparentant à celles des faubourgs ouvriers. Ces derniers ont été plus susceptibles de recevoir d'importantes altérations. Dans de nombreux cas, le caractère historique de ces maisons anciennes a été effacé par l'accumulation de modifications ponctuelles : le remplacement de revêtements, de portes ou de fenêtres d'origine par des substituts modernes; l'agrandissement ou la

suppression d'ouvertures; des ajouts ou des surhaussements incompatibles avec la forme d'origine. La réhabilitation de ce bâti ancien pose aujourd'hui des défis importants, car, en raison de la petitesse des maisons et des parcelles et du peu de recul de la rue, il peut être difficile de les agrandir et les adapter aux modes de vie contemporains.

Ainsi, s'il existe un bâti en apparence mineur, il importe de resituer son importance historique et sa contribution à la définition et la cohérence de l'arrondissement historique.

### **La qualité de vie des secteurs résidentiels**

L'arrondissement historique de Beauport n'est pas qu'un milieu patrimonial. Il s'agit aussi d'un quartier habité, à la frange de plusieurs lotissements résidentiels d'après-guerre. Dans l'esprit de ne pas isoler l'un de l'autre, il serait sage de penser le paysage globalement selon des objectifs-

qualités élevés tout en ménageant et en mettant en valeur les spécificités locales (les unités de paysage et les séquences spatiales). L'arrondissement historique de Beauport est linéaire et étroit. Les composantes à protéger sont accrochées sur le parcours du chemin/avenue Royal(e). Il serait sage d'éviter les écueils de la muséification qui se traduirait par la préservation des composantes visibles uniquement à partir du chemin du Roy. L'arrondissement est un milieu de vie en 3D, visible de partout et il importe de rendre cohérente la lecture de l'ensemble de son tissu et de celui plus récent qui s'y est peu à peu accolé et qui fait partie de l'histoire de son évolution.

## 4. PRINCIPES D'INTERVENTION

### 4.1. UN PRINCIPE GÉNÉRAL : CONSERVER L'IDENTITÉ DU LIEU

Un paysage urbain ne constitue pas une « œuvre » au sens strict, car on ne peut en identifier un état achevé ou complet. C'est plutôt le produit d'une culture vivante, qui s'élabore au fil de plusieurs siècles. La conservation d'un arrondissement historique n'exclut donc pas l'ajout de nouvelles composantes, qu'il s'agisse de rues, d'édifices ou d'aménagements paysagers.

On admet toutefois un principe général : toute intervention nouvelle sur un paysage urbain historique – par un organisme public ou un propriétaire privé – doit permettre de conserver, voire renforcer, l'identité du lieu. Cette identité comprend les éléments suivants :

- la relation de l'arrondissement historique avec les paysages environnants, qu'ils soient naturels ou aménagés par l'homme;
- la trame des rues et le parcellaire;
- la forme et l'aspect des édifices;
- les relations entre les différents espaces urbains;
- les vocations diverses que l'arrondissement a acquises au cours de son histoire.

Mais en pratique, que signifie « conserver » ces différentes composantes du paysage urbain? Par quelles pratiques d'aménagement ce principe peut-il se concrétiser? Les paragraphes qui suivent fournissent quelques orientations.

#### Relations avec le paysage naturel

Le fleuve, les ruisseaux et rivières, la falaise et le versant ont conditionné l'implantation des premiers chemins et établissements : le chemin du Roy est le tracé le plus court sur la terrasse agricole entre les points permettant la traversée des rivières Saint-Charles, Beauport et Montmorency.

- Le **respect de la topographie** est sans aucun doute une des premières caractéristiques propres aux arrondissements historiques. C'est cet équilibre entre aménagement humains permanents et paysage naturel qui aura mené à la reconnaissance de ces paysages culturels d'exception. Tous travaux d'aménagement ne devraient faire appel à des remaniements du sol modifiant le relief naturel.
- Les **relations visuelles** sont de deux ordres : celles avec le paysage immédiat de l'arrondissement et celles avec le paysage régional de la côte de Beauport. Celles à l'intérieur de l'arrondissement permettent de lire les composantes qui ont eut une influence sur les aménagements permanents. Celles sur le paysage régional permettent de comprendre la relation essentielle avec les entités régionales d'importance telles le fleuve et ses battures, l'île d'Orléans, et le promontoire de Québec. Les percées visuelles et les panoramas sont des biens collectifs qui se doivent d'être maintenus et mis en valeur <sup>2</sup>.
- Les **relations physiques** avec le paysage naturel sont à privilégier. L'arrondissement historique de Beauport

<sup>2</sup> À ce sujet, consulter l'*Inventaire et classification des perspectives visuelles de l'arrondissement historique de Beauport* (BBA, 2005).

étant linéaire et étroit, il ne peut se définir uniquement comme objet autonome. Il s'est forgé en fonction des éléments naturels présents sur le territoire et, encore aujourd'hui, cette relation physique doit être perceptible et appropriable par le public. Ce qui veut dire notamment, des liens conviviaux et tangibles vers les rivières et le fleuve en tant que biens collectifs.

#### Trame des rues et parcellaire

L'arrondissement historique de Beauport comprend plusieurs tracés anciens (chemins et limites de propriété), dont certains sont antérieurs au bâti. Ces tracés ne devraient en aucun cas être effacés, mais plutôt être intégrés aux nouveaux projets d'infrastructure ou de lotissement.

- Les **chemins et côtes** les plus anciens sont caractérisés par leur étroitesse et leur parcours sinueux. Au lieu de les redresser ou de les élargir, on cherchera plutôt à limiter ou rediriger les flux de circulation en fonction de leur capacité existante. Le réseau viaire est un bien public qui ne devrait pas être uniquement perçu comme un espace fonctionnel; c'est en effet un espace public permettant de lire et d'apprécier les différentes composantes du paysage culturel.
- Le **parcellaire initial** issu du régime seigneurial aura imprégné tout le développement de l'arrondissement. Les traces du domaine seigneurial et du bourg du Fargy sont encore perceptibles. De même, les terres agricoles auront menées à une subdivision en parcelles résidentielles rectangulaires perpendiculaires dans la seigneurie Notre-Dame-des-Anges, et oblique dans celle de Beauport. La trame générale dans les différents secteurs devrait

être maintenue et rendue lisible. Cela ne devrait jamais constituer une contrainte mais une caractéristique de la couleur locale.

- Les **percées visuelles** sont tributaires du parcellaire et du réseau viaire. Tout projet sur la forme de l'un ou de l'autre devrait faire l'objet d'une étude visant à démontrer l'apport positif sur les aspects visuels.

### Forme et aspect des édifices

Malgré la diversité des styles et des types architecturaux, les édifices de l'arrondissement historique présentent des similitudes en termes de gabarit, de volumétrie et de composition qui donnent au paysage urbain une échelle et une texture visuelle caractéristiques.

- Le **bâti résidentiel** est composé de structures modestes, dont l'intérêt tient à l'intégrité matérielle et stylistique et à la logique de son mode distributif. Il s'agit d'assurer en priorité le maintien ou le rétablissement de leur volumétrie, de leurs ornements et de leur mode de construction traditionnels.
- Le **bâti institutionnel** est groupé essentiellement au niveau des noyaux villageois et il contribue à leur reconnaissance et à leur caractérisation. Ces noyaux ponctuent l'arrondissement historique et permettent de comprendre la logique des variations dans le tissu du bâti résidentiel (densité, typologie). Il importe d'assurer la lisibilité de ce bâti et sa relation avec des espaces publics appropriables.
- Les **interventions contemporaines (insertions)** devraient, en priorité, reprendre la logique d'implantation, le gabarit et les principes de composition en évitant le pastiche et la copie des caractéristiques stylistiques du bâti ancien.

## 4.2. DES PRINCIPES SPÉCIFIQUES : CONSERVER LES CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI ANCIEN

Les principes qui suivent visent les composantes bâties du paysage urbain – en premier lieu les édifices, mais aussi les jardins, parcs et cimetières, ainsi que les monuments et ouvrages de génie. Ils s'appliquent à des interventions spécifiques, selon qu'elles touchent aux caractéristiques matérielles, formelles ou fonctionnelles du bâti.

### Conserver les caractéristiques matérielles

La conservation des caractéristiques matérielles du bâti doit faire l'objet d'une attention particulière lors de travaux d'entretien, de réparation ou de nettoyage; lors du remplacement d'une composante; et lors de travaux affectant la structure (sous-œuvre, consolidation, surhaussement).

- **Entretien préventif**  
L'entretien préventif comprend des actions planifiées et récurrentes (telle que nettoyage, peinture, réparations), dont le but est d'empêcher ou ralentir la détérioration des composantes anciennes. Il devrait avoir priorité sur toute autre forme d'intervention. Les interventions d'entretien n'exigent généralement pas de permis, mais le gestionnaire peut agir en encourageant une approche préventive auprès des propriétaires.
- **Composantes d'origine**  
En cas de détérioration ou d'usure avancée d'une composante, on cherchera à ne remplacer que le minimum nécessaire (p. ex. uniquement la traverse abîmée d'une fenêtre, ou uniquement les fenêtres fortement abîmées parmi les ouvertures d'une maison). Ce principe s'applique aussi aux composantes anciennes qui ont été ajoutées au fil des années. Les seules

exceptions sont les éléments de piètre qualité technique (p. ex. un détail d'étanchéité mal conçu) ou visuelle (p. ex. un substitut inapproprié au revêtement d'origine).

- **Patine**  
La patine correspond aux traces normales d'usure ou de vieillissement sur un matériau durable, tel que la pierre ou la brique. Il faut donc la distinguer des formes d'usure (p. ex. la rouille) ou de saleté (p. ex. les dépôts soufrés sur la pierre calcaire) pouvant mettre en péril le matériau affecté ou la structure sous-jacente. Dans la mesure où la patine révèle l'âge des matériaux, elle participe au caractère historique du bâti. Afin d'en assurer la conservation, on doit éviter tout traitement abrasif ou corrosif sur les surfaces apparentes de maçonnerie, de bois et de métal non ferreux.
- **Méthodes éprouvées**  
Lors de travaux d'entretien ou de consolidation, on aura recours à des méthodes éprouvées, dont l'efficacité et l'innocuité pour les matériaux et la structure sous-jacente sont connues. Il est souvent possible de confirmer l'efficacité d'une méthode en effectuant un test préalable sur une composante peu visible.
- **Réversibilité**  
En pratique, il est impossible d'effacer complètement une intervention, aussi minime soit-elle. La « réversibilité » doit donc être comprise comme la possibilité de corriger une intervention qui s'avérerait inefficace ou dommageable pour le bâti. On concevra donc un ouvrage de réparation ou de consolidation de sorte que l'on puisse y accéder aisément, et si nécessaire, l'enlever sans détruire des matériaux d'origine adjacents.
- **Démolition**  
Même lorsque c'est l'intention de reconstruire à l'identique, la démolition d'un bâtiment ou d'une partie

de bâtiment ancien correspond à l'effacement de toutes ses caractéristiques matérielles. Pour cette raison, la démolition ne doit être envisagée qu'en dernier recours. On devra démontrer au préalable l'absence d'une solution de rechange raisonnable, soumettre un projet de remplacement valable, et effectuer un relevé détaillé du bâtiment visé.

### Conserver les caractéristiques formelles

La conservation des caractéristiques formelles du bâti doit faire l'objet d'une attention particulière lors de l'agrandissement, du surhaussement ou de la restauration d'un bâtiment ancien. La restauration peut impliquer aussi bien la suppression de composantes nuisibles que le rétablissement de composantes importantes ayant disparu.

- **Façadisme**  
La suppression du corps principal d'un bâtiment et l'intégration de sa seule façade à une nouvelle construction ne constitue pas, de façon générale, une mesure de conservation acceptable.
- **Expression contemporaine**  
Lors d'un ajout d'envergure ou d'une insertion nouvelle, il n'est ni nécessaire, ni souhaitable d'imiter les styles architecturaux ou les méthodes de construction anciens. Les formes et les détails d'assemblage devraient être cohérents avec l'utilisation de matériaux et de méthodes contemporains.
- **Lisibilité des ajouts**  
Afin de ne pas donner une fausse image de l'histoire, on cherchera à distinguer les ajouts ou modifications faits à un bâtiment ancien de son volume original. Ce contraste ne doit cependant pas nuire à l'unité formelle de l'édifice. En règle générale, moins l'ajout est d'envergure

importante (p. ex. une nouvelle lucarne), plus cette différenciation devrait être discrète. Il sera alors suffisant que l'ajout soit reconnaissable à faible distance.

- **Unité de la composition**  
Lors d'un agrandissement ou surhaussement, on cherchera à concevoir les ajouts de façon à respecter et renforcer les principes de composition de l'édifice d'origine : accès; axes de circulation; proportions ou modules; hiérarchie des volumes et des ouvertures. Les ajouts devraient également être compatibles avec les qualités visuelles des matériaux existants (notamment leur couleur, leur texture, leur échelle et leurs caractéristiques techniques).
- **Cohérence du cadre physique**  
Lors d'un agrandissement ou surhaussement, on devrait considérer les vues sur le cadre environnant et les espaces ouverts entourant l'édifice (p. ex. la présence d'une allée ou d'un parterre devant l'entrée, ou d'un jardin ornemental à l'arrière) comme des aspects importants de la composition.
- **Respect de l'évolution**  
Lors d'une restauration, l'objectif visé ne devrait pas être d'imposer une unité stylistique au bâtiment ancien, mais de lui rendre une lisibilité perdue. C'est-à-dire que l'intervention doit permettre de distinguer la composition d'origine du bâtiment, mais aussi les principales étapes de son évolution. La suppression d'ajouts ou modifications faits à une époque plus récente ne devrait donc être envisagée que s'ils sont de piètre qualité technique ou visuelle, ou que s'ils portent atteinte à la composition d'origine (p. ex. un revêtement moderne cachant les ouvertures d'origine).

- **Documentation**

Toute restauration doit s'appuyer sur une documentation fiable. Il peut s'agir de cartes, d'écrits ou de photographies anciennes; d'exemples d'autres bâtiments de la même époque et du même type; ou encore de vestiges, trouvés à même le bâtiment, d'une ordonnance ou d'un décor ancien.

- **Paysages aménagés**

Les paysages aménagés tels que les jardins, parcs et cimetières se démarquent des œuvres architecturales par leurs matériaux en grande partie vivants, et donc en évolution constante. Lors d'une restauration ou d'une modification, il est donc d'une importance primordiale de conserver les éléments les plus permanents de la conception : c'est-à-dire les tracés (tels qu'allées ou chemins), les constructions utilitaires et d'agrément (telles que murs d'enceinte, grilles, pavillons ou fontaines), et les relations visuelles à l'intérieur du site (vues cadrées, panoramas).

### Respecter les caractéristiques fonctionnelles

La conservation des caractéristiques fonctionnelles du bâti doit faire l'objet d'une attention particulière lors de toute intervention relative à son usage (telle que reconversion ou réaménagement), à la sécurité et au confort des personnes (telle qu'une mise aux normes), ou à ses performances (telle que l'installation de matériaux isolants ou d'équipements de climatisation).

- **Usage approprié**

L'usage est généralement indissociable de la typologie. De façon générale, lors d'une reconversion, on devrait privilégier l'usage nécessitant le moins de transformations à l'enveloppe, la structure et la disposition interne du bâtiment, ainsi qu'à la

configuration des espaces extérieurs. Lors de l'analyse des usages envisagés et de leurs impacts sur le bâtiment, il faut tenir compte entre autres des nouveaux besoins en matière de stationnement, de services techniques, de confort, de sécurité des personnes et d'accès universel.

- **Aménagement approprié**

L'aménagement des locaux dans un bâtiment devrait en respecter la conception initiale. Une démarche de planification appropriée consistera en général à identifier et restaurer les aires publiques et semi-publiques les plus significatives, puis à articuler autour de celles-ci les autres occupations du bâtiment. Dans la mesure du possible, des aménagements ayant une incidence lourde sur l'aspect des espaces intérieurs (p. ex. logements, bureaux à aire ouverte, locaux techniques) devraient être localisés dans des aires de faible valeur patrimoniale.

- **Capacité portante**

Les charpentes et structures anciennes témoignent de pratiques constructives disparues. Ainsi, bien qu'elles soient souvent cachées par les finis intérieurs, elles participent au caractère patrimonial du bâti. Lors d'un surhaussement ou d'un changement d'usage, on cherchera donc à ne pas excéder la capacité portante de la structure existante. Si nécessaire, il est préférable de la délester à l'aide d'une structure auxiliaire plutôt que de la remplacer.

- **Confort**

Afin d'améliorer le confort du bâti ancien, on aura recours en priorité à des méthodes adaptées aux modes de construction anciens. Il peut s'agir de solutions traditionnelles (p. ex. la pose de contre-fenêtres, contre-portes, persiennes ou stores), ou encore d'interventions modernes discrètes (calfeutrage derrière les plinthes

et chambranles; pose de coupe-bise sur les fenêtres traditionnelles).

- **Isolation thermique**

L'ajout de matériaux isolants n'est une solution appropriée que lorsque la nature du revêtement ou de la charpente s'y prête (p. ex. lambris en planches; charpente à clairevoie; combles inhabités). On évitera toute méthode pouvant altérer les proportions de la façade, cacher un revêtement d'origine, exposer une composante vulnérable à des cycles répétés de gel et dégel, ou détruire des finis intérieurs anciens.

- **Accès et issues**

Lors d'une reconversion ou d'une mise aux normes, il est nécessaire d'aller au-delà des pratiques standard en matière d'accessibilité et de sécurité incendie. On privilégiera plutôt des mesures compensatoires ou des solutions techniques ou spatiales discrètes (p. ex. l'installation de gicleurs ou de portes sur fusibles). Lorsque la construction d'un dispositif de circulation tel que rampe, ascenseur ou escalier d'issue s'avère inévitable, on privilégiera la localisation intérieure tout en minimisant les impacts physiques et esthétiques sur le bâtiment – par exemple, en récupérant un espace technique existant.

- **Réversibilité**

Lors d'une reconversion ou d'une mise aux normes, on ne devrait enlever des composantes anciennes (telles qu'un escalier ou une balustrade non-conformes) qu'en dernier recours. On procédera de préférence à l'ajout de correctifs (p. ex. un escalier additionnel, une main-courante surélevée) pouvant être enlevés lors d'un changement d'usage ultérieur.

## 4.3. DES PRATIQUES RECOMMANDÉES

### Privilégier une intervention minimale

Les interventions planifiées sur les bâtiments ou paysages anciens visent en général des objectifs légitimes : par exemple, conserver au bâtiment une fonction utile; en assurer la stabilité structurale; garantir la sécurité des personnes; ou faciliter l'accès au plus grand nombre. Ces interventions peuvent cependant altérer la forme, les composantes matérielles ou encore l'usage traditionnel du bâtiment en question, et ainsi amoindrir sa valeur patrimoniale. On considère donc qu'une démarche privilégiant une intervention minimale est la meilleure garante de la conservation du patrimoine.

Cette démarche s'appuie sur une hiérarchisation des interventions envisageables sur le bâtiment ou paysage en question en fonction de l'impact négatif, plus ou moins grand, que chacune est susceptible d'avoir sur la valeur patrimoniale du bâtiment (p. ex. : *ne rien faire* → *stabiliser* → *réparer* → *restaurer* → *remplacer*). La démarche consiste, au début de tout projet, à se poser la question suivante : le plus bas niveau d'intervention possible permet-il d'atteindre les objectifs fonctionnels fixés? Si la réponse est oui, on peut dès lors élaborer les détails de la solution; si la réponse est non, on évalue de la même façon le niveau d'intervention suivant. Cette démarche peut s'appliquer aussi bien à une intervention sur une composante de bâtiment (p. ex. améliorer le rendement énergétique d'une fenêtre) qu'à une intervention sur un bâtiment (p. ex. améliorer le confort d'une maison ancienne), un ensemble de bâtiments et jardins (p. ex. adapter une propriété religieuse à un nouvel usage), ou un espace public (p. ex. améliorer la fluidité de la circulation le long d'une rue). Bien que la démarche d'intervention minimale s'adresse en premier lieu aux

concepteurs de projets, le gestionnaire gagnera également à s'en servir comme outil critique lors de l'analyse d'un projet soumis pour approbation.

### **Connaître le milieu à différentes échelles**

Une intervention respectueuse sur un bâtiment ou paysage ancien exige un niveau de compréhension élevé de ses particularités. On cherchera par exemple à en connaître la conception initiale, les occupations successives, les principales étapes de son évolution, le potentiel archéologique, les propriétés du sol et des matériaux, l'état de la structure et des composantes. On pourra alors mieux évaluer les liens entre l'intérêt patrimonial du site et ses caractéristiques physiques.

Lorsque le site en question est situé dans un arrondissement historique, où le paysage urbain lui-même possède un caractère patrimonial, une intervention respectueuse exige en plus de bien comprendre les particularités du secteur environnant : par exemple, la hiérarchie du réseau de rues, la forme et l'organisation des parcelles, le mode d'implantation et la volumétrie des bâtiments, les vues significatives et le potentiel archéologique. On pourra alors mieux évaluer l'importance du site pour son environnement.

Aucune intervention ne devrait être planifiée ou approuvée sans une recherche préalable suffisante. Cette exigence de connaissance s'applique à la fois aux concepteurs d'un projet de construction ou d'aménagement et aux gestionnaires chargés de l'évaluer. Selon la nature et l'importance des travaux prévus, une recherche appropriée peut s'appuyer sur l'observation du milieu et la lecture de publications à caractère historique ou architectural, ou exiger en plus la consultation de documents d'archives, la réalisation de sondages archéologiques, et l'expertise d'artisans ou de spécialistes du bâtiment et des matériaux.

### **Consulter et collaborer avec tous les intervenants**

La conservation du patrimoine est un processus pluridisciplinaire et consensuel. L'approche pluridisciplinaire exige du gestionnaire chargé d'analyser une demande de permis dans l'arrondissement historique de Beauport qu'il consulte au préalable les spécialistes de différentes disciplines (archéologues, historiens, urbanistes, architectes, ingénieurs) qui œuvrent à la Ville de Québec.

De même, l'approche pluridisciplinaire exige du propriétaire d'un terrain ou d'un édifice qu'il travaille en collaboration étroite avec des professionnels du secteur privé, avec les spécialistes de la Ville de Québec, et avec les représentants du Ministère de la Culture et des Communications du Québec œuvrant sur le territoire. Ces deux derniers groupes constituent d'ailleurs pour le propriétaire de réels partenaires, qu'il aura tout intérêt à mettre à contribution le plus rapidement possible au cours de la planification et de la conception de son projet.

Pour que ce travail d'équipe entre propriétaire ou promoteur, spécialistes et gestionnaires réussisse pleinement, toutes les personnes doivent s'engager à discuter avec honnêteté, dans un esprit de critique constructive, et adhérer à des objectifs communs. Outre les objectifs économiques et fonctionnels spécifiques à chaque projet, il est essentiel que ces objectifs communs comprennent aussi la protection à long terme du patrimoine.

## 5. LES CRITÈRES D'INTERVENTION

### 5.1. LE PAYSAGE NATUREL

La *topographie* a joué un rôle de premier plan dans l'aménagement de la Côte de Beauport. On y retrouve une série de prairies basses longeant le littoral, puis des dénivellations menant aux terrasses et plateaux vers le nord. C'est en bordure de la première terrasse que le tracé routier initial, le chemin du Roy (chemin/avenue Royal(e)), a été érigé. Par la suite, le développement routier a continué de se ramifier en se soumettant lui aussi à la topographie.

L'arrondissement historique est situé sur une terrasse bordée au sud par une forte dénivellation (falaise) et se terminant au nord sans limite clairement perceptible. Sa position permet ainsi d'appréhender plusieurs *perspectives visuelles* remarquables vers le sud, notamment sur des éléments naturels qui, bien qu'étant situés à l'extérieur de ses limites territoriales, ont eu une influence notable sur la forme de ses composantes. En effet, l'arrondissement historique ne peut se définir uniquement à partir de ses composantes physiques comme un organisme autonome; les contacts visuels et physiques avec les éléments suivants sont essentiels pour comprendre sa relation avec le paysage régional et ainsi apporter une dimension additionnelle et essentielle à sa définition (figure 3) :

- les terrasses agricoles [A];
- la falaise sud (forêt urbaine) [B];
- le fleuve Saint-Laurent [C];
- les battures de Beauport [D];
- l'embouchure de la rivière Saint-Charles [E];
- le ruisseau du moulin;
- l'île d'Orléans [F];
- le promontoire du Cap-Diamant [G];
- la rive sud [H].

D'autres éléments naturels se trouvant quant à eux à l'intérieur même de l'arrondissement historique revêtent aussi une importance notable compte tenu de leur influence sur les établissements humains :

- la terrasse agricole en pente douce du nord-est au sud-ouest;
- les cours d'eau comme limites territoriales;
- les ressources naturelles (carrières de calcaire).

L'*hydrographie* a fortement influencé le développement des établissements humains permanents de la Côte de Beauport en définissant, entre autres, plusieurs de ses limites territoriales (figure 4). Par exemple, le bourg du Fargy était circonscrit par différents cours d'eau aujourd'hui disparus ou canalisés, dont le ruisseau des Écailles (actuelles rues de l'Académie et Saint-Jules) qui, du même coup, marquait la limite est du domaine seigneurial. La seigneurie de Beauport était délimitée par les rivières Beauport et Montmorency;

FIGURE 3  
ÉLÉMENTS NATURELS RÉGIONAUX

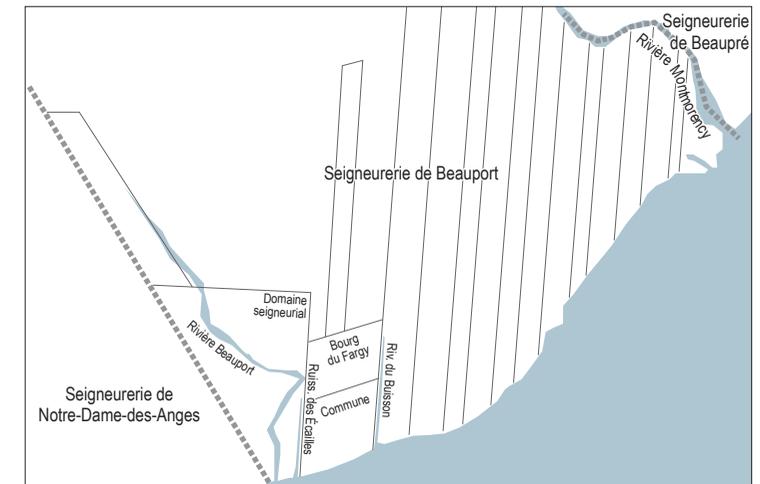


celle de Notre-Dame-des-Anges par les rivières Beauport et Saint-Charles. C'est aux abords de ces cours d'eau plus importants que de nombreuses industries se sont implantées, encourageant par le fait même la densification et la diversification des lieux par l'implantation d'un bâti autre qu'agricole.

#### Mode d'emploi

1. Identifier les reliefs naturels présents.
2. Repérer les composantes naturelles visibles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'arrondissement.
3. Se référer à l'inventaire des perspectives visuelles (BBA, 2005) pour comprendre l'importance des relations visuelles avec les éléments naturels du paysage.

FIGURE 4  
INFLUENCE DE L'HYDROGRAPHIE DANS L'ÉTABLISSEMENT DES LIMITES TERRITORIALES.  
PLAN DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPORT, 1663 (d'après Trudel, 1973)



## OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS AU PAYSAGE NATUREL

### 1. PRÉSERVER LE PAYSAGE CULTUREL

Le paysage culturel est la relation historique entre les éléments naturels et les établissements humains. Il importe de pouvoir lire clairement l'un et l'autre et de sentir l'établissement d'un dialogue harmonieux. Ainsi, chacune des interventions humaines devrait être un apport, une contribution au façonnage de ce paysage culturel. Elle devrait être teintée par la couleur locale du paysage naturel, notamment par la compréhension de sa morphologie et de la course des éléments qui l'auront forgé (eau, vents, ensoleillement, etc.).

Dans la perspective où les technologies nous permettent maintenant de réaliser à peu près tout, presque partout, il importe de se questionner sur la nature des interventions qui vont dans le sens du paysage naturel hérité et celles qui vont à son encontre. C'est la justesse des aménagements humains, en osmose avec le paysage naturel, qui a mené à la reconnaissance du milieu comme arrondissement historique. Il est impératif de bien comprendre les règles qui ont régi la formation de ce paysage culturel, de les arrimer et de les faire évoluer selon les besoins en matière d'aménagements actuels et futurs.

### 2. PRÉSERVER LA LISIBILITÉ DES ÉLÉMENTS TOPOGRAPHIQUES PROPRES À L'IMPLANTATION DU CHEMIN/AVENUE ROYAL(E)

- Maintenir la lisibilité de la falaise à partir du littoral.
- Maintenir la lisibilité des liens physiques entre le coteau et le littoral.

### 3. PRÉSERVER LA TOPOGRAPHIE NATURELLE ET LE RELIEF DE L'ENSEMBLE DE L'ARRONDISSEMENT

- Éviter les nivellements, l'utilisation de murets de soutènement et les remblaiements autour des constructions.
- Aménager des prolongements extérieurs de type terrasse en les adaptant à la topographie et en ne les dégageant pas du sol.

### 4. PRÉSERVER LES PERSPECTIVES VISUELLES VERS LES COMPOSANTES DU PAYSAGE QUI DÉFINISSENT DEUX NIVEAUX DE LECTURE :

- L'arrondissement historique comme objet autonome;
- L'arrondissement historique établissant un dialogue avec les autres composantes régionales du paysage.
- Se référer à l'inventaire des perspectives visuelles (BBA, 2005) comme outil additionnel pour bien comprendre les enjeux et la nécessité de la mise en valeur du paysage.
- Préserver les points de vue spécifiques offrant des perspectives visuelles intéressantes vers des éléments naturels influents, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur de l'arrondissement historique.
- Permettre le maximum de liens visuels et physiques entre les points qui assurent la lecture du lieu et sa relation avec le paysage régional.

### 5. EFFECTUER UN MEILLEUR CONTRÔLE DE LA FORME BÂTIE ENTRE LE FLEUVE SAINT-LAURENT ET L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE

- Réaliser que plusieurs percées visuelles sont tributaires de la forme bâtie qui se trouve en contrebas de l'arrondissement historique.

- S'assurer que le gabarit, la hauteur et l'orientation de toute intervention permettent une entière jouissance des percées visuelles sur les éléments du paysage lointain à partir de l'arrondissement historique. Le fleuve Saint-Laurent et le promontoire de Québec s'étant particulièrement illustrés comme principaux sujets d'observation dans l'inventaire des perspectives visuelles (BBA, 2005).

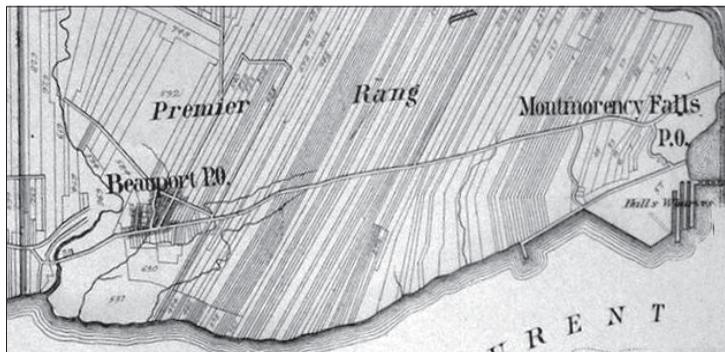
## 5.2. LE PAYSAGE CONSTRUIT

La *présence amérindienne* n'aura pas laissé de traces tangibles sur le territoire de l'arrondissement historique, outre certains vestiges archéologiques.

Le *régime seigneurial* impose les premières formes d'appropriation de l'espace dès 1626. La division du territoire s'effectue sous la forme de seigneuries, généralement en rectangles allongés perpendiculaires au Saint-Laurent. À l'intérieur, des terres sont concédées parallèlement aux limites seigneuriales, comme dans la seigneurie Notre-Dame-des-Anges (Giffard). Par contre, dans la seigneurie de Beauport, les terres sont divisées à angles par rapport aux limites seigneuriales selon une orientation nord-sud (figure 5).

Un *premier chemin terrestre* s'officialise au fil des concessions se substituant progressivement au fleuve Saint-Laurent et à son chemin de grève. Le parcours prend la forme d'une ligne à peu près droite, épousant le relief peu accidenté ici et là et reliant les deux points de passage au dessus des rivières Montmorency et Beauport (figure 6). Dans Giffard, il

FIGURE 5  
DANS LA SEIGNEURIE DE BEAUPORT, LES TERRES SONT DIVISÉES À ANGLE PAR RAPPORT AUX LIMITES SEIGNEURIALES, 1879 (Source : ANQ)



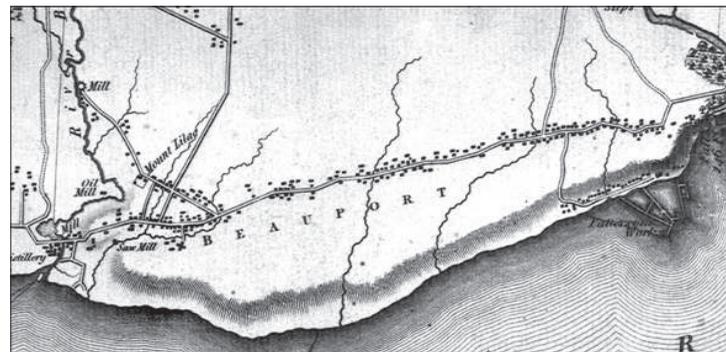
coupe perpendiculairement les lotissements alors que dans Beauport, il tend à être parallèle au fleuve et coupe à angle les terres agricoles.

Les *établissements permanents* prennent place le long du tracé du chemin/avenue Royal(e), occasionnant un développement linéaire du tissu construit (figure 6). À l'origine, ce sont des établissements agricoles qui parsèment sporadiquement le chemin du Roy de part et d'autre. Puis, suite à la création de noyaux institutionnels, une subdivision additionnelle des terres que l'on pourrait qualifier de spontanée permet l'apparition d'un bâti villageois. Un seul endroit constitue en quelque sorte un village planifié puisque qu'un espace spécifique en ce sens aura été déterminé dès l'origine de la seigneurie de Beauport : le bourg du Fargy.

Les *noyaux institutionnels* que l'on implante le long du parcours auront une incidence importante sur la morphologie générale du tissu construit. Cinq noyaux prendront place dont l'érection s'étalera sur plus de 300 ans :

- Fargy, paroisse de La Nativité-de-Notre-Dame (1684)
- Courville, paroisse de Saint-Louis-de-Courville (1910)

FIGURE 6  
LES ÉTABLISSEMENTS PRENNENT PLACE LE LONG DU CHEMIN/AVENUE ROYAL(E), 1822 (Source: "Map of Quebec and its Environs from Actual Original Survey 1822", Jonh Adams. ANQ)



- Giffard, paroisse de Saint-Ignace-de-Loyola (1914)
- Villeneuve, paroisse de Saint-Thomas-de-Villeneuve (1948)
- Beauport-Est, paroisse de Sainte-Gertrude (1968)

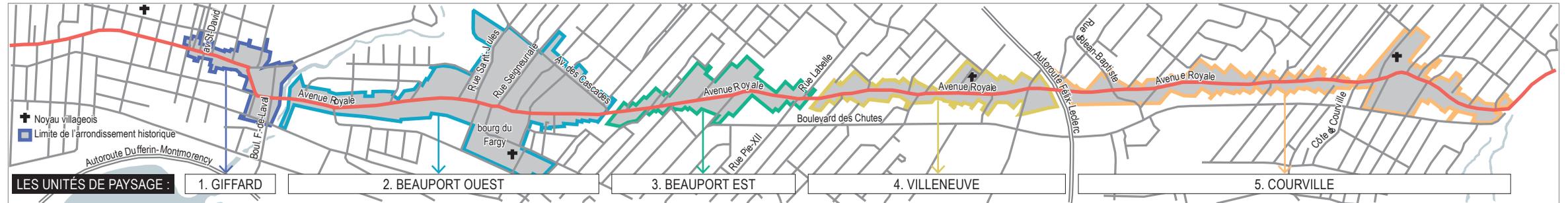
Le long du chemin/avenue Royal(e), on retrouve aujourd'hui un *caractère villageois* qui, au premier regard, est relativement homogène et continu de par la linéarité du parcours, l'architecture résidentielle prédominante et la distance relativement faible entre les bâtiments. En effet, le bâti d'habitation constitue l'élément récurrent du paysage et son organisation permet de dégager des lectures homogènes sur des ensembles caractéristiques et continus.

Toutefois, bien que le territoire général de l'arrondissement historique présente une certaine homogénéité, on peut identifier différentes *unités de paysage* ayant chacune leurs caractéristiques propres. Ces spécificités territoriales correspondent approximativement aux découpages historiques du territoire (municipal et religieux) et à certaines composantes du paysage naturel dont notamment la topographie qui impose au parcours rectiligne des changements de direction subtils mais tangibles.

Cinq grandes unités de paysages ont été identifiées d'ouest en est. Celles-ci présentent une cohérence en fonction d'un ou de plusieurs des éléments suivants : leur histoire, leur développement, leur organisation spatiale, leur unité visuelle, leur implantation ou leurs caractéristiques architecturales (figure 7).

### Mode d'emploi

1. Repérer l'unité de paysage dans laquelle on intervient.
2. Identifier les caractéristiques propres à cette unité.

FIGURE 7  
UNITÉS DE PAYSAGE**1. GIFFARD EST**

- Unité faisant partie de Giffard dont le noyau institutionnel et religieux est situé à l'extérieur des limites de l'arrondissement historique.
- Portion est de l'unité influencée par l'industrie de l'extraction de la pierre et la présence du chemin de fer.
- Changement brusque d'orientation du parcours à l'approche de la rivière Beauport probablement influencé par les industries qui s'y sont succédées mais aujourd'hui disparues. Configuration particulière du tracé qui correspond à la limite du domaine seigneurial de Beauport, étendue à l'ouest de la rivière du même nom. Avant et après ce changement d'orientation : percées visuelles larges et profondes dans la poursuite du chemin Royal vers l'ouest ou de l'avenue Royale vers l'est.
- Parcellaire et implantation perpendiculaire au chemin/avenue Royal(e).
- Distance relative du bâti par rapport au chemin Royal variant de 0,5 m à 5 m au sud et de 1 à 15 m au nord.
- Densité assez régulière et alignement continu le long du chemin/avenue Royal(e), mais coupure marquée au niveau du boulevard François-de-Laval.
- Ensemble relativement continu de bâtiments jugés exceptionnels selon Ethnotech (1984).

**2. BEAUPORT OUEST****(BOURG DU FARGY, PAROISSE DE LA NATIVITÉ-DE-NOTRE-DAME)**

- Deux secteurs se distinguent à l'intérieur de cette unité : le domaine seigneurial et le bourg du Fargy.
- Domaine seigneurial :
  - situé entre la rivière Beauport et le bourg du Fargy. Officiellement, cette limite était le ruisseau des Écailles (rue Saint-Jules), mais pour des raisons morphologiques dont notamment le resserrement du bâti, la limite du domaine et du bourg est perceptible à la hauteur de la rue de l'Hôtel-de-ville;
  - plusieurs implantations de type villa (au sud) dont la position relative se traduit par un retrait plus important par rapport à l'avenue Royale;
  - concentration de bâtiments ayant un intérêt architectural notable (maisons à toit brisé et grandes résidences style Second Empire bien conservées);
  - deux séquences qui caractérisent ce territoire : n° 8 (la montée sur le coteau et son parcours asymétrique) et n° 9 (les villas) (figure 1).

**3. BEAUPORT EST**

- Bourg du Fargy :
  - portion de l'arrondissement historique dont l'emprise est la plus large;
  - implantation de type plutôt urbain par le resserrement du bâti sur la voie et la diminution des marges latérales allant parfois jusqu'à la mitoyenneté;
  - architecture domestique avec différentes typologies du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle;
  - plusieurs institutions importantes en retrait de l'avenue Royale dont l'église;
  - présence de bâti commercial au gabarit plus imposant;
  - présence d'espaces publics significatifs (parc de la maison Girardin, parvis de l'église) et d'autres plutôt fonctionnels en quête d'identité (stationnement de la rue Place-Orléans);
  - séquences qui caractérisent ce territoire : n° 10-11 (le cœur du bourg) et n° 12 (triangle des rues du Temple, des Cascades et de l'avenue Royale) (figure 1).

**3. BEAUPORT EST (PAROISSE SAINTE-GERTRUDE)**

- Cette unité, certainement la plus subtile en termes de perception, est en quelque sorte la rive sud du territoire paroissial de Sainte-Gertrude.
- Territoire antérieurement agricole.
- Début de l'orientation oblique des parcelles et du bâti par rapport à l'avenue Royale (à partir de l'ouest).
- Faible marge de recul avant.
- Prédominance de bâtiments à toit plat.
- Deux séquences caractérisent ce territoire : n° 13-14 (figure 1).

**4. VILLENEUVE**

- Secteur durement atteint dans sa portion est par le passage de l'autoroute Félix-Leclerc.
- Orientation oblique de la parcelle et du bâti par rapport à l'avenue Royale.
- Noyau institutionnel au centre du territoire paroissial (cartographique) mais perçu comme excentrique en raison de l'autoroute qui aura amputé la portion est.
- Grande hétérogénéité du bâti.
- Sept séquences courtes caractérisent ce territoire : no 15 à 21 (figure 1).

**5. COURVILLE**

- À l'ouest : orientation oblique et implantation de type rural; à l'est : orientation perpendiculaire et implantation de type urbain.
- Densité croissante de l'ouest vers l'est.
- Homogénéité des volumes et des gabarits.
- Plusieurs séquences de bâtiments ayant un même type architectural.
- Bâti ancien bien conservé.
- Dix séquences caractérisent ce territoire : n° 22 à 31 (figure 1).

## OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS AU PAYSAGE CONSTRUIT

### 1. PRÉSERVER LE PAYSAGE CULTUREL, CE DERNIER ÉTANT LA RELATION HISTORIQUE ENTRE LES ÉLÉMENTS NATURELS ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Voir objectif 1 à la section 5.1.

### 2. MAINTENIR LA LECTURE DES CINQ UNITÉS DE PAYSAGE

- Miser sur les forces typologiques et morphologiques déjà en place et mettre l'emphase sur la lecture de leurs composantes.
- Éviter de chercher à uniformiser les parois du chemin/avenue Royal(e) d'un bout à l'autre.
- Rendre lisible les seuils et les noyaux des unités de paysage.

### 3. MAINTENIR LA LISIBILITÉ DES CENTRES PAROISSIAUX

- Protéger le clocher des églises comme point de repère émergeant de la trame urbaine.
- Protéger les espaces publics qui correspondent aux centres paroissiaux.

## 5.3. LE PAYSAGE ARCHÉOLOGIQUE

Quoique documentée et identifiée à l'est et à l'ouest de l'arrondissement de Beauport, aucune trace de présence amérindienne n'est connue dans les limites de l'arrondissement historique de Beauport. L'absence de recherches spécifiques, la localisation des campements à l'extérieur des limites actuelles de l'arrondissement et l'urbanisation expliquent peut-être cette situation. Des pertes considérables du paysage archéologique sont aussi dues à l'urbanisation pour la période euro-québécoise.

Six des onze sites d'importance relatifs à l'histoire locale et nationale relevés dans les secteurs Parc des Martyrs, rivière Beauport et bourg du Fargy sont localisés dans l'arrondissement historique: le manoir seigneurial, le troisième moulin banal, le «manoir» Salaberry, la ferme seigneuriale, la première église de Beauport et une chapelle de procession.

### *Le manoir seigneurial*

Selon une étude récente, le site du manoir et ses environs offrent un fort potentiel archéologique. Les vestiges du premier manoir et d'ajouts postérieurs du XVIII<sup>e</sup> siècle n'auraient été que partiellement affectés par les constructions récentes. Des vestiges de divers bâtiments de ferme et du grand bâtiment ayant accueilli des malades au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pourraient subsister à proximité.

### *Le troisième moulin banal*

Au nord de l'avenue Royale se trouvent les vestiges du barrage du troisième moulin banal, ultérieurement le moulin Brown, qui faisait partie de l'ensemble industriel de la distillerie et de la brasserie situé du côté sud de l'artère.

### *Le « manoir seigneurial » Salaberry (Darnoc)*

Quoique le bâtiment principal ait laissé place à un complexe résidentiel récent, l'emplacement du «manoir» Salaberry garde un potentiel jugé moyen, principalement en fonction des couches d'occupation (XVIII<sup>e</sup> à XX<sup>e</sup> siècle) que pourrait receler l'endroit. Presque en face, sur l'actuelle propriété Gailuron, le manoir Juchereau-Duchesnay est un exemple de site domestique ayant appartenu à la classe aisée.

### *L'ancienne ferme seigneuriale*

L'ancienne ferme seigneuriale (550, avenue Royale) est l'un des six sites de l'avenue offrant un fort potentiel archéologique quant à la découverte de vestiges témoignant de la vocation agricole de Beauport. Des vestiges de complexes agricoles du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle seraient également présents sur l'avenue des Cascades.

### *La première église de Beauport*

Le site de la première église, démolie en 1727, est encore l'objet de spéculations. Ses vestiges seraient situés à proximité de l'église actuelle. En outre, le secteur pourrait contenir d'autres vestiges appartenant à l'ensemble conventuel ainsi que des sépultures des cimetières antérieurs à l'actuel.

### *La chapelle de procession*

La partie est de l'emplacement situé au 753-757, avenue Royale, comprend sans doute les restes d'une chapelle de procession du XIX<sup>e</sup> siècle. D'autres vestiges domestiques se trouveraient tout à côté.

### Autres sites d'importance de la période euro-québécoise

À l'est du bourg du Fargy, l'avenue Royale est, sur toute sa longueur, un véritable chapelet d'habitations associées à des complexes agricoles, et ce depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Des vestiges archéologiques sont susceptibles d'être trouvés de part et d'autres de la rue. Ils recèlent des informations sur la vie quotidienne des habitants et sur les différents bâtiments construits. Le secteur de l'église de Courville est probablement fort riche, puisqu'on y trouve la maison-ferme Édouard Vachon, un des notables de la place. À date, aucun site domestique n'a encore été fouillé.

Plusieurs sites à très fort potentiel archéologique ont trait à des utilisations artisanales ou industrielles. Quoique très nombreux à Beauport, aucun four à chaux n'a été fouillé, sauf celui de la maison Girardin; les emplacements les plus prometteurs seraient situés à l'est du bourg, entre les rues Carmichaël et Gaulin. Plusieurs autres sites à fonction artisanale sont aussi présents comme, par exemple, des boutiques de forge (781 avenue Royale), de charron (419-423 et 435 avenue Royale) et même de tannerie (922 avenue Royale).

### OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS AU PAYSAGE ARCHÉOLOGIQUE

- 1) **PROTÉGER LE POTENTIEL ET LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES**
  - 2) **AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE**
  - 3) **FAVORISER L'ACCÈS DU PUBLIC AUX RESSOURCES**
- Protéger le potentiel archéologique connu ou présumé, c'est :
    - a) aviser les autorités (notamment le service de l'Aménagement du territoire de la Ville de Québec) avant tout projet d'excavation ou de remaniement du sol;
    - b) effectuer les travaux en minimisant les bouleversements lorsqu'il y a confirmation du potentiel archéologique sur un site d'intervention;
    - c) permettre d'effectuer des fouilles ou des surveillances en vue de prélever, relever et décrire les vestiges lorsqu'ils doivent obligatoirement être retirés en tout ou en partie;
    - d) mettre en valeur sur place les vestiges archéologiques d'importance mis à jour par l'aménagement du site, par l'architecture du bâtiment, ou par une installation didactique.

### 5.4. L'ESPACE PUBLIC

Le terme *espace public* englobe tout ce qui est de propriété publique et qui est accessible et conçu pour le public. Plus précisément, dans l'arrondissement historique de Beauport, ces espaces se définissent en trois grandes familles : les rues, les places, les parcs.

#### *Les parcours*

Un parcours public rue se définit techniquement par l'emprise de la chaussée, par ses flux de circulation, par son revêtement et par la configuration de son tracé. Le caractère de ce même parcours se définit par la convivialité de ses aménagements en regard des clientèles qui y évoluent et surtout par les parois immédiates ou lointaines qui donnent le ton à l'ambiance générale. Ainsi, le bâti et les aménagements de la parcelle, qu'ils soient privés ou publics, contribuent en grande partie à la définition et à la caractérisation des parcours. La position relative du bâti et les composantes de la parcelle établissent les limites de propriété et contribuent énormément à la délimitation du domaine public.

La configuration du tout *premier parcours-mère terrestre*, l'axe du chemin/avenue Royal(e), résulte d'une intention fonctionnelle, celle d'établir le tracé le plus court entre l'embouchure de la rivière Beauport et le passage en amont de la Chute Montmorency. Bien que ce parcours soit globalement linéaire, plusieurs légers changements de direction ponctuent le déplacement sur le chemin/avenue Royal(e) en *séquences* plus ou moins caractérisables, plus ou moins reconnaissables (figure 1). Ces points d'inflexion augmentent le sentiment de découverte tout au long du parcours, laissent présager l'avènement d'éléments d'intérêt ou, tout simplement, font porter le regard sur des composantes particulières du paysage.

L'inventaire des perspectives visuelles de l'arrondissement (BBA, 2005) aura permis de comprendre l'importance qu'occupent les parois, le plus souvent constituées de propriétés privées, dans la caractérisation du domaine public. Ainsi, les principaux traits qui auront distingués les *séquences remarquables* tiennent à :

- l'homogénéité du tissu bâti;
- la lisibilité de la parcelle;
- la clarté dans la définition de l'espace privé par rapport à l'espace public;
- le positionnement judicieux des bâtiments publics;
- la présence d'un point focal fortement lisible qui marque le début ou la fin de la séquence.

Le chemin/avenue Royal(e) est un parcours linéaire, continu et son cadre bâti définit un corridor visuel en soi remarquable. Les parois de ce parcours contribuent grandement à la qualité des percées visuelles à l'intérieur même de l'arrondissement historique. Celles présentant le plus d'homogénéité et de cohérence dans leurs composantes typo-morphologiques offrent généralement des percées plus intéressantes. La forme, l'alignement et la typologie du bâti, les galeries, les escaliers et la végétation sont tous des éléments qui, lorsque cohérents, animent les parois de l'espace public et contribuent à sa définition.

### *Hierarchie des parcours*

La trame viaire de l'arrondissement historique ne présente pas une très grande complexité. L'axe du chemin/avenue Royal(e) constitue l'épine dorsale du réseau en tant que parcours-mère est-ouest. Les autres tracés, essentiellement nord-sud, agissent comme parcours d'implantation (figure 8). Parmi ces parcours, ceux plus anciens ont des caractéristiques morphologiques bien distinctes de ceux plus récents de l'après-guerre; leur emprise est étroite et un bâti ancien et assez dense se positionne en rive. La plupart de ces tracés anciens ont été inventoriés dans l'inventaire des perspectives visuelles (BBA, 2005) comme étant dotés d'attributs rendant leur percée visuelle intéressante ou remarquable.

Quelques-uns de ces parcours d'implantation anciens ont eut un rôle qui, à l'origine de leur création, était essentiellement de raccorder l'avenue Royale à des entités régionales. Ces parcours de raccordement relient notamment le littoral, Saint-Grégoire-de-Montmorency, ou le bourg Talon. Ce sont par exemple les tracés de l'avenue Saint-David, la rue Saint-Jules, la rue Seigneuriale, la rue du Manège, la Côte de Courville (figure 8).

### *Les places et les parcs*

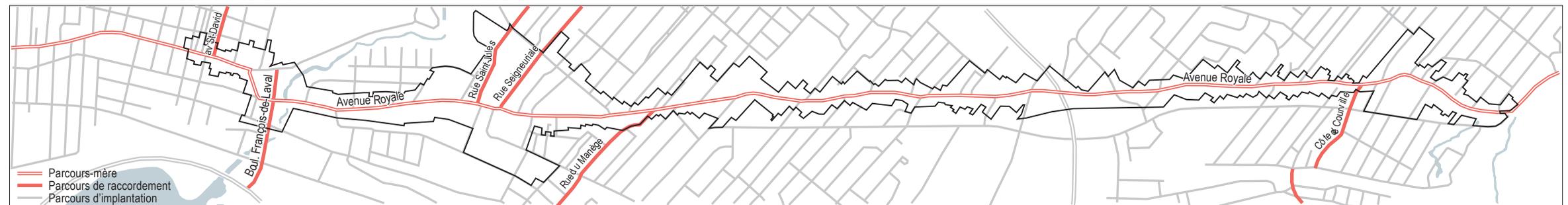
Tout comme dans le cas des parcours, la définition des places et des parcs est tributaire du cadre physique qui les circonscrit. Dans l'arrondissement historique, ces espaces sont restreints en nombre et en surface. Leur rareté fait d'eux des composantes importantes qui permettent notamment une appropriation physique et visuelle de l'espace par le citoyen. Le dégagement qu'ils occasionnent dans le tissu construit permet d'apprécier le paysage immédiat de l'arrondissement mais aussi, dans certains cas, les panoramas sur le lointain.

C'est le cas, par exemple, des espaces publics situés devant les églises, le parc de la maison Girardin, le cimetière de la Nativité ou les terrains de jeux et aires de stationnement au sud du bourg du Fargy.

### *Délimiter l'espace public*

Aucune ambiguïté ne devrait s'insérer dans la lecture des limites d'un espace public ou privé. La délimitation devrait toujours être clairement exprimée par un ou des éléments de transition : minimalement un trottoir, une bordure de pierre, un changement de revêtement. Trop souvent, dans le cas de bâtiments commerciaux, cette limite s'estompe et disparaît dans une grande étendue de surface asphaltée.

FIGURE 8  
PARCOURS-MÈRE ET PARCOURS DE RACCORDEMENT DANS L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE BEAUPORT



### *Éclairer l'espace public*

Actuellement l'éclairage de l'espace public à l'intérieur de l'arrondissement historique ne présente pas de caractéristiques compatibles avec la spécificité du lieu. Sans atténuer la sécurité, l'éclairage devrait miser sur un meilleur confort visuel et inclure les notions de développement durable en ce qui a trait à la pollution lumineuse. Des appareils de type défilé par exemple, permettraient de mieux distinguer l'espace public de l'espace privé. De plus, la facture des appareils devrait éviter les écueils de la mode sans toutefois être stylisée de détails et d'ornements anachroniques.

#### **Mode d'emploi**

1. Repérer le type d'espace public à proximité de l'intervention (rue, place, parc).
2. Identifier les caractéristiques de la séquence visuelle dans laquelle on intervient.
3. Prendre conscience de l'aspect contributif de toute intervention à la définition et la caractérisation de l'espace public.

#### **OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS À L'ESPACE PUBLIC**

- 1. ASSURER LA DÉLIMITATION CLAIRE DU DOMAINE PUBLIC**
  - Porter une attention particulière à toute intervention de part et d'autre du domaine public afin de contribuer clairement à sa délimitation territoriale tant par la position relative du bâti que par les aménagements de la parcelle.
  - Assurer la continuité du type d'implantation, du traitement de la parcelle et du bâti pour maintenir les

caractéristiques de chacune des unités de paysage, de chacune des séquences du parcours. Par exemple, le bâti n'est pas un objet libre sur la parcelle mais une composante qui encadre et structure l'espace public; il articule également des espaces de vie, ceux-là privés, à l'intérieur de l'îlot.

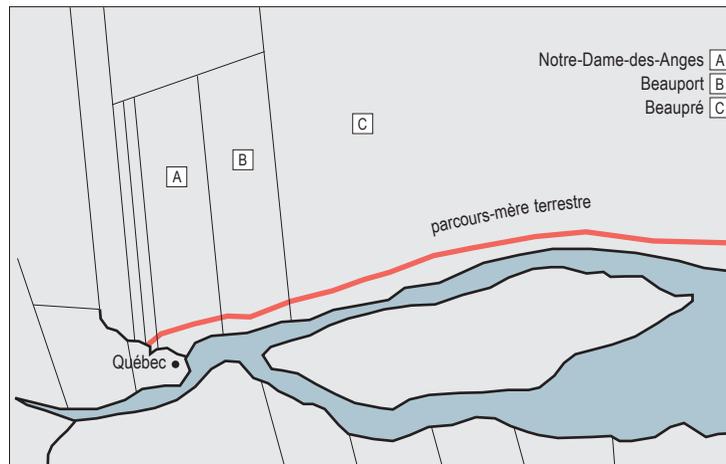
- Éviter les ambiguïtés de lecture liées aux aménagements commerciaux. Établir une limite franche entre, notamment, la chaussée et les espaces de stationnement, par des changements de matériaux, des bordures et des aménagements paysagés en accord avec le génie du lieu.
  - Favoriser les aménagements paysagers simples qui contribuent à conserver un minimum de continuité lorsque le bâti est éloigné de la rue. Dans ce cas, privilégier la végétation arborescente.
- 2. ASSURER LA PRÉSERVATION ET L'AMÉLIORATION DES PAROIS ET DES COMPOSANTES DU DOMAINE PUBLIC**
    - Reconnaître l'aspect contributif de toute intervention, privée ou publique, à la définition et à la caractérisation des parois du domaine public.
    - Reconnaître l'importance des points d'inflexion qui agissent comme point focaux majeurs dans la caractérisation des parois du domaine public.
    - Porter une attention particulière à l'affichage, à la signalisation routière, à la signalétique, aux réseaux d'utilité publique (tant la distribution domestique que les lignes de transport plus imposantes) et diminuer leur impact.
    - Clarifier et préserver les liens visuels entre les principales composantes d'un noyau institutionnel.
  - 3. ASSURER LA CONVIVIALITÉ DU DOMAINE PUBLIC**
    - Maintenir la lisibilité des noyaux institutionnels, notamment celle des clochers qui signalent dans le paysage la présence du domaine public.
    - Porter une attention particulière au mobilier urbain (bancs, poubelles, éclairage, signalisation, téléphones, abribus) afin de les harmoniser aux ambiances, d'assurer la cohérence visuelle dans un effet d'accompagnement. Éviter les effets d'historicisation anachronique sur les équipements contemporains.
    - Rendre visuellement et physiquement appropriables les espaces publics.
    - Miser sur la convivialité des parcours en favorisant des aménagements accessibles au maximum d'utilisateurs (piétons, cyclistes, automobilistes).
    - Favoriser des aménagements qui diminuent la vitesse des automobilistes et suscitent leur intérêt à regarder, à découvrir, à être attentif à leur environnement.
    - Augmenter la lisibilité des intersections notamment par une signalisation routière et une signalétique appropriées à l'arrondissement historique ainsi que par des aménagements et un traitement au sol favorisant l'arrêt et la lecture du génie du lieu.
  - 4. ASSURER LA LISIBILITÉ DE LA HIÉRARCHIE DES PARCOURS**
    - Augmenter la lisibilité de la hiérarchie des parcours en distinguant les parcours de raccordement des parcours d'implantation, notamment par :
      - une signalétique mettant en relief l'importance fonctionnelle, historique et visuelle;
      - le traitement au sol des intersections.

## 5.5. LE PARCELLAIRE

### Les origines

C'est par rapport au fleuve, le premier boulevard de la colonie, que le territoire est divisé en unités seigneuriales où apparaissent les premiers établissements humains permanents. La seigneurie se présente le plus souvent comme un territoire rectangulaire, perpendiculaire au fleuve, à l'intérieur duquel on applique un mode de division en terres agricoles de 1,5 à 3 arpents (90 à 150 mètres) de large (figure 9). Cette première division du territoire s'effectue généralement en parallèle des limites seigneuriales. C'est ce qui est fait dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, entre les rivières Saint-Charles et Beauport. Même chose dans la seigneurie de Beaupré à l'est de la rivière Montmorency. Mais voilà qu'à Beauport, on procède à une division nord-sud indépendamment des limites seigneuriales, entre les rivières Beauport et Montmorency (figure 5).

FIGURE 9  
DIVISIONS EN SEIGNEURIES



Le parcours-mère terrestre, officialisé ultérieurement à la première division agricole, est parallèle au fleuve et coupe généralement les terres selon un angle de plus ou moins 90 degrés. Exception faite de Beauport où cet angle est plus près de 45 degrés (figure 5).

### Le parcellaire villageois et urbain

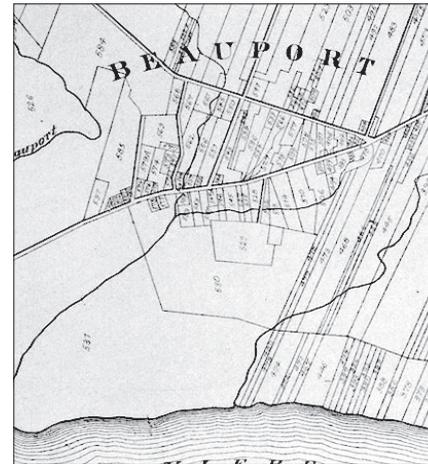
C'est le mode de division initial des terres agricoles qui a conditionné la **forme du parcellaire** villageois et urbain tel qu'on peut la voir à l'intérieur des limites de l'arrondissement historique de Beauport.

Dans le secteur de Giffard, la division des terres s'est effectuée selon le mode traditionnel du lotissement progressif, d'abord le long du chemin Royal puis, ultérieurement, le long de parcours d'implantation nord-sud.

Le parcellaire du secteur de la rivière Beauport jusqu'à l'avenue des Cascades n'origine pas du mode de division agricole. Ce secteur correspond à l'emplacement d'un

espace initialement et spécifiquement voué à la création d'un bourg (entre la rue Saint-Jules et l'avenue des Cascades). La forme carrée du bourg du Fargy est orientée selon l'angulation générale des terres agricoles. Au nord, la trame des rues épouse la logique de division agricole. Au sud, on sent une discontinuité, voire une tendance

FIGURE 10  
PARCELLAIRE 1879, DÉTAIL DU BOURG DU FARGY



à rétablir la trame perpendiculairement à l'avenue Royale (figure 10). De même, vers l'ouest, sur le domaine seigneurial qui bute sur la rivière Beauport, la trame générale du tissu tant au nord qu'au sud du parcours-mère est, sans équivoque, totalement indépendante de la division agricole initiale.

### Les noyaux villageois

C'est véritablement à l'est de l'avenue des Cascades que débute la si caractéristique angulation du parcellaire et du bâti par rapport au parcours. Elle se poursuit de façon assez régulière jusqu'à l'église de Courville. Plus à l'est, pour des raisons de configuration du parcours, les parcelles semblent se repositionner perpendiculairement à l'avenue Royale (figure 11).

Cette suite, à peu près régulière et constante de l'orientation du parcellaire, présente tout de même une certaine variation dans ses dimensions. En effet, la fourchette dimensionnelle est large allant du simple au double. Par contre, à l'approche du noyau villageois de Courville, les parcelles réduisent en largeur de façon marquée et ce, particulièrement au sud de l'avenue Royale. Le même phénomène, plus récent et beaucoup moins soutenu, est décelable dans le secteur du noyau institutionnel de Villeneuve.

### Mode d'emploi

1. Identifier la typologie du parcellaire et son origine en accord avec les spécificités de l'unité de paysage.
2. Repérer les modes d'implantation propres à ce type de parcelle : type de bâtiment; orientation de la façade; dimension des cours; espace de stationnement; aménagement paysager.

## OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS AU PARCELLAIRE

### 1. PRÉSERVER LES TRACES DE LA TRAME D'ORIGINE DU PARCELLAIRE AGRICOLE ET COMPRENDRE LE PROCESSUS DE TRANSFORMATION QUI A GÉNÉRÉ LA FORME DU PARCELLAIRE HÉRITÉ SELON LA TENDANCE PROPRE À CHACUNE DES UNITÉS DE PAYSAGE

- Conserver la forme et l'orientation du parcellaire s'inscrivant dans la continuité de la séquence spatiale et permettant la structuration caractéristique de la forme urbaine.
- Conserver les relations historiques entre l'orientation du cadastre et celle du bâti.
- Déterminer les dimensions du parcellaire permettant d'ériger la typologie du bâti en accord avec la séquence (secteur) et permettant de réaliser les caractéristiques d'implantation associées à cette typologie.
- Le morcellement d'une parcelle devrait permettre la création de nouvelles parcelles répondant aux conditions suivantes :

- avoir une façade sur une rue publique et contribuer à son encadrement et sa définition;
- être d'orientation et de dimension similaire à la moyenne des parcelles du secteur. Pour ce faire, identifier le type récurrent de la séquence ou de l'unité de paysage; la moyenne des parcelles adjacentes peut ne pas être représentative;
- être de dimension suffisante pour recevoir la typologie bâtie en accord avec le type portant de la séquence ou l'unité de paysage;
- le morcellement d'une parcelle ne devrait pas mener à la création de parcelles visuellement enclavées. Si on ne peut faire autrement, il faut alors privilégier la conservation de la parcelle d'origine, probablement un vestige du mode agricole.
- Dans les secteurs résidentiels établis, il n'est pas souhaitable de procéder à des remembrements de parcelles sauf si :
  - la dimension des parcelles ne permet pas d'ériger un bâtiment dont la typologie soit en accord avec le génie du lieu;

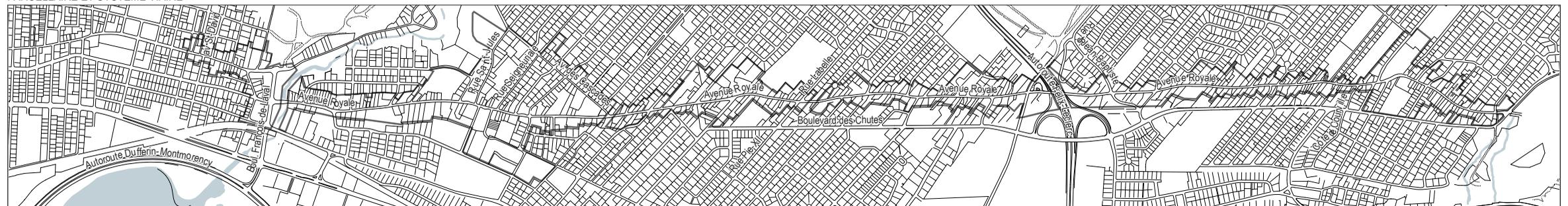
- le remembrement redonne façade sur rue à une parcelle enclavée.

### 2. ÉVITER LES DISCONTINUITÉS DANS LE PAYSAGE ARCHITECTURAL

Les discontinuités font partie du paysage depuis les premiers aménagements permanents. Elles sont intimement liées à la topologie et aux fonctions de la parcelle : bâti agricole, bâti villageois, bâti de villégiature.

- Faire en sorte que le morcellement présente des caractéristiques comparables à celles des lots contenus dans la séquence (forme, dimensions, orientation) et non seulement des lots adjacents.
- Pratiquer le morcellement dans le respect des valeurs intrinsèques de l'immeuble et de sa typologie.
- Profiter du morcellement pour structurer l'espace public et pour maintenir ou assurer la cohérence de la trame urbaine.

FIGURE 11  
PARCELLAIRE ET SYSTÈME VIAIRE

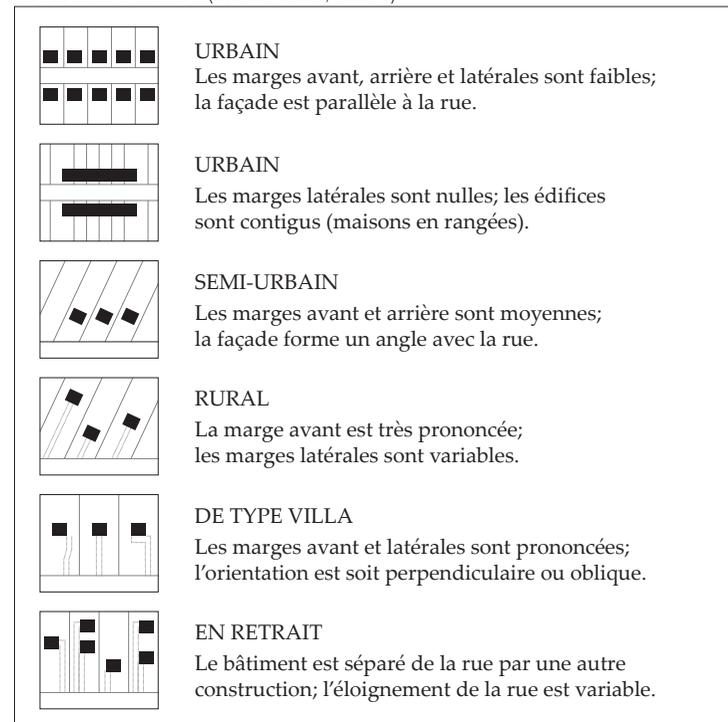


## 5.6. L'IMPLANTATION DU BÂTI

Il existe, derrière l'apparente homogénéité du bâti réparti le long de l'axe du chemin/avenue Royal(e), une variété de rythmes, de densités, de proportions, de continuités et de discontinuités qui sont notamment dues aux différents modes d'implantation en usage dans l'arrondissement.

Les modèles d'occupation du sol qui existent le long du parcours-mère sont reconnaissables par l'emplacement et l'orientation des bâtiments sur la parcelle ainsi que par les marges de recul avant et latérales (figure 12).

FIGURE 12  
MODES D'IMPLANTATION (Source: Paradis, 1996 : 6)



### Oblique

Plusieurs modes d'occupation du sol co-existent dans l'arrondissement historique de Beauport mais c'est l'implantation en « dents de scie » qui le caractérise sans doute le plus. Ce type d'implantation oblique est dû à la forme allongée des parcelles et à leur angulation par rapport au parcours-mère. On le trouve plus spécifiquement entre l'avenue des Cascades et le noyau institutionnel de Courville, portion initialement agricole. Tel que mentionné dans la section portant sur le parcellaire, les divisions du sol à l'intérieur de cette seigneurie ne s'étaient pas effectuées selon la règle voulant que les terres soient perpendiculaires aux rives, mais plutôt selon un angle de 45 degrés.

À l'intérieur de cette portion de l'arrondissement, on note tout de même la présence de quelques résidences présentant une orientation plus proche de la perpendicularité, notamment dans les noyaux villageois et en rive sud de l'avenue Royale. Il s'agit généralement de constructions plus récentes, fin XIX<sup>e</sup> ou début XX<sup>e</sup> siècle.

### Perpendiculaire

Il existe plusieurs exceptions au mode d'implantation à angle (58% des implantations riveraines). Dans l'ancienne seigneurie Notre-Dame-des-Anges, à l'ouest de l'arrondissement historique, les maisons sont implantées à angle droit par rapport au chemin Royal conformément à l'orientation du cadastre. Cette règle se confirme même quand le chemin Royal change soudainement d'orientation à l'approche de la rivière Beauport.

Il en va de même sur l'ancien territoire du domaine seigneurial et dans le bourg du Fargy où, malgré la trame des rues à 45 degrés, les parcelles riveraines à l'avenue Royale sont déformées pour tendre vers la perpendicularité.

### Marges

Nonobstant certaines exceptions dans le bâti de l'après-guerre, les bâtiments orientés perpendiculairement au parcours-mère ont de faibles marges de recul, suivent un alignement assez régulier et leurs marges latérales peuvent réduire jusqu'à la mitoyenneté.

Selon Ethnotech (1988), lorsque l'orientation des maisons est oblique par rapport à l'avenue Royale, dépendamment de l'importance des marges de recul, le modèle d'implantation est semi-urbain (marge avant moyenne) ou rural (marge avant très prononcée). Pour ce qui est du mode d'implantation de type villa, les marges avant et latérales sont prononcées et l'orientation des bâtiments peut être perpendiculaire ou oblique. Finalement, lorsqu'une maison est implantée derrière une construction plus ancienne, on parle alors d'implantation en retrait.

### Interstices

Selon l'inventaire des percées visuelles (BBA 2005), la séquence régulière d'interstice entre le bâti constitue en soi une famille de perspectives visuelles remarquables. Ces ouvertures, notamment au sud du parcours-mère, permettent sporadiquement de garder le contact visuel avec le paysage général, le fleuve, la rive sud et le promontoire de Québec. Ces espaces libres sont tributaires de la topographie, de la position du bâti principal et surtout des éléments pouvant se retrouver sur la parcelle (à ce sujet, voir la section 5.7).

### Perception du bâti

La position relative du bâti sur la parcelle, fait en sorte qu'à partir du domaine public, ce n'est plus une suite de façades que l'on perçoit, mais une suite de volumes. Dans plus de la moitié des implantations le long du parcours-mère, ce ne sont plus seulement les façades principales qui définissent les

parois du domaine public mais l'adjonction de leurs façades latérales. Positionnée à 45 degrés par rapport à la voie, c'est toute la volumétrie qui domine et caractérise le paysage.

### *Continuité/discontinuité et typologies du bâti*

Il serait illusoire de croire qu'une forme totalement homogène du bâti devrait prendre place tout le long de l'arrondissement historique. Cette situation ne s'est jamais concrétisée autrement que dans des secteurs précis (séquences) et ne reflète pas les diverses réalités agricoles et villageoises qui s'y sont longtemps superposées et entremêlées. En effet, la variété de fonctions et de gabarits du bâti fait partie du paysage depuis le début des établissements humains permanents. Par exemple, le mélange de bâtiments agricoles et d'habitations implantées selon divers modèles est encore décelable dans certains secteurs.

### **Mode d'emploi**

1. Identifier et comprendre le mode d'implantation et ses caractéristiques dans le secteur de l'intervention.
2. Identifier la corrélation entre le mode d'implantation du bâti et la typologie du parcellaire.
3. Identifier la corrélation entre le mode d'implantation et la typologie du bâti.
4. Identifier le lien direct entre la position relative du bâti et sa perception dans la séquence où il s'insère et le paysage général vus à partir du domaine public.
5. Identifier le rôle que joue la volumétrie du bâti sur lequel on intervient dans l'ensemble du tissu construit.

## OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS À L'IMPLANTATION DU BÂTI

### 1. PRÉSERVER LES CARACTÉRISTIQUES D'IMPLANTATION DU SECTEUR AFIN DE PROTÉGER LE PAYSAGE GÉNÉRAL

- S'inscrire dans la continuité et préserver les relations historiques entre l'orientation du cadastre et l'implantation du bâti.
- Éviter de forcer une continuité de type villageoise ou urbaine du bâti là où il n'y en a jamais eu.
- Implanter les bâtiments parallèlement à la rue ou parallèlement à la ligne latérale du terrain selon les principes de continuité et d'insertion dans la séquence.
- Éviter les remaniements du sol qui effacent la topographie générale d'origine.
- Toute nouvelle implantation ou modification à celle du bâti existant ne devrait pas porter préjudice à la continuité d'une séquence, à moins que la typologie du bâti n'impose sa règle en accord avec la typologie de la parcelle. Ainsi, à moins qu'une typologie de bâti spécifique et différente de celle des voisines mais s'insérant harmonieusement dans le tissu requière un traitement particulier quant à son implantation, le bâti devrait généralement suivre les critères suivants :
  - la façade principale devrait être en alignement avec celles des voisines quand le bâti et le parcellaire présentent un alignement linéaire et parallèle à la voie publique (ne pas se limiter aux constructions adjacentes mais à celles de l'ensemble de la séquence);
  - la façade principale devrait être en retrait de la voie publique selon les mêmes marges que celles

mesurées dans le secteur lorsque le parcellaire et le bâti sont à angle par rapport à la voie publique. Pour ce faire, identifier les récurrences de la séquence ou de l'unité de paysage; la moyenne des mesures prises sur les parcelles adjacentes peut ne pas être représentative;

- lorsque le parcellaire donne sur une intersection, la façade principale devrait être orientée sur le parcours dominant selon la hiérarchie des parcours : (1- parcours-mère, 2- parcours de raccordement, 3- parcours d'implantation)

### 2. OCCUPER LE PARCELLAIRE DE FAÇON À CONTRIBUER À LA MISE EN VALEUR DE LA PROPRIÉTÉ, DES BÂTIMENTS ANCIENS ADJACENTS OU D'UN ÉLÉMENT MARQUANT DU PAYSAGE

- Implanter un bâtiment selon les règles induites par sa typologie et compatibles avec celles du parcellaire.
- Implanter un bâtiment tout en minimisant l'impact des voies de circulation et des aires de stationnement.

### 3. LIMITER LES DISCONTINUITÉS INUTILES DU BÂTI COMMERCIAL

- Sans imiter les typologies résidentielles, le bâti commercial devrait contribuer à la définition de l'espace public et à la cohérence de la trame.
- Le bâti commercial devrait être implanté afin de limiter l'impact visuel des espaces de stationnement et des voies d'accès.
- L'implantation du bâti commercial devrait éviter les sur-articulations et miser sur la simplicité volumétrique à l'instar des bâtiments agricoles et institutionnels.
- L'implantation du bâti devrait minimiser le remaniement du sol.

## 5.7. L'AMÉNAGEMENT DE LA PARCELLE

La simplicité est certainement une des caractéristiques fondamentales des aménagements positionnés traditionnellement sur la parcelle. C'est l'architecture qui domine. Toute composante déposée sur la parcelle devrait être lue comme accessoire, secondaire et pouvant, dans certains cas, souligner et mettre en valeur le bâtiment principal. Ces éléments sont : les aménagements paysagers, les zones de circulations, les bâtiments accessoires, les clôtures, les composantes techniques et de loisirs, les bâtiments temporaires et saisonniers.

L'aménagement de la parcelle devrait être planifié selon plusieurs facettes dont les questionnements suivants constituent les prémisses à toute intervention :

- Comment les éléments viennent-ils compléter l'architecture du bâtiment principal? Comment viennent-ils faciliter (et non complexifier) la lecture de l'implantation du bâti principal, de sa volumétrie, des caractéristiques de sa typologie?
- Comment les éléments contribuent-ils à la définition des parois du domaine public? Comment répondent-ils à la notion de continuité?
- Comment ces aménagements aident-ils à l'encadrement et la jouissance des percées visuelles occasionnées par les espaces interstitiels tels qu'identifiés dans l'inventaire des perspectives visuelles (BBA 2005)?

On doit en effet se questionner sur les façons d'aménager la parcelle afin d'éviter d'obstruer inutilement les percées visuelles qui existent à travers les lots privés. Grâce à la dénivellation plus ou moins forte du côté sud, le champ visuel s'ouvre souvent jusqu'au fleuve malgré l'alignement assez serré des bâtiments. Ces percées visuelles peuvent sembler banales et quasi anodines dans certains cas. Par

contre, elles deviennent caractéristiques du lieu grâce à leur accumulation et leur récurrence à travers le bâti sériel. D'où l'importance de les conserver et de porter attention à toute forme d'aménagement de la parcelle pouvant les altérer ou, au mieux, les mettre en valeur sans compromettre l'intimité des propriétaires.

### *La végétation*

L'aménagement végétal permet d'embellir et de mettre en valeur une parcelle, mais son rôle ne se limite pas à l'esthétisme et à l'ornementation. Il contribue notamment à conserver un minimum de continuité de l'espace public, à aider à la lecture du mode d'implantation et à dissimuler ou atténuer des éléments négatifs du paysage. Il devrait toujours être perçu comme un accompagnement et un prolongement de l'architecture et non comme une fin en soi. Les concepts paysagers élaborés sont plutôt récents en matière d'aménagement. La tradition voulant que ceux-ci soient avant tout utilitaires et modestes : potagers, massifs de vivaces, arbres.

La lecture des aménagements paysagers n'est traditionnellement pas complexe. Quelques arbres matures, quelques massifs de vivaces ou d'arbustes utilitaires (pommiers, lilas) et un simple engazonnement complètent le tout. Les aménagements en marges avant et latérales devraient viser l'harmonisation et la mise en valeur de l'architecture du bâtiment et sa relation avec le site. Les simples espaces verts devraient être préservés et privilégiés autant que possible et ce, particulièrement dans le cas des implantations bénéficiant d'une marge de recul avant importante.

### *Les espaces commerciaux et utilitaires*

Le long du chemin/avenue Royal(e), on remarque la présence de nombreux espaces asphaltés souvent lus comme un

élargissement de la voie (p.ex.: photo 2). Ces ouvertures visuelles et physiques ainsi créées ne correspondent pas à des espaces collectifs. Ils ne devraient donc pas être perçus comme tels et ne devraient pas bénéficier d'une visibilité équivalente.

La minéralisation des sites est à éviter le plus possible et les stationnements devraient être relégués sur le côté ou à l'arrière des bâtiments plutôt qu'en façade. Une attention particulière devrait être portée aux fonctions commerciales dont l'échelle des surfaces de stationnement est à l'origine des principales sources de rupture dans la continuité de l'espace public et sa définition.

### *Les clôtures et murs de soutènement*

Ces composantes ne constituent pas une récurrence dans l'aménagement de la parcelle, notamment en marge avant. Elles sont généralement ouvertes sur l'espace public et les rares clôtures répertoriées sur le territoire sont apparues

PHOTO 4  
OUVERTURE DU CORRIDOR VISUEL EN RAISON DE LA PRÉSENCE D'UN ESPACE ASPHALTÉ LU  
COMME UN ÉLARGISSEMENT DE LA VOIE PUBLIQUE



comme des éléments rapportés ou folkloriques (clôtures de perches). Les murs de soutènement sont également peu utilisés, la pente du terrain étant généralement adoucie sous forme de talus gazonnés. Compte tenu que l'ensemble de l'arrondissement est positionné sur un faux-plat, le nivellement pour créer de parfaits plateaux horizontaux ne fait traditionnellement pas partie du paysage.

### *Le bâti accessoire*

Les garages, cabanons de rangement et, plus rarement, les bâtiments agricoles sont souvent ultérieurs au bâti principal. De plus, le traitement de ces constructions est souvent étranger au langage architectural de la maison suite à de nombreuses altérations. On constate sur les cartes historiques que les bâtiments secondaires étaient très nombreux sur le territoire de l'arrondissement avant la deuxième guerre mondiale. Depuis, une grande partie d'entre eux a disparu pour dégager des cours ou faire place aux voitures. Les bâtiments secondaires qui perdurent sont donc précieux et doivent être conservés, entretenus et restaurés. Voici leurs principales caractéristiques :

- 1 ou 1 ½ niveaux;
- Toit plat ou à deux versants;
- Charpente claire, recouverte de planches;
- Surface équivalent 25 à 50% de celle du bâti principal;
- Implantation à l'arrière du bâtiment principal en jouxtant la ligne latérale ou l'extrémité arrière du lot;
- Distance variable entre le bâti principal et secondaire (entre 25 et 50 pieds);
- Usages : remise, hangar, abri d'auto et, plus rarement, boutique de cordonnier ou grange-étable.

### **Mode d'emploi**

1. Identifier et comprendre les caractéristiques de l'aménagement de la parcelle en regard de la typologie du parcellaire et de celle du bâti.
2. Identifier l'impact visuel des aménagements de la parcelle à partir du domaine public.
3. Identifier l'impact visuel des aménagements de la parcelle sur la définition du domaine public.

### **OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS À L'AMÉNAGEMENT DE LA PARCELLE**

1. **PRÉSERVER LA COHÉRENCE DES PAROIS DU DOMAINE PUBLIC ET PRINCIPALEMENT L'AXE DU CHEMIN/ AVENUE ROYAL(E)**
  - Reconnaître le caractère historique et rechercher des solutions adaptées en matière d'aménagement plutôt que d'imiter les façons de faire sur le reste du territoire de la ville.
2. **PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI ET ASSURER LA QUALITÉ DES AMÉNAGEMENTS**
  - S'assurer que les aménagements de la parcelle respectent l'environnement naturel en complément de la typologie du bâti (voir section 5.1).
  - Limiter l'artificialisation de la parcelle et conserver le plus possible son relief naturel. Les murets de soutènement en façade principale sont à proscrire.
  - Tenir compte des niveaux des parcelles adjacentes et des traits caractéristiques du paysage lorsque qu'en dernier recours, la topographie doit être modifiée. Assurer la continuité des niveaux.

### **3. PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI DU DOMAINE PUBLIC**

- Assurer l'appropriation visuelle et physique des lieux publics.
- Éviter l'encombrement aérien par les réseaux de distribution.
- Faire un usage parcimonieux de la végétation. Assurer l'embellissement des lieux publics avec simplicité. La recherche esthétique devrait appuyer les objectifs visant à maintenir clairement la définition et l'encadrement des lieux publics et le rétablissement et la mise en valeur des relations visuelles jugées remarquables dans l'inventaire des perspectives (BBA 2005).

### **4. METTRE L'EMPHASE SUR LES AMÉNAGEMENTS DE LA PARCELLE AFIN DE LIMITER LES DISCONTINUITÉS ET LES INCOHÉRENCES**

- Rechercher des solutions durables et simples en matière d'aménagement de la parcelle.
- Éviter l'encombrement de la parcelle.

#### *La végétation*

- Entretenir et préserver la végétation de qualité.
- Éviter la surenchère en matière d'aménagement paysager en cours avant. La végétation ne devrait pas être l'objet principal d'observation. En tant qu'élément accessoire, elle devrait appuyer les autres composantes de la parcelle et, avant tout, accompagner le bâti principal. Elle devrait aussi contribuer à encadrer l'espace public, notamment par le couvert végétal arborescent. Ainsi, il importe de distinguer le couvert végétal bas (au sol) de celui

plutôt aérien et de s'assurer que leurs effets respectifs viennent appuyer les objectifs visés quant aux diverses échelles de lecture possibles sur :

- le parcellaire;
- une voie d'accès, un espace, un parterre;
- l'encadrement de la voie publique ou privée;
- le bâti principal et ses continuités architecturales (galeries, escaliers, fondations).
- Lorsque la végétation est utilisée pour corriger ou atténuer des composantes, il est impératif de valider le choix des végétaux en fonction de leur impact désiré tout au long de l'année.
- Évaluer l'ajout de végétation de type rasante et arborescente en fonction des percées visuelles à partir du domaine public. L'impact est à mesurer notamment en ce qui concerne la famille de percées visuelles constituée par les interstices et identifiée comme remarquable dans l'inventaire (BBA 2005).

#### *Les surfaces utilitaires*

- Toute surface utilitaire liée à l'automobile devrait être limité au minimum en marge avant. Seule une voie d'accès simple devrait être lue comme une continuité du domaine public. Une frontière claire, lisible mais modeste en termes d'élaboration paysagère, devrait toujours être établie entre le domaine public et le domaine privé (gazonnement, bordure, trottoir). Le stationnement en façade du bâti est à proscrire.
- Dans le cas des parcelles commerciales, un couvert végétal arborescent devrait pallier à l'absence de végétation au sol.

- Les matériaux de recouvrement de ces surfaces devraient idéalement être cohérents avec l'âge du bâti et sa typologie. Par exemple, un pavé de bloc de béton ne constitue pas une solution adaptée pour une construction de type rurale. Les matériaux à privilégier sont ceux naturels de type poussière de pierre, pierre naturelle.

#### *Les composantes accessoires et utilitaires*

- Les composantes techniques de type climatiseurs, condenseurs, soucoupes de télétransmission, etc. devraient être invisibles de l'espace public. En d'autres endroits, ils devraient toujours faire l'objet d'un souci d'intégration et de dissimulation notamment en matière d'habillage et de positionnement.
- Les espaces de rangement de type cabanon et garages devraient être harmonisés à l'architecture du bâtiment principal tant au niveau de la volumétrie, des matériaux, des coloris qu'aux niveaux des détails d'ornementation sans toutefois en faire un pastiche ou une copie. L'unité formelle avec le bâti principal devrait avant tout être l'objectif visé. Les éléments préfabriqués sont à proscrire. Le positionnement de ces éléments devrait limiter leur impact sur la lumière naturelle définissant les volumes avoisinants et ce, à partir du domaine public (plus spécifiquement en regardant vers le nord à partir de l'avenue Royale). Leur impact sur les percées visuelles est à mesurer, notamment en ce qui concerne la famille de percées visuelles constituée par les interstices et identifiée comme remarquable dans l'inventaire (BBA, 2005). Les bâtis accessoires ne devraient jamais dépasser en hauteur le bâti principal.

- Les bâtiments secondaires anciens devraient être préservés, entretenus et restaurés dans leur état d'origine s'ils ont été recouverts de matériaux contemporains incompatibles avec leur époque de construction et avec ceux du bâti principal. La valeur positive du projet d'aménagement de remplacement devrait être clairement démontrée avant de procéder à une démolition. Cette valeur se mesure notamment au niveau de l'amélioration de l'aménagement de la parcelle en général mais plus spécifiquement quant à l'impact sur les percées visuelles et la lecture du bâti principal.
- Bien qu'ils soient pratiques, les abris d'autos temporaires peuvent déparer les rues résidentielles durant l'hiver. Ils devraient donc être conçus et implantés de façon à en réduire l'impact visuel sur l'espace public – par exemple, en les situant en marge latérale.
- L'usage de clôture est à proscrire en marge avant et en marges latérales-avants. En marges latérales-arrières et à l'arrière, les clôtures devraient être en bois ou en fer ornemental. Les systèmes préfabriqués à mailles de chaîne, en aluminium ou en PVC sont interdits.
- Les murets de soutènement sont à éviter. Favoriser le façonnage du sol par le biais de pentes douces engazonnées. Lorsque ces murets sont inévitables, les matériaux devraient se limiter à de la pierre naturelle, de type et de couleur similaire aux matériaux du bâti principal. De plus, la végétation devrait contribuer à atténuer l'impact de tels murets.

## 5.8. LE BÂTI COMME COMPOSANTE DU PAYSAGE COLLECTIF : TYPOLOGIE, VOLUMÉTRIE ET RELATION AVEC LE SOL

Cette section ne traite que du bâti principal sur la parcelle. Les autres bâtiments de type dépendances sont traités dans la section 5.7 *L'aménagement de la parcelle*.

### Bâtiments principaux

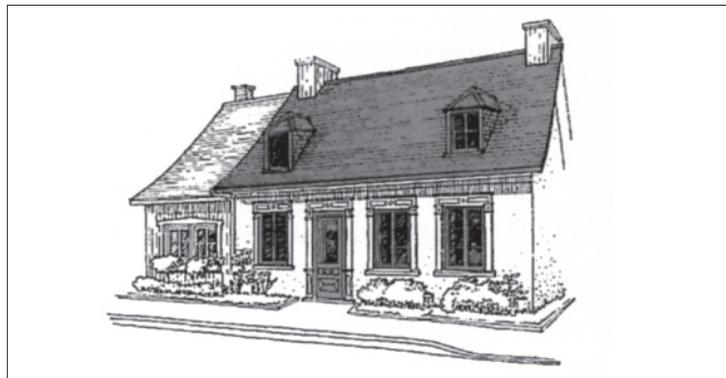
En se basant sur des critères formels tels que la forme du toit, la disposition des ouvertures, le nombre d'étages, l'emplacement de la façade et la forme du plan, sept grands types de bâtiments ont été définis par Ethnotech (1984)<sup>1</sup>.

#### *Type A, d'esprit français (figure 13)*

Nombre : 74

La maison d'esprit français est le plus ancien type d'habitation encore présent dans l'arrondissement. Construite jusqu'au début des années 1820, elle est dotée d'un toit à deux versants et les ouvertures sur sa façade principale sont disposées de façon asymétrique. La ligne faîtière est parallèle

FIGURE 13  
TYPE A, D'ESPRIT FRANÇAIS



à la rue. Son plan est généralement rectangulaire et compte un niveau et demi. Ses murs sont faits de moellon de calcaire, probablement de la pierre de Beauport, et sont parfois recouverts de crépis sur les façades latérales et arrière. Sa toiture est faite de bardeau de bois ou de tôle.

#### *Type B, québécoise d'influence néoclassique (figure 14)*

Nombre : 47

C'est tout au long du 19<sup>e</sup> siècle que se construisent des maisons dites « québécoises ». Ce type d'habitation a plusieurs points en commun avec le modèle précédent au niveau du plan, de la volumétrie (toit à deux versants dont la ligne faîtière est parallèle à la rue) et des matériaux utilisés. Cependant, la composition des ouvertures de la façade est symétrique et quelques éléments décoratifs font leur apparition. Étant donné la longue période de temps pendant laquelle cette typologie a été populaire, il existe plusieurs variantes du modèle de base.

FIGURE 14  
TYPE B, QUÉBÉCOISE D'INFLUENCE NÉOCLASSIQUE



#### *Type C, d'inspiration Second Empire (figure 15)*

Nombre : 113

Les édifices d'inspiration Second Empire ont pour la plupart un toit brisé sur deux côtés qui permet d'avoir davantage d'espace à l'étage tout en ayant une volumétrie élégante. La toiture est en tôle (ligne faîtière parallèle à la rue), la façade en bois, en pierre ou en brique et les ouvertures sont symétriques. La recherche d'une ornementation originale est marquée, notamment en ce qui concerne le traitement des portes. Une quinzaine de spécimens de ce type de bâtiment ont un toit brisé à quatre versants à l'intérieur des limites de l'arrondissement historique. Leur allure luxueuse et les détails poussés qu'on y observe font généralement de ces bâtiments des éléments architecturaux d'exceptions.

#### *Type D, à toit en pavillon (figure 16)*

Nombre : 45

La maison à toit en pavillon avec ou sans troncature s'apparente à une grosse résidence rurale ou villageoise. Elle a un plan carré, compte deux niveaux et est généralement faite de brique, quoique certains exemples soient en pierre ou en bois.

FIGURE 15  
TYPE C, D'INSPIRATION SECOND EMPIRE



**Type E, à toit en croupe (figure 17)**

Nombre : 4

Après la Conquête, l'Angleterre exerce une influence sur l'architecture qui se reflète par le biais des quatre exemples de bâtiment ayant des toits à croupe dans l'arrondissement. Ceux-ci se situent à l'extrémité est, dans le secteur de Courville. Ils ont en commun de hautes cheminées latérales qui émergent du toit.

**Type F, à toit plat (figure 18)**

Nombre : 115

À la fin du 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle, on voit apparaître dans l'arrondissement plusieurs variantes de bâtiments à deux étages avec un toit plat. La plupart sont très dépouillés sauf quelques modèles qui présentent des éléments décoratifs comme un oriel, une tour centrale en façade, une tour arrière ou des linteaux de briques verticales au-dessus des ouvertures. Ils sont en nombre important, particulièrement dans les noyaux institutionnels de Courville et de Beauport.

FIGURE 16  
TYPE D, À TOIT EN PAVILLON



**Type G, à toit à deux versants (figure 19)**

Nombre : 70

Sur l'ensemble du territoire, on observe une grande variété de bâtiments ayant un toit à deux versants provenant d'un courant architectural (vernaculaire) très répandu dans le nord-est des États-Unis et dans les provinces anglophones. Généralement de plan carré, avec un ou deux étages, de brique ou de bois et très dépouillés, ces bâtiments sont toujours détachés, sauf dans le cas d'une rangée de six maisons à proximité de la maison Bélanger-Girardin (inspiration victorienne). Le plan est carré ou en L. La ligne faîtière du toit est parallèle ou perpendiculaire à la rue. Plusieurs exemples, sont dotés d'une façade en mur-pignon et/ou avec demi-croupes

**Type H, le bungalow**

Quelques exemples sont parsemés ici et là à l'intérieur des limites de l'arrondissement. Ceci témoigne de l'importante croissance du tissu qui s'est effectuée depuis la deuxième

FIGURE 17  
TYPE E, À TOIT EN CROUPE



guerre tant au nord qu'au sud de l'arrondissement. Le bungalow est plus particulièrement présent au nord. Il se caractérise par un plan en rectangle allongé. De plain-pied, sa toiture est à très faible pente avec de larges débords. Il est généralement peu ornementé.

FIGURE 18  
TYPE F, À TOIT PLAT



FIGURE 19  
TYPE G, À TOIT À DEUX VERSANTS



## Volumétrie

La volumétrie comprend l’empreinte au sol, la forme et la pente du toit ainsi que la hauteur du bâtiment. Dans l’arrondissement historique de Beauport, la volumétrie est simple, monolithique et est perçue comme telle. C’est la concordance parfaite entre la simplicité morphologique de l’implantation et celle du volume qui en émerge. La ligne faîtière est généralement parallèle à la voie publique.

Chacune des huit grandes typologies résidentielles présentes dans l’arrondissement historique peut aussi être caractérisée par sa *hauteur générale du bâti*, c’est-à-dire les rapports de hauteur pouvant être établis entre sa toiture, ses étages et sa ligne de fondation hors-sol. Les niveaux de la ligne inférieure du toit, celle de la ligne faîtière et celles des ouvertures sont d’autres caractéristiques du volume. Ces rapports mesurables et comparables permettent de comprendre une partie les règles de syntaxe d’un secteur bâti.

## Relation avec le sol : un parcours asymétrique

L’empreinte au sol est généralement de forme carrée ou rectangulaire. La relation avec le sol est franche et nette, sans remaniement du terrain malgré le fait que la terrasse agricole sur laquelle est situé l’arrondissement historique est presque toujours en légère pente. Le contact avec le sol se fait souvent à des niveaux différents selon que l’on se trouve à l’avant ou à l’arrière. Au nord de l’avenue Royale, les cas extrêmes ont une galerie avec ou sans escalier en façade qui permet d’atteindre le rez-de-chaussée qui est à niveau avec la cour arrière. Du côté sud, on entre directement au rez-de-chaussée et c’est le soubassement qui s’ouvre sur la cour arrière.

Difficile d’établir une règle générale qui s’applique à toutes les typologies quant à leur relation avec le sol. La maison d’esprit français est plus près du sol. C’est à partir de la maison québécoise que cette relation se modifie. Le rez-de-

chaussée se détache du sol de quelques marches jusqu’à la hauteur d’un étage dans certains cas. Il importe d’observer les règles locales qui s’établissent entre topographie et typologie, souvent à l’intérieur d’une même séquence. Dans un souci d’arrimage et de continuité, ces observations devraient toujours se faire au-delà des voisins adjacents.

## Agrandissement

Lorsqu’il y a agrandissement du bâti principal, celui-ci est généralement effectué par redoublement progressif ou par ajout de corps secondaire en retrait sur la façade latérale ou arrière. La lecture de cet ajout est claire par son découpage volumétrique distinct de celui du corps principal (échelle réduite, retrait par rapport aux autres façades, etc.).

## Coloration

La coloration est une composante très importante qui permet de rendre intelligible la volumétrie et ses composantes. Certains principes fort simples, lorsque respectés, font en sorte que le bâtiment présente une cohérence dans la hiérarchie de lecture de ses composantes.

- Trois à quatre couleurs au total : la couleur du toit, celle des murs et deux couleurs pour les détails architecturaux (encadrement, garde-corps, escaliers, contre-fenêtres, etc.).
- Le contraste clair-obscur : ce découpage s’effectue en premier lieu entre la toiture et les murs. La toiture est généralement foncée lorsque peinte et les murs plutôt pâles. Ce contraste s’effectue aussi à une autre échelle, entre les parties mobiles de la fenêtre, généralement de couleur blanche (ouvrants, contre-fenêtres), et le vitrage, que l’on perçoit très sombre de l’extérieur.

L’iconographie, même en noir et blanc peut nous en apprendre beaucoup sur l’origine de ces contrastes.

- Les couleurs claires pour les grandes surfaces ont l’avantage de moins décolorer au soleil et de faire ressortir les jeux d’ombre créés par les détails architecturaux.
- Les couleurs sont généralement rabattues puisque obtenues traditionnellement à l’aide de pigments naturels.

## Le bâti commercial

Dans l’arrondissement historique de Beauport, il subsiste peu de commerces datant d’avant la Seconde Guerre mondiale. La plupart d’entre eux étaient aménagés dans le rez-de-chaussée transformé des maisons unifamiliales. En fait, l’apparition de petits commerces sur le chemin/avenue Royal(e) est un phénomène assez récent qui origine dans les années 50.

Ainsi, plusieurs typologies résidentielles ont été modifiées et adaptées aux activités commerciales. Certains exemples démontrent qu’une coexistence est possible. L’arrondissement historique du Vieux-Québec par exemple, illustre bien l’équilibre réussi entre les considérations commerciales et économiques et l’atteinte des objectifs de conservation. Le problème actuel de l’arrondissement historique de Beauport quant aux activités commerciales est principalement lié à l’aménagement de la parcelle. Cette dernière est en effet le plus souvent vouée aux besoins en stationnement étant donné la rareté des espaces sur rue. C’est donc la transition entre l’architecture du bâti principal et le domaine public qui est brisée.

Contrairement au bâti institutionnel qui ne présente que des exemples aux volumétries compatibles avec l’environnement, le bâti commercial joue souvent d’ambiguïté. La compatibilité

étant dans ce cas liée à la clarté, l'unicité et la simplicité de la lecture volumétrique. En plus des exemples institutionnels qui tranchent par leur clarté (couvents, églises), les bâtiments agricoles sont également dotés de ces caractéristiques. Ainsi l'ambiguïté de lecture des bâtiments commerciaux se perçoit différemment selon que l'on intervient sur un bâtiment résidentiel transformé ou sur un bâtiment construit à cette fin.

À l'échelle domestique, les modifications et agrandissements ont souvent été faits dans l'esprit de créer une vitrine commerciale rapprochée de la voie publique. Plusieurs exemples démontrent que ce genre d'intervention ne va pas dans le sens de la clarté volumétrique du bâtiment initial. Conserver l'intégrité volumétrique tout en permettant des modifications cohérentes à la composition des façades est la solution à privilégier.

Lorsque les bâtiments ont été construits spécifiquement à des fins commerciales, la volumétrie est souvent en rupture, présentant d'importants problèmes d'arrimage avec le contexte : petit volume d'un seul étage à toit plat (trop long et trop bas), mauvais positionnement du volume sur la parcelle, ou encore volume au gabarit trop imposant, sur-articulé, au langage architectural incompatible et faisant usage de matériaux étrangers.

Avant la planification d'un nouveau centre-ville plus au nord (autoroute Félix-Leclerc), des erreurs importantes ont été commises au sein de l'ancienne ville de Beauport et ce, particulièrement à l'est du bourg du Fargy jusqu'à la rue Pie XII. Erreurs logiques mais destructrices de la trame, puisqu'elles correspondaient à la normale croissance d'un centre-ville avant que l'on ne prenne conscience de la richesse exceptionnelle de ce paysage culturel en 1985, avec le décret créant l'arrondissement historique selon ses limites actuelles.

### Mode d'emploi

1. Identifier à quelle typologie appartient le bâtiment sur lequel on intervient.
2. Identifier les caractéristiques du type portant (d'origine) et identifier celles qui sont encore présentes sur le bâtiment, celles qui ont été altérées et celles qui sont disparues.
3. Identifier à quelles typologies sont associés les bâtiments du voisinage. S'agit-il d'un ensemble?
4. Identifier la ou les volumétries récurrentes dans la séquence et la relation de leur rez-de-chaussée avec le sol.
5. Comprendre l'impact de la coloration sur la lecture volumétrique.

### OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS À LA TYPOLOGIE, LA VOLUMÉTRIE ET LA RELATION AVEC LE SOL

#### 1. CONSERVER LE CARACTÈRE DES GRANDS TYPES ARCHITECTURAUX

*Entretien? → Réparer? → Restaurer? → Remplacer?*  
(voir section 4.3)

- Protéger les caractéristiques architecturales liées à chacune des typologies afin d'en préserver leur lisibilité et leur cohérence.
- Accorder une attention particulière aux revêtements des murs et des toitures comme un tout définissant un volume perçu comme tel dans l'espace et ce, particulièrement lorsque son implantation est à angle. Se référer aux principes spécifiques quant à la conservation des caractéristiques matérielles à la section 4.

#### 2. HARMONISER LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS AU PAYSAGE ARCHITECTURAL

- Afin de maintenir la continuité, tenir compte des typologies caractérisant le secteur (la séquence), notamment le gabarit, la hauteur, la forme du volume, la hauteur des fondations, le niveau du rez-de-chaussée par rapport au domaine public. Comprendre ces caractéristiques non pas pour les copier, mais dans le but de les adapter au contexte particulier de la parcelle et des besoins fonctionnels.
- L'insertion d'une nouvelle construction devrait permettre de poursuivre la clarté de lecture de l'harmonie volumétrique de l'arrondissement. Les différentes typologies récurrentes dans l'arrondissement ont en commun de présenter des volumétries simples, facilement lisibles d'un premier regard.
- La hauteur des nouvelles constructions ne devrait pas dépasser celle de la moyenne des constructions dans la séquence en tenant compte de la dénivellation du terrain. Dans le cas d'une insertion dans un ensemble, se référer aux constructions voisines.
- Se référer aux principes spécifiques quant à la conservation des caractéristiques formelles à la section 4.

#### 3. HARMONISER LES AGRANDISSEMENTS AU BÂTIMENT PRINCIPAL ET À SON ENVIRONNEMENT

- S'assurer que la localisation, la forme, l'architecture et les matériaux s'harmonisent avec le bâtiment principal.

- Minimiser les effets négatifs sur le bâti principal, sur sa perception à partir du domaine public, sur la lumière naturelle qui définit les volumes avoisinants (notamment en regardant vers le nord à partir de l'avenue Royale), et sur les propriétés voisines (intimité, encombrement, ombrage).
  - Le volume général de l'agrandissement devrait être simple, sans sur-articulation formelle. Il devrait se lire comme un accompagnement secondaire.
  - La hauteur maximale de l'agrandissement ne devrait pas dépasser celle du bâtiment principal ou avoir un plus grand nombre d'étages. L'agrandissement devrait toujours être la poursuite du rez-de-chaussée du volume principal.
  - Dans le cas d'un surhaussement, les mêmes considérations s'appliquent qu'à un nouveau bâtiment. Le surhaussement d'un bâtiment existant n'est donc possible que si l'une des constructions avoisinantes est plus élevée. Il importe de porter un regard sur l'ensemble de la séquence dans laquelle l'intervention prend place afin de bien établir ces rapports de hauteur.
  - Se référer aux principes spécifiques quant à la conservation des caractéristiques formelles à la section 4.
  - Les surhaussements modifient de manière importante la forme et les proportions des petits bâtiments. Ils sont donc à éviter. Cependant, dans la mesure où ils respectent le caractère dominant du secteur, le surhaussement d'un bâtiment peut être envisagé dans les cas suivants :
    - lorsque le bâtiment visé est une construction moderne;
    - lorsque le bâtiment visé a un toit plat et une valeur patrimoniale faible.
- 4. ASSURER LA CONTINUITÉ EN CAS DE TRANSFORMATION, DE MISE AUX NORMES OU D'ASSAINISSEMENT**
- Les travaux majeurs devant être apportés au bâti notamment pour des raisons de structure ne devraient pas modifier le rapport de hauteur entre le rez-de-chaussée et le sol à moins que le nouveau niveau ne corresponde au rapport récurrent dans le secteur.
  - La suppression d'un ajout peut être envisagée dans les cas suivants :
    - lorsqu'il rend difficile la lecture des volumes d'origine;
    - lorsqu'il rompt la symétrie ou la hiérarchie des volumes d'origine.
- 5. ASSURER L'INTELLIGIBILITÉ VOLUMÉTRIQUE PAR LES CHOIX JUDICIEUX DE COLORATION**
- Assurer la préservation des effets d'ensemble par le respect des grands principes de coloration.
  - Comprendre que chacune des interventions, chacune des composantes de l'arrondissement historique jointes bout à bout, forment un bouquet de couleurs, une identité chromatique qui se doit d'être cohérente. Cela n'empêche aucunement que chaque propriété développe son caractère propre lié à sa typologie.
- Prendre en considération que l'identité chromatique varie selon la lumière du jour et selon que le bâti se situe au nord ou au sud de l'axe du chemin/avenue Royal(e). Dans certains cas, la position à angle du bâti est aussi une donnée qui joue sur la perception des couleurs sur les volumes.
- 6. ASSURER LA COMPATIBILITÉ DU BÂTI COMMERCIAL AVEC L'ENSEMBLE DU TISSU**
- Assurer la compatibilité des usages commerciaux avec le bâti résidentiel. Les volumétries des agrandissements et des volumes annexes latéraux ou frontaux devant s'harmoniser avec le reste de l'immeuble quant au gabarit (hauteur, surface et prolongement). Tout agrandissement devrait se faire dans l'esprit où il ne déforme pas la lecture et l'intégrité du volume initial.
  - Les immeubles commerciaux construits à cette seule fin devraient viser la compatibilité volumétrique avec le reste du tissu.

## 5.9. TOITURES ET REVÊTEMENTS DE TOITURE

Les formes des toitures sont variées dans l'arrondissement et donnent de bons indices quant à la période de construction des bâtiments (ou de leur dernière transformation). C'est souvent la forme de la toiture qui, dans un premier temps, permet d'identifier la typologie architecturale : toit à deux versants, toit brisé, toit à troncature ou en pavillon rompu, toit à croupe, toit plat, etc. Dans la majorité des bâtiments anciens, la toiture est une composante importante qui caractérise la façade au même titre que les murs.

Malgré la variété de formes de toit présent dans l'arrondissement, peu de matériaux entrent traditionnellement dans la gamme des types de recouvrement. La tôle d'acier, galvanisée ou peinte, posée selon les techniques à *baguette* ou à *la canadienne* et le bardeau de bois sont les revêtements classiques pour les toitures en pente. La membrane élastomère ou multicouche est utilisée pour les toitures plates dont les bassins sont ceinturés d'un parapet généralement orné d'une corniche de bois ou de métal ouvragé.

Le bardeau de bois utilisé sur les toits est généralement laissé à l'état naturel et il s'avère efficace et durable lorsque bien entretenu. La maison Girardin est un bel exemple de bâtiment avec une toiture en bardeau de cèdre.

La tôle est apparue suite au règlement interdisant l'utilisation du bois pour recouvrir les bâtiments dans le but d'éviter des incendies. Ce matériau est résistant, facile d'entretien et durable. On retrouve deux techniques de recouvrement en tôle. La tôle à la canadienne est l'agencement de tôles de petites dimensions faisant penser à une multitude d'écailles plates et orientées obliquement par rapport à la ligne de toit. Plus tard, quand il est devenu possible de faire de plus grandes feuilles de métal, les toits en tôle à baguette ont fait leur apparition. Ils tirent leur nom du fait que les joints des

feuilles de métal étaient pincés sur des baguettes de bois posées perpendiculairement à la ligne de toit.

De nombreux exemples d'altérations des toitures sont présents dans l'arrondissement. Les matériaux de substitution de moindre qualité ont fait leur apparition avant la création de l'arrondissement historique. Ces matériaux, comme les bardeaux de composé de goudron, ne peuvent être acceptables et doivent être changés à la fin de leur durée de vie pour des matériaux compatibles avec la période de construction du bâtiment.

### Entretien et restauration

L'entretien des toitures devrait être au centre des préoccupations de tout propriétaire. Des infiltrations d'eau peuvent avoir des répercussions importantes sur l'état d'un immeuble. Les toitures traditionnelles sont assez coûteuses et leur durée de vie, généralement longue, peut être prolongée par des interventions d'entretien régulières : travaux de peinture, rapiéçage et enlèvement de la neige, par exemple.

Les travaux de réfection ou de restauration ne sauraient être dictés par les seuls objectifs de performance énergétique. L'amélioration du confort, certes louable, ne peut se faire selon les techniques en usage dans le cas des constructions neuves. Les travaux ne devraient donc pas altérer les proportions de la toiture et ses composantes. Si nécessaire, l'isolation devrait se faire par l'intérieur. Les composantes secondaires tels les corniches, lucarnes, clochetons, gouttières et descentes pluviales, devraient aussi faire l'objet d'une attention particulière quant à leur proportion, disposition et matériaux de recouvrement.

### Ventilation

La ventilation des combles et des entre-toits est nécessaire pour éviter l'accumulation d'humidité et la formation des digues de glace. Les méthodes traditionnellement éprouvées

ont en commun d'être simples, discrètes et bien intégrées à la composition générale. Les matériaux contemporains de type soffites ventilés en métal, ventilateurs de toits en col de cygne sont à éviter notamment pour les toitures en pente.

### Lucarnes

Les lucarnes sont les yeux de la maison. Leur beauté fragile tient essentiellement à leur délicatesse, proportion, agencement et revêtement. La lucarne est un volume découpant la toiture et crée un rythme d'ombrage dynamique tout au long de la journée. Les puits de lumière de type *Velux*, bien que discrets, apparaissent plutôt anachroniques sur des bâtiments anciens.

Au sens énergétique, l'ensemble de la lucarne est comparable à une fenêtre. Il serait inapproprié de tenter de les mettre aux normes actuelles quant à l'isolation. De même, l'ajout de nouvelles lucarnes devrait se faire avec doigté, dans le respect de la composition d'ensemble et à l'aide de matériaux de qualité équivalente au reste de la toiture. Le groupement et l'agrandissement de lucarnes sont à éviter.

### Agrandissement et construction neuve

Les nouvelles interventions d'importance devraient se distinguer de l'existant afin de ne pas fausser l'historicité du lieu ou du bâtiment. L'intervention ne devrait toutefois pas nuire à l'unicité formelle. Les matériaux utilisés peuvent être contemporains à la condition que leur qualité et leur pérennité soient équivalentes à ceux se trouvant dans l'environnement.

### Terrasses

Les terrasses accrochées aux toits en pente sont incompatibles avec le profil général du volume. Elles brouillent la lecture du volume en l'alourdisant et en le complexifiant inutilement.

De même, les accès ou sorties aux combles ne devraient pas se faire par le biais d'une lucarne ou d'un percement de la toiture à cet effet.

Sur les toitures à bassin, les terrasses, édicules et autres appentis devraient être parfaitement intégrés à l'architecture du bâtiment. Ils ne devraient pas être visibles du domaine public.

### Mode d'emploi

1. Identifier à quelle typologie du bâti appartient la toiture.
2. Identifier la typologie des toitures du voisinage. S'agit-il d'un ensemble?
3. Identifier les composantes d'origine, celles modifiées ou celles disparues.
4. Établir un plan d'entretien pour préserver et éventuellement pour planifier et budgéter les travaux plus importants (restauration/remplacement).

### OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS AUX TOITURES ET AUX REVÊTEMENTS DE TOITURES

1. **RESPECTER LES CARACTÉRISTIQUES RECONNUES DES TOITURES TRADITIONNELLES PAR L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION**  
*Entretien? → Réparer? → Restaurer? → Remplacer?*  
(voir section 4.3)
  - Préserver l'intégrité des caractéristiques formelles des toitures et leur cohérence avec leur modèle typologique et l'époque de leur construction. Porter une attention particulière autant à la forme générale du toit qu'au détail de ses composantes (corniches, pignons, lucarnes, cheminées, etc.).
  - Conserver les caractéristiques matérielles des toitures en cohérence avec les méthodes traditionnelles de

mise en œuvre. Porter une attention particulière autant au type de revêtement qu'à son exécution (couleur, taille, motif, etc.).

2. **REFAIRE LES REVÊTEMENTS DE TOITURE TRADITIONNELS DANS UN SOUCI DE RENDRE LISIBLE L'HISTORICITÉ DU LIEU**
  - Lors de la réfection de toiture, viser l'authenticité par la compatibilité des méthodes de mise en œuvre avec les matériaux de revêtement. L'imitation ne peut constituer un gage de pérennité. Éviter la tôle profilée de confection industrielle et les tôles métalliques pré-peintes et pliées en usine. Un matériau de recouvrement de mauvaise qualité et incompatible avec la typologie et l'âge du bâti ne peut constituer un droit acquis et ne peut faire l'objet d'une réfection.
  - Rechercher des matériaux identiques ou s'approchant le plus possible des modèles ou patrons traditionnels de par leur mode d'agencement, leurs proportions, leur texture, leur couleur.
  - Respecter la forme de la toiture : la réfection ne peut être un prétexte pour surhausser la toiture ou en modifier la pente. S'assurer que la ventilation et l'isolation soient dissimulées et ne viennent modifier le profil général.
  - Dans le cas des toits plats, assurer la conservation et l'entretien des composantes de finition externes, tels parapets, corniches, etc.
  - Le remplacement des composantes de la toiture, si nécessaire, doit se faire avec les mêmes matériaux et reprendre les mêmes détails d'ornementation que ceux d'origine et cohérent avec la typologie. Dans le cas de composantes disparues dues à des interventions antérieures de mauvaise qualité, s'inspirer des documents iconographiques pour rétablir la cohérence stylistique tout en étant

sensible à la lisibilité de l'évolution du bâtiment. Les produits suivants ne constituent pas des remplacements acceptables pour les couvertures de type traditionnel :

- les bardeaux d'asphalte;
  - les bardeaux en aggloméré imitant la texture du bois;
  - la tôle peinte ou profilée en usine.
- Se référer aux principes de coloration de la section 5.8.
  - Tout équipement de mécanique (cheminée, compresseur, etc.) doit être habillé avec des matériaux compatibles et doit être positionné pour minimiser sa visibilité et son impact sur la lecture de la volumétrie notamment à partir du domaine public.
3. **CONCEVOIR DES PROJETS D'AGRANDISSEMENT OU D'INSERTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS COMPATIBLES AVEC LE PAYSAGE**
    - Les toitures des nouveaux bâtiments doivent être compatibles avec celles des bâtiments avoisinants quant à leur forme, aux matériaux de recouvrement et leurs composantes. Il est toutefois possible de simplifier les détails de mise en œuvre sans toutefois diminuer la qualité des matériaux.
    - Utiliser le même matériau de revêtement pour la toiture principale et les toitures secondaires (galerie, volume annexe, etc.).
    - Se référer aux principes de coloration de la section 5.7.
    - Tout équipement de mécanique et cheminées doivent être habillés avec des matériaux compatibles et positionnés pour minimiser leur visibilité et leur impact sur la lecture de la volumétrie.

## 5.10. MURS ET REVÊTEMENTS

Avec la toiture, les murs complètent l'enveloppe du bâtiment. Cette enveloppe définit un volume généré par la typologie ou la déclinaison du type portant (récurrent). La typologie réfère non seulement au visuel, mais à une façon d'habiter et de construire.

### Maçonnerie porteuse

Les murs ont une apparence extérieure qui, dans un premier temps, peut ressembler à d'autres murs construits à des époques différentes. Les bâtiments construits avant le XIXe siècle ont des murs de maçonnerie structuraux (massifs et porteurs) en pierre ou en brique. Les caractéristiques formelles et distributives des façades sont influencées par ce mode de construction qui impose la forme et le rythme des ouvertures. L'entretien de murs structuraux en maçonnerie demande un nettoyage et un rejointoiement régulier.

La pierre utilisée dans l'arrondissement historique de Beauport est souvent un calcaire schisteux fragile et très sensible aux intempéries. Pour sa protection, les façades sont souvent recouvertes de crépi, d'un enduit, d'un revêtement de bois ou, plus rarement, de tôle galvanisée dans le cas murs latéraux. Il est préférable d'éviter d'enlever ces revêtements pour mettre à nu la pierre dans la perspective de créer un effet rustique.

### Charpente de bois

Plus récentes, les constructions à ossature de bois peuvent être en pièce sur pièce de gros madriers, ou à charpente claire en bois ou en acier (deuxième moitié du XXe siècle). Les murs sont recouverts de bois en planches verticales ou horizontales (à clin), de bardeaux, de maçonnerie de pierre ou de brique en simple revêtement, aussi appelé parement.

### Matériaux de revêtement

Trois groupes de revêtements sont traditionnellement présents dans l'arrondissement historique de Beauport :

- maçonnerie (pierre, brique);
- légers (bois, acier galvanisé ou peint);
- enduits (crépis, stuc, badigeons).

Depuis la deuxième moitié du XXe siècle, de nombreux matériaux nouveaux ont fait leur apparition. Compatibles notamment avec l'architecture récente de type bungalow mais plutôt étrangers avec l'architecture dite traditionnelle, ces matériaux sont : les planches à clin en béton, en vinyle, en aggloméré, en aluminium, les parements acryliques, le béton en brique ou en bloc. Par contre, plusieurs exemples d'insertions dans l'arrondissement ont démontré que l'usage de ces matériaux, bien que compatibles avec la typologie du bâtiment, crée des discontinuités importantes avec l'environnement, des ruptures quant à la coloration, aux textures, à la durée de vie, à la qualité visuelle et à la simplicité si caractéristique de l'ambiance générale.

Le vinyle par exemple, décliné dans plusieurs composantes architecturales, ne saurait être un matériau répondant aux critères de qualité. Le parement à clin en vinyle est suffisamment présent dans l'arrondissement pour constater son impact négatif tant sur les bâtiments anciens que sur ceux plus récents. Il n'est pas compatible avec les autres matériaux utilisés traditionnellement.

La composition naturelle est certainement le trait caractéristique commun aux matériaux utilisés traditionnellement. Ces qualités devraient aussi se retrouver chez les matériaux incorporés dans les constructions récentes et contemporaines.

### Coloration

Utiliser le bon matériau n'est pas une fin en soi. Sa couleur est une donnée incontournable qui doit être prise en considération. Par exemple, l'utilisation d'une pierre naturelle mais dont la coloration est tout à fait étrangère à l'environnement, peut se révéler une fausse note dans la portée chromatique de l'arrondissement. Jusqu'à la deuxième guerre, la coloration était donnée par les produits de construction locaux et les pigments naturels (exception faite de la brique européenne, utilisée comme lestage des navires). Aujourd'hui, les limites géographiques ont été repoussées quant aux possibilités de se procurer des matériaux. Du même coup, les principes du développement durable nous rappellent qu'il est préférable de s'approvisionner localement. Bref, il importe de garder en mémoire les grands principes de coloration décrits à la section 5.7.

### Positionnement et découpage volumétrique

La maison d'esprit français est visuellement peu complexe. En maçonnerie porteuse, elle est recouverte d'un badigeon, conférant à l'ensemble de la volumétrie une simplicité et une homogénéité.

L'introduction de nouvelles techniques constructives et les facteurs climatiques et économiques ont occasionné un découpage, une hiérarchisation des différentes faces du volume de la maison. Ainsi, la façade principale et les autres visibles de la rue s'il y a lieu (bâtiment à angle) sont généralement plus soignées (matériau noble, détails raffinés) que les façades arrière ou latérales. C'est l'interface publique.

Sur la maison en carré de maçonnerie, les murs exposés au nord et aux vents sont souvent recouverts d'un parement léger en bois. Le gel et le dégel de l'eau sur les revêtements sont des facteurs qui ont énormément influencés l'architecture. La maison d'esprit français est simple et sans débord de toit. Rapidement, les premiers colons l'adaptent

afin d'éloigner l'eau de son revêtement : larmiers, débord de toit, planches posées à la verticale, planches à clin avec casse-gouttes, pentes des galeries, gouttières. Ces détails souvent simples, mais lorsque judicieusement positionnés, peuvent grandement contribuer au prolongement de la vie des revêtements. Évacués de leurs composantes stylistiques propres, ils peuvent être repris intelligemment dans les constructions neuves. La compréhension de leurs rôles justifie leur entretien, leur restauration ou leur remplacement.

### Entretien et remplacement

Le rejointoiement et le nettoyage sont la clé de l'entretien d'un parement de maçonnerie. Une pierre ou une brique de parement de qualité peut traverser les siècles. Les joints sont souvent la faiblesse de l'appareillage et il est normal de procéder à des travaux d'entretien pour éviter la détérioration du parement lui-même qui pourrait se solder pas des débours importants à moyen terme. Dans le cas où le remplacement est nécessaire et clairement démontré, la nature, la qualité, l'apparence et l'appareillage du matériau de remplacement doivent être au moins équivalents à celui enlevé.

Dans le cas d'une maçonnerie enduite d'un crépi, celui-ci est toujours appliqué directement sur la pierre et nécessite un entretien régulier par l'application d'un badigeon ou de couches de finition. Le dégarnissage de la pierre est à éviter.

Les revêtements de bois sont généralement constitués de larges planches à clin ou à feuillure posées à l'horizontale, de planches verticales ou de bardeau. C'est un matériau durable s'il est bien protégé et entretenu. Pour le protéger des rayons du soleil et de l'humidité, le bois doit être peint périodiquement. Le bois décapé et laissé dans son état naturel n'est pas une caractéristique récurrente dans l'arrondissement historique.

Lors de travaux de restauration et de remplacement, une attention particulière doit être portée aux dimensions et proportions des détails de finition et de mise en œuvre des composantes.

### Isolation des murs extérieurs

Lors de la réfection complète d'un crépi, d'un enduit ou d'un revêtement de bois, on envisage parfois d'isoler les murs depuis l'extérieur. Sauf dans le cas de certains murs particulièrement exposés au vent et au froid, cette intervention n'apporte pas une amélioration appréciable du rendement énergétique de l'enveloppe d'un édifice. Les murs de maçonnerie possèdent déjà une bonne masse thermique. Les revêtements extérieurs (crépis, enduits et lambris de bois) et intérieurs (lambris ou plâtre) jouent également un rôle efficace dans l'isolation thermique. De plus, en épaississant les murs pour les isoler, on modifie les proportions avec les éléments d'encadrement et d'ornementation, tels que les chambranles de porte et de fenêtre. Si pour une raison explicitement démontrée on doit y recourir, on devrait viser l'amélioration des conditions existantes sans chercher à atteindre le facteur d'isolation thermique recommandé pour les constructions neuves.

### Le bâti commercial

L'activité commerciale impose son empreinte sur la composition de la façade au cours du XIXe siècle. Dans l'arrondissement, ce phénomène se fait à même l'échelle du bâti résidentiel qui, dans certains cas, est complètement remanié ou construit spécifiquement à cette fin pour libérer entièrement des surfaces commerciales au rez-de-chaussée.

La deuxième moitié du XXe siècle, amène l'ère du jetable et des modes qui se succèdent et passent rapidement. Les activités commerciales matérialisent ces concepts par le renouvellement constant de l'image et l'utilisation des matériaux les moins durables et les plus clinquants.

Les matériaux utilisés dans le traitement des rez-de-chaussée commerciaux peuvent différer de ceux des étages mais ne devraient constituer un appauvrissement de la qualité générale de l'immeuble. Qui plus est, en accord avec l'achalandage, l'usure, les intempéries et les activités commerciales et urbaines environnantes, les matériaux devraient présenter un niveau de qualité supérieur.

Quant aux bâtiments exclusivement commerciaux, leur compatibilité avec l'arrondissement est liée à la volumétrie (voir 5.8) aux matériaux de l'enveloppe, aux détails architecturaux et à la coloration. Les matériaux devraient se limiter à ceux permis pour le bâti résidentiel avec cette distinction au niveau des détails de mise en œuvre qui peuvent différer (notamment en raison de l'échelle) tout en étant très soignés.

### Mode d'emploi

1. Identifier à quelle typologie constructive appartient les murs du bâtiment sur lequel on intervient.
2. Identifier les composantes d'origine, celles modifiées ou celles disparues.
3. Identifier les patrons ou appareillage du revêtement d'origine.
4. Identifier la couleur, la texture, la taille et les proportions des composantes du revêtement en lien avec la typologie du bâti.
5. Identifier la couleur, la texture, la taille et les proportions des composantes des revêtements récurrents dans le voisinage.
6. Établir un plan d'entretien pour préserver et éventuellement planifier et budgéter les travaux plus importants (restauration/remplacement).

## OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS AUX MURS ET REVÊTEMENTS

### 1. RESPECTER LES CARACTÉRISTIQUES RECONNUES DES REVÊTEMENTS DE MURS DES BÂTIMENTS EXISTANTS EN LIEN AVEC LEUR TYPOLOGIE AFIN D'ASSURER LA COHÉRENCE HISTORIQUE

*Entretien? → Réparer? → Restaurer? → Remplacer?*  
(voir 4.3)

- Conserver et protéger les caractéristiques des revêtements des murs extérieurs telles que le matériau, la couleur, les dimensions, les proportions et le profil des composantes du revêtement ainsi que les détails de mise en œuvre.
- Accorder une importance accrue à la façade principale et à celles visibles de la rue. Comprendre la hiérarchie des façades et des revêtements selon la position du bâtiment (interface publique) et les facteurs climatiques qui ont pu l'influencer.
- Lorsque le remplacement s'avère inévitable, utiliser le matériau qui se rapproche le plus de celui d'origine ou des matériaux présents dans l'architecture du voisinage par leur nature, couleur, forme, texture et motif. Les matériaux d'imitation ne sont pas acceptables.
- Lorsque le revêtement d'origine a été conservé sous un recouvrement plus récent, on doit le dégager, conserver les parties en bon état, et le prendre comme modèle pour la réfection. S'il s'agit d'un calcaire schisteux, le recouvrir à nouveau d'un matériau compatible.
- Lors de travaux importants sur l'enveloppe, les revêtements existants incompatibles avec l'âge et la

typologie ne peuvent être réparés ou conservés. Ils ne peuvent constituer un droit acquis et une occasion pour réinstaller de tels matériaux.

- Éviter d'isoler les murs par l'extérieur.
- ### 2. ASSURER LA COHÉRENCE ET LA COMPATIBILITÉ DES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET AGRANDISSEMENT AVEC CEUX OBSERVÉS SUR LES BÂTIMENTS ANCIENS DU VOISINAGE
- Tenir compte de l'effet d'ensemble créé par la répétition des matériaux sur les bâtiments du secteur (séquence).
  - Éviter l'utilisation de matériaux multiples sur un même volume. Comprendre que la variété observée sur les bâtiments anciens origine souvent de facteurs climatiques. La simplification des détails de mise en œuvre ou le changement de matériaux ne peut s'envisager que sur les façades non visibles de la rue.
  - Utiliser des matériaux naturels tels la pierre, la brique d'argile avec mortier, le bois et l'acier. La mise en œuvre des matériaux peut se faire selon les méthodes contemporaines mais soignées.
  - Les matériaux de substitution ne devraient être employés qu'en des cas répondant spécifiquement à des exigences particulières des codes de sécurité incendie (incombustibilité). Par exemple, il est préférable d'utiliser la planche à clin en béton que celle en vinyle. Les matériaux de substitution devraient être choisis en fonction de leur durabilité, texture, couleur, détails de mise en œuvre et tout autre aspect visuel et technique compatibles avec les matériaux naturels.

- Les matériaux suivants ne sont pas compatibles avec l'arrondissement : le vinyle, la brique de béton de calcite, la maçonnerie sans mortier, les matériaux composites et synthétiques de reconstitution, l'aluminium émaillé.
- La couleur des matériaux est une caractéristique importante à considérer. Par exemple, l'utilisation de la brique d'argile est encouragée. Mais l'utilisation d'une brique aux couleurs et à la texture étrangères à celles que l'on trouve dans l'environnement peut détruire tous les efforts d'intégration par le matériau. Voir le paragraphe sur la coloration dans la section 5.7.

### 3. ASSURER LA COHÉRENCE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES AVEC L'ENSEMBLE DE L'ARRONDISSEMENT

- Assurer l'unité de composition de la façade dans les immeubles logeant plusieurs usages.
- Les activités commerciales devraient être lues comme un élément positif et une forme d'animation de la façade sans pour autant la complexifier inutilement par l'utilisation de plusieurs matériaux.
- Les principes quant à la hiérarchie et la répartition des matériaux sur les volumes devraient s'apparenter à ceux de l'habitation pour les volumes équivalents, et à ceux de l'institutionnel pour les interventions sur un bâti d'un gabarit plus imposant (unicité des matériaux de l'enveloppe sur les quatre côtés).

## 5.11. PORTES ET FENÊTRES

Les fenêtres et les portes ont un rôle fonctionnel évident pour permettre l'accès, l'apport de lumière naturelle, la vue et la ventilation, mais ce sont également des éléments importants de la composition des façades et de l'expression de la typologie architecturale.

Il existe une grande diversité dans les modèles d'ouverture présents dans l'arrondissement historique de Beauport notamment au niveau des dimensions, proportions, modes d'ouverture, subdivisions et détails d'ornementation. Généralement, un seul type de porte et de fenêtre est présent sur un bâtiment. Ces modèles peuvent présenter certaines variations quant à leurs dimensions et leur ornementation selon que l'on est en façade principale ou à l'arrière, au rez-de-chaussée ou à l'étage.

### Portes

La porte principale d'un bâtiment est le point focal de la façade et elle contribue au caractère de l'édifice. On peut distinguer trois grandes périodes pendant lesquelles les caractéristiques des portes ont évolué.

Au 19<sup>e</sup> siècle, les portes sont à caissons bouvetés et assemblées à tenons et mortaises. On retrouve des impostes, des appliques, des moulures sur pratiquement tous les modèles. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, l'ornementation est réduite et la mouluration simplifiée. La surface vitrée devient beaucoup plus large et est subdivisée par des baguettes de bois. Finalement, à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, les portes en acier isolées font leur apparition et l'ornementation est réduite à sa plus simple expression. Elles peuvent dans certains cas être bien adaptées aux nouvelles constructions, mais s'insèrent assez mal dans les bâtiments plus anciens.

La porte de bois constitue donc la récurrence dans l'arrondissement historique. Son détail la rattache à une époque donnée, à une typologie en lien avec la composition générale de la façade. Elle est souvent à caissons plus ou moins élaborés et peut être surmontée d'une imposte vitrée (alignée sur les autres fenêtres) ou être intégrée dans une composition plus imposante avec des baies latérales vitrées. Sans vitrage jusque vers 1850, elle est ultérieurement dotée d'une portion vitrée assez importante dans des proportions de 1/2 à 2/3.

### Fenêtres

Les caractéristiques des fenêtres et leur disposition contribuent de façon importante à la composition de la façade d'un bâtiment. Plusieurs types de fenêtres sont visibles dans l'arrondissement. Elles sont généralement toutes de bois, constituées de montants et de traverses assemblés à tenons et mortaises chevillés.

Sur les bâtiments anciens, les fenêtres sont majoritairement à guillotine ou à deux battants avec ou sans imposte. Les plus anciennes fenêtres à battants comptent de dix à douze petits carreaux sur un même battant (maison d'influence française) tandis que les plus récentes (maison québécoise) ont des carreaux moins nombreux et beaucoup plus grands puisqu'à partir de 1850, les techniques de fabrication du verre s'améliorent. Les fenêtres à guillotine sont apparues à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et offrent l'avantage de mieux s'intégrer dans les constructions aux murs plus minces en étant moins encombrantes que les battants qui s'ouvrent vers l'intérieur. À cette même époque, la fenêtre à battant perd ses grands carreaux et est dotée d'une imposte.

### Distribution, composition et proportions

La distribution des ouvertures sur un bâtiment traditionnel obéit, en général, à quelques règles simples :

- Les ouvertures sont disposées de manière symétrique sur la façade, avec la porte au centre ou à l'une des extrémités.
- Toutes les ouvertures sont de même forme (rectangulaire ou cintrée) et, à l'exception des lucarnes, de même largeur. Elles sont toujours plus hautes que larges, et ce, dans une proportion de 2/3, 3/5 ou 1/2.
- Toutes les ouvertures, à l'exception des lucarnes, sont alignées verticalement, de façon à former des travées régulières.
- Les lucarnes sont alignées soit avec les fenêtres en dessous soit avec les trumeaux (la partie de mur entre les fenêtres).
- Tous les linteaux sont alignés horizontalement; une imposte vitrée au-dessus des portes vient combler toute différence de hauteur.
- Toutes les fenêtres sur un même étage sont de même hauteur (les fenêtres de l'étage sont généralement moins hautes que celles du rez-de-chaussée).

Le bungalow du milieu du XX<sup>e</sup> siècle conserve certaines caractéristiques traditionnelles. La forme des fenêtres change énormément et tend vers l'horizontalité mais le bois est encore présent tout comme la porte principale qui tient lieu de point focal malgré sa position souvent asymétrique.

## Composantes

Les fenêtres de bois sont munies de dispositifs pour réduire les infiltrations d'air ou de rejets d'eau à la base des châssis et des vantaux, de feuillures aux jonctions entre les châssis et avec le cadre et, surtout, de contre-portes et contre-fenêtres qui font office de chambre d'air isolante. Ces détails techniques doivent être maintenus et entretenus pour prolonger la durée de vie de l'ensemble.

## Coloration

Les fenêtres et portes de bois sont toujours peintes. Les parties mobiles des fenêtres et les contre-fenêtres sont généralement blanches. Les portes, de couleur contrastante, reprennent souvent celles des autres composantes architecturales (chambranles) présentes sur la façade.

## Entretien

Le nettoyage, le masticage, le remplacement des carreaux et la protection du bois font partie de l'entretien régulier nécessaire pour assurer leur longévité. De par son côté plus artisanal, la fenêtre de bois coûte en général plus cher mais offre une longévité accrue. La durée de vie de la fenêtre traditionnelle peut en effet être quatre fois plus longue si l'on compare avec les récents modèles hybrides, depuis les années 1970, composés de bois, de vinyle et d'aluminium et qui ont démontré rapidement leurs faiblesses.

## Remplacement

Le coût important d'une fenêtre traditionnelle en bois impose que l'on privilégie un plan d'entretien. Ce plan permet entre autres de planifier le changement éventuel de certaines composantes. En effet, il n'est pas nécessaire d'attendre pour

changer d'un seul coup toutes les fenêtres d'une maison. Compte tenu du caractère artisanal de fabrication, il est facile, à tout moment, d'effectuer des réparations (greffes) ou le remplacement complet d'une ou de plusieurs ouvertures.

Lors du remplacement d'une fenêtre traditionnelle, il est important de conserver sa position (retrait par rapport au revêtement extérieur), son mode d'ouverture, ses caractéristiques constructives (notamment s'il s'agit d'un système avec contre-fenêtre), et ses caractéristiques matérielles (bois et verre simple).

Lorsque les ouvertures sur le bâtiment ont été altérées, il est pertinent de se référer au type portant (origine), au voisinage ou à toute forme d'iconographie disponible pour retrouver la cohérence historique.

## Le bâti commercial

L'activité commerciale impose son empreinte sur la composition de la façade au cours du XIXe siècle. Dans l'arrondissement, ce phénomène se fait à même l'échelle du bâti résidentiel qui, dans certains cas, est complètement remanié ou construit spécifiquement à cette fin pour libérer entièrement des surfaces commerciales au rez-de-chaussée.

L'industrialisation amène de nouvelles techniques et l'utilisation de l'acier dans la construction permet de grandes portées et l'ouverture maximale de la façade sur la rue par le biais de grandes vitrines. Malgré les proportions nouvelles de ces ouvertures, ces interventions se font en compatibilité avec le reste de la composition de l'immeuble : unité des matériaux et des colorations, intégration des portes privées à la composition de la devanture commerciale.

Lorsqu'on se met à construire des surfaces exclusivement vouées au commerce, on assiste au phénomène inverse, celui

de la boîte peu ouverte sur l'environnement. La composition des façades est déséquilibrée (avant tout fonctionnelle) quand elle n'est pas carrément aveugle. La convivialité et le dialogue avec le domaine public sont alors déficients.

## Mode d'emploi

1. Identifier à quelle typologie constructive devraient appartenir les ouvertures du bâtiment sur lequel on intervient.
2. Identifier les composantes d'origine, celles modifiées ou celles disparues.
3. Identifier dans le voisinage si ces caractéristiques se retrouvent (exception ou récurrence?).
4. Établir un plan d'entretien pour préserver et éventuellement planifier et budgéter les travaux plus importants (restauration/remplacement).

## OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS AUX PORTES ET FENÊTRES

### 1. ASSURER LA COHÉRENCE ET LE MAINTIEN DES CARACTÉRISTIQUES DES OUVERTURES EN ACCORD AVEC LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

*Entretien? → Réparer? → Restaurer? → Remplacer?*  
(voir section 4.3)

- Conserver ou rétablir les caractéristiques reconnues quant aux ouvertures des bâtiments : la position, la forme, les dimensions, les matériaux, les modes de division et d'ouverture et les proportions d'origine. Les matériaux doivent être de même nature que ceux d'origine et en cohérence avec la typologie et l'époque du bâti. Les matériaux de d'imitation ne sont pas acceptables.
- Conserver les caractéristiques des ouvertures lors de leur remplacement. Dans certains cas, la simplification peut être envisagée lorsque des détails exceptionnels d'ornementation peuvent difficilement être réintroduits. Ceci excluant les cintrages. Les systèmes fenêtres / contre-fenêtres doivent être maintenus. Leur remplacement par une fenêtre unique à verre thermos n'est pas acceptable.
- Dans le cas travaux de mauvaise qualité déjà effectués, la fin de leur durée de vie est l'occasion de rétablir la cohérence historique en réintroduisant de nouvelles composantes compatibles avec la typologie et l'âge de l'immeuble.
- Dans le cas de travaux intérieurs, il est impératif de conserver le mode distributif des ouvertures en ne modifiant aucune ouverture de la façade principale et de celles visibles à partir du domaine public à moins

de faire clairement la démonstration que cela n'altère pas l'unité de la composition d'ensemble.

### 2. ASSURER LA COHÉRENCE DU BÂTI RÉCENT ET CONTEMPORAIN AVEC L'ENSEMBLE DE L'ENVIRONNEMENT

- Respecter et comprendre les règles de distribution des ouvertures et de composition des façades présentes dans la séquence où s'insère l'intervention. Malgré les diverses typologies qui peuvent être rencontrées, un dénominateur commun peut être établi quant aux grands principes de distribution, à l'apparence, au matériau et au mode d'ouverture. Une intervention contemporaine cohérente devrait pouvoir intégrer ces grands principes. Les composantes d'imitation telle que les appliques ou les insertions simulant les divisions traditionnelles ne doivent être employées. De même les matériaux de qualité et compatibles avec l'environnement seront privilégiés et pourront être mis en œuvre selon les méthodes contemporaines.
- Maintenir un seul modèle de porte et de fenêtre sur un même bâtiment.
- Un projet d'agrandissement ne devrait complexifier l'unité de la composition d'ensemble.

### 3. ASSURER LA COHÉRENCE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES AVEC L'ENSEMBLE DE L'ARRONDISSEMENT

- Assurer l'unité de composition de la façade dans les immeubles logeant plusieurs usages.
- Les activités commerciales devraient être lues comme un élément positif et une forme d'animation de la façade, notamment par le biais des vitrines

établissant le nécessaire dialogue avec le domaine public.

- Éviter l'obturation des ouvertures existantes et le recouvrement des devantures par des matériaux légers et incompatibles avec le reste de la façade et l'environnement.
- Les matériaux utilisés pour les portes et fenêtres devraient être compatibles avec la typologie et l'âge du bâtiment et avec l'environnement (la séquence spatiale) sans toutefois être de faible qualité comme les matériaux de synthèse ou composites. Les matériaux à composante unique sont à privilégier : bois, aluminium, acier.

## 5.12. AUTRES COMPOSANTES ARCHITECTURALES : SAILLIES ET ORNEMENTS

### Saillies

Les galeries, perrons, balcons, vérandas, escaliers sont, en quelque sorte, le prolongement extérieur des espaces intérieurs. Les logettes, tourelles, oriels et cheminées animent la façade dans un même élan afin d'établir un contact, d'émettre un signal avec l'environnement extérieur. Une grande diversité formelle de ces éléments est présente dans l'arrondissement historique notamment en raison de la diversité typologique du bâti. La position relative de ces composantes est aussi une caractéristique importante dans la définition de la composition d'ensemble.

### Ornements

Selon leur époque de construction, leur typologie architecturale et leurs influences, les bâtiments sont plus ou moins ornements. Les motifs décoratifs artisanaux peuvent habiller les chambranles des ouvertures, les galeries, les rives de toit, les garde-corps, les corniches, les chaînages d'angle. Dans l'ensemble, ils ne constituent pas une surcharge à la composition. Dans un esprit général de sobriété, ils soulignent certaines composantes de la volumétrie.

Il peut s'agir d'éléments sculptés et intégrés au bâtiment, d'un appareillage singulier de maçonnerie (un linteau de briques de différentes couleurs) ou d'une forme particulière de matériaux (un bardeau découpé). Ces détails architecturaux méritent une grande attention et un entretien attentif vu leur impact sur le charme et le cachet du bâtiment.

### Matériaux

La plupart des éléments en saillie et les ornements font appel au bois, notamment pour sa souplesse de réalisation et la facilité de répéter les composantes de façon artisanale. Les formes sont faites à partir de découpage, chantournage et sculptage de pièces de bois, dont la facture finale se complexifie à mesure que les techniques s'améliorent.

La plupart des garde-corps des escaliers et galeries anciennes sont en bois, mais il existe également des modèles dont certaines composantes plus ou moins travaillées sont en fonte et, plus récemment, des modèles complètement en fer ornemental.

Bois et métaux sont donc les matériaux qui assurent la facture caractéristique des saillies et ornements : la légèreté.

### Positionnement, combinaison et usage

Un élément en saillie est rarement présent en solo sur un bâtiment. Une combinaison de plusieurs éléments fait en sorte qu'un équilibre s'établit, qu'une règle logique s'écrit comme complément à celle de la typologie. Ainsi, le plus souvent, une galerie s'accompagne d'une véranda, d'un garde-corps et d'un escalier. Ce groupe, dépouillé de l'une ou l'autre de ses composantes et ce, sans raison évidente, devient bancal, en apparence amputé d'un membre. Les maisons anciennes, celles qui ont conservées toutes leurs composantes, sont d'excellents exemples de cet équilibre souhaité. Des leçons en matière d'amalgame et de positionnement judicieux peuvent être tirées et appliquées sur des bâtiments contemporains. Dépouillées de leurs caractéristiques stylistiques, ces composantes peuvent être formellement réinterprétées et réintroduites. Leur usage dans une insertion contemporaine peut devenir un gage de continuité architecturale à l'intérieur d'une séquence.

La maison d'esprit français ne comporte pas d'élément en saillie outre la cheminée. L'ornementation est quasi absente et se fait parfois sentir discrètement sur des composantes fonctionnelles comme les volets.

La maison québécoise impose les premiers éléments en saillie : galerie couverte sous un débord de la toiture, planches cornières, chambranles moulurées, garde-corps chantournés ou découpés.

C'est dans la maison à toit brisé que l'on voit apparaître des toitures spécifiques aux galeries (vérandas) et des détails raffinés et allégés. La dentelle accompagne certaines saillies (appliques), souligne la rencontre du toit (corniches à modillons) et encadre tout le volume (chaînage d'angle).

La maison à toit plat est sobre en termes d'ornements et de saillies qui sont avant tout minimales et fonctionnelles : une corniche ornementée, une galerie, un garde-corps et un escalier parfois en bois légèrement stylisé, le plus souvent en fer ornemental.

Le bungalow est dépouillé d'ornement. Parfois, un garde-corps métallique ouvragé et une porte aux lignes géométrisées s'harmonisent avec la composition d'ensemble. C'est dans les saillies que cette typologie se distingue, devenant un prétexte à l'articulation et la composition d'ensemble.

### Entretien

Les produits miracles sans aucun entretien ne sont pas encore apparus sur le marché. Ceux qui le prétendent sont jetables et reprennent grossièrement les formes et proportions des matériaux d'origine. Lorsque l'on parle d'éléments en saillie ou d'ornementation, on parle de beauté du fini, de justesse des proportions et surtout de finesse du détail de mise en oeuvre. Certains matériaux de synthèse imposent leurs

méthodes d'assemblage qui se reflètent dans la facture finale, étrangère à celle de la tradition artisanale.

La plupart des composantes en saillie et des ornements étant fabriqués de bois ou de métaux, la peinture se révèle la clé de leur protection. Leur retrait de la volumétrie pour des raisons de dégradation et ce, sans procéder à une restauration ou ultimement à leur remplacement, ne peut être acceptable. L'entretien est un incontournable et outre la peinture, des mesures préventives peuvent permettre de considérablement prolonger la vie de ces composantes souvent fragiles. Éloigner l'eau en est une, notamment en s'assurant que les pentes soient toujours adéquates et que les affaissements de la structure du bâtiment ne modifient pas les conditions de rejet d'eau initialement prévues.

#### Mode d'emploi

1. Identifier à quelle typologie appartient le bâtiment sur lequel on intervient et les caractéristiques du décor traditionnel et des saillies qui lui sont propres.
2. Identifier les composantes d'origine, celles modifiées ou celles disparues.
3. Identifier si ces caractéristiques se retrouvent dans le voisinage (exception ou récurrence?).
4. Établir un plan d'entretien pour préserver et éventuellement planifier et budgéter les travaux plus importants (restauration/remplacement).

#### OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS AUX AUTRES COMPOSANTES ARCHITECTURALES

##### 1. PROTÉGER LES CARACTÉRISTIQUES RECONNUES (FONCTIONNELLES ET ESTHÉTIQUES) DES SAILLIES ET ORNEMENTS EN LIEN AVEC LA TYPOLOGIE DU BÂTI ANCIEN ET ASSURER LA COHÉRENCE HISTORIQUE.

*Entretien? → Réparer? → Restaurer? → Remplacer?*  
(voir section 4.3)

- Entretien et restaurer avec soins les ouvrages en saillie et les ornements pour éviter leur remplacement souvent complexe et coûteux.
- Viser l'unité d'ensemble des éléments en saillie et des ornements sur un même bâtiment. La sobriété et la simplicité sont des caractéristiques récurrentes pour l'ensemble de l'arrondissement historique
- Lorsque le remplacement d'un élément s'avère nécessaire, le même matériau, la même forme, les mêmes détails de mise en œuvre et la même couleur doivent être envisagés.
- Si l'on veut réintroduire des composantes disparues, s'assurer de l'authenticité notamment en matière de positionnement, de composition et de compatibilité avec la typologie.
- Les travaux d'entretien et de mise aux normes ne devraient jamais se traduire par un appauvrissement du décor général et le retrait de composantes d'origine. Des travaux correctifs peuvent être apportés pour améliorer la sécurité du bâtiment et doivent faire l'objet d'une intégration harmonieuse et discrète sans altérer l'aspect visuel des composantes architecturales d'origine.

- Tout ornement ou élément en saillie, nouveau ou réintroduit sur un bâtiment existant, doit, par sa forme et son emplacement, être compatible avec l'âge et la typologie du bâtiment. Le matériau, les détails de mise en œuvre et la couleur doivent également être compatibles les composantes déjà présentes sur le bâtiment.
- Les systèmes préfabriqués faits de matériaux de synthèse ou composites sont incompatibles comme remplacement d'éléments traditionnels.

##### 2. ASSURER LA COHÉRENCE ET LA LISIBILITÉ DE L'HISTORICITÉ PAR LES AGRANDISSEMENTS ET L'INSERTION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- Sur les nouveaux bâtiments, éviter la surcharge d'ornementation ou les saillies trop élaborés. Privilégier les détails qui témoignent d'une architecture contemporaine de grande qualité. L'historicisation des volumétries récentes et contemporaines est à éviter.
- Sur les agrandissements, il n'est pas nécessaire de reproduire à l'identique des détails d'ornements. Ils peuvent être simplifiés tout en conservant l'essentiel de leur présence comme contribution à la composition générale.
- Éviter l'utilisation des matériaux de synthèse qui ne peuvent être peints. Le bois traité et le métal galvanisé traité ne peuvent être laissés à l'état naturel.

## 5.13. L’AFFICHAGE

### L’affichage commercial

L’affichage est une composante physique importante qui contribue à la définition des ambiances visuelles de l’arrondissement historique. La réglementation municipale à cet effet ne saurait être exactement la même que celle que l’on retrouve sur l’ensemble du territoire, notamment pour des questions d’échelle intimiste du tissu construit et de vitesse réduite de déplacement des usagers à travers ce même tissu. Afin d’assurer la compatibilité de l’affichage avec le cadre historique, cette section permet d’ajouter un niveau additionnel d’encadrement à la réglementation.

Actuellement, de nombreux exemples témoignent du caractère destructeur et du manque de sensibilité à l’égard du contexte historique. Les matériaux, les couleurs, la position, les dimensions et le type d’affichage sont des impératifs qui se doivent d’être scrutés à la loupe et traités au cas par cas. Néanmoins, certains enseignements peuvent être tirés de l’histoire du lieu et aussi de l’arrondissement historique du Vieux-Québec où il est possible de constater les effets de la mise en place de critères en 1998.

Les types d’affichage suivant constituent les récurrences observées qui s’avèrent compatibles avec l’esprit du lieu :

- en potence sur poteau ou en saillie de la façade;
- à plat sur la façade;
- en lettrage appliqué à même la vitrine.

Il est possible de composer l’affichage avec l’un et l’autre de ces types et ce, dans un esprit de complément et non d’addition. Lorsque multiples, elles devraient être composées comme un ensemble et s’harmoniser entre elles.

### Dossier de conception

Tout projet de modification et d’installation d’un type d’enseigne doit faire l’objet d’une procédure d’approbation. Pour ce faire, les documents illustrant l’impact visuel (emplacement sur la parcelle et/ou la façade), les matériaux, le type d’éclairage et le graphisme doivent être fournis et approuvés avant de procéder à la fabrication.

Les modifications aux enseignes existantes doivent faire l’objet d’une demande de permis. Est considérée comme modification à une enseigne, toute réparation comportant un changement dans sa construction ou son installation, tout déplacement de l’enseigne sur la façade et tout changement dans son message ou son contenu.

### Mode d’emploi

1. Identifier dans le paysage l’impact visuel de l’affichage.
2. Identifier dans le paysage, la compatibilité ou non de l’affichage avec la typologie et l’âge du bâti.
3. Identifier les caractéristiques architecturales du bâtiment faisant l’objet d’une intervention. Identifier les complémentarités pouvant être établies entre l’affichage et les autres composantes architecturales.

### OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS À L’AFFICHAGE ET L’ÉCLAIRAGE

1. **HARMONISER L’AFFICHAGE AUX CARACTÉRISTIQUES DES LIEUX**
  - Viser la compatibilité de l’affichage avec la typologie et l’âge du bâtiment quant à la localisation, aux matériaux, dimensions et couleurs.

- Utiliser l’affichage dans un effet d’accompagnement par le biais du type d’enseigne reconnu et approprié.

### Positionnement

Les enseignes sont des composantes architecturales. Partant de ce constat, elles devraient faire l’objet d’une attention aussi soutenue que les autres composantes qui entrent dans l’organisation de la façade.

### À plat sur la façade

Lorsqu’à plat sur la façade, une enseigne ne devrait jamais cacher les détails architecturaux, les ornements (appareillage particulier de la maçonnerie, linteaux, couronnement, corniche) et s’accrocher aux composantes des saillies (galeries, garde-corps, escaliers, vérandas). Elle devrait toujours être apposée à une hauteur maximale correspondant au rez-de-chaussée du bâtiment. L’enseigne devrait viser l’intégration à la composition de la façade dans un esprit d’accompagnement et de complément. Dans le cas d’un emplacement problématique, on devra penser à intervenir sur la composition d’une partie de la façade pour intégrer l’enseigne (recomposition ou ajout d’une corniche ou d’une frise) ou proposer un autre type d’affichage.

### Sur poteau ou en potence

L’enseigne en potence sur poteau ne devrait être installée que lorsque le bâtiment présente un retrait minimal de dix mètres du domaine public. La hauteur ne devrait jamais dépasser 1,5 mètre et sa surface limitée à un mètre carré. Elle ne devrait pas empiéter sur le domaine public. La dimension de l’enseigne devrait être ajustée en fonction d’une lecture rapprochée compte tenu de la vitesse de déplacement normalement faible sur l’axe du chemin/avenue Royal(e).

L'enseigne en saillie sur le bâtiment ne devrait pas être située plus haut que le rez-de-chaussée et sa surface limitée à un mètre carré.

#### *En vitrine*

Le lettrage appliqué aux vitrines devrait être situé dans le bas, ne pas gêner la vue de part et d'autre et être limité au nom du commerce ou au type de services ou de produits.

#### **Conception et matériaux**

Toute enseigne devrait viser la compatibilité avec l'architecture du bâti (typologie et âge), notamment au niveau des couleurs et des matériaux utilisés. Le bois et les métaux sont privilégiés. Dans tous les cas, le graphisme devrait présenter un niveau de raffinement en évitant les écueils de l'utilisation de typographies historiques à outrance et incompatible avec l'âge du bâti.

Le lettrage et les logos devraient être en relief. On distingue deux types de relief : appliqué et sculpté. Sans être exclusif, le premier type se marie plutôt bien avec les constructions récentes; le second avec les bâtiments anciens.

#### **Contenu d'une enseigne**

Le contenu de l'enseigne doit comprendre le nom du commerce et avoir préséance sur la fonction qui peut, en accompagnement, être indiquée.

#### **Éclairage d'une enseigne**

Toute forme d'enseigne devrait, si nécessaire, être éclairée par le biais d'un éclairage par réflexion. Les appareils devraient faire l'objet d'un souci d'intégration. Aucune enseigne lumineuse (boîtier lumineux) ne devrait être tolérée.

L'éclairage spécifique de la façade de toute forme de bâtiment devrait faire l'objet d'une grande sobriété. On ne devrait jamais y faire appel pour accroître la visibilité mais plutôt pour, subtilement, mettre en valeur certaines composantes architecturales. Les appareils devraient être dissimulés et ne pas cacher ou endommager les revêtements. L'éclairage d'un bâtiment ne devrait jamais se substituer à l'éclairage public.

#### **Banderoles, fanions et bannières**

Ce type d'enseigne n'est permis que pour des événements temporaires et sporadiques et sont réservés pour les bâtiments d'utilité publique.

#### **Auvents**

Les auvents ne constituent pas une composante typique de l'arrondissement. Avant tout fonctionnels, ils protègent de la pluie les passants et préviennent de la surchauffe les espaces intérieurs. Ils ne devraient jamais être installés pour accroître la visibilité commerciale et les surfaces d'affichage. Plus spécifiquement au niveau du bourg du Fargy, seuls certains cas de bâtiments implantés de façon urbaine pourraient être dotés d'auvents. Ils devraient être limités au rez-de-chaussée, accrochés à l'intérieur des ouvertures qu'ils protègent ou sous la corniche d'une devanture commerciale sans cacher ou altérer les détails architecturaux. Ils seront faits de toile de tissu et leur couleur harmonisée à celles du bâtiment. Dans tous les cas, leur nécessité devra être démontrée afin d'être cohérents avec les objectifs initialement fonctionnels de ce genre de composante.

## 6. PROCÉDURE D'APPROBATION

Le propriétaire d'un terrain ou d'un bâtiment dans l'arrondissement historique de Beauport qui envisage de procéder à des travaux d'excavation, d'aménagement paysager ou de construction sur sa propriété devrait s'adresser en premier lieu à son bureau d'arrondissement. Il pourra s'y renseigner sur les règlements en matière de construction, d'urbanisme et de zonage s'appliquant à sa propriété ainsi que sur les étapes à suivre pour obtenir un permis. Afin d'assurer la qualité des interventions sur le territoire, il est essentiel d'entreprendre ces démarches avant d'entamer les travaux ou d'élaborer les plans et devis qui s'y rattachent.

## BIBLIOGRAPHIE

**CÔTÉ, Anne** (2002) *Conserver et mettre en valeur les quartiers centraux de Québec*. Québec, Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications.

**CÔTÉ, Louise; LAFRAMBOISE, Yves** (1996) *Beauport, au cœur du vieux bourg*. Beauport, Ville de Beauport; Québec, ministère de la Culture et des Communications.

**DUBOIS, Martin** (2002) *Conserver et mettre en valeur l'architecture de Sillery*. Guide d'intervention. Version préliminaire. Québec, Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications.

**ETHNOTECH INC.** (1988) *Étude d'ensemble du patrimoine*. Beauport, Ville de Beauport.

**GARIÉPY, Gino; BERGERON, Claude** (1999) *Courville, Villeneuve, un Sault en héritage*. Beauport, Ville de Beauport; Québec, ministère de la Culture et des Communications.

**LÉGARÉ, Denyse** (2005) *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Beauport*. Québec, Commission des biens culturels du Québec.

**MORENCY, Rémi** (2003) *Morphogenèse et morphologie d'un parcours de la ville vers la banlieue, l'axe du chemin de la Canardière, chemin Royal de Québec au Cap-Tourmente*, Québec, Université Laval.

**MORENCY, Rémi, Bélanger Beauchemin architectes** (2005) *Inventaire et classification des perspectives visuelles de l'arrondissement historique de Beauport*, Ville de Québec.

**PARADIS, Francine** (1996) *L'arrondissement historique de Beauport*. En bref. Beauport, Ville de Beauport; Québec, ministère de la Culture et des Communications.

**PAULETTE, Claude** (1994) *Giffard, un souvenir des jésuites*. Beauport, Ville de Beauport; Québec, ministère de la Culture et des Communications.

**ROY, Odile** (1998) *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec*. Québec, Ville de Québec.

**TRUDEL, Marcel** (1973) *Le terrier du Saint-Laurent en 1663*. Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa.

**VILLE DE BEAUPORT** (2000) *Règlement n° 2000-041. Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables à l'arrondissement historique et aux zones 526-HI et 275-HIII*. À jour le 4 septembre 2004.

**VILLE DE WESTMOUNT** (1995) *Rénover et construire à Westmount*

**VILLE D'OUTREMONT** (1995) *Outremont et son patrimoine : construire en harmonie*.

**VILLE MONT-ROYAL** (2001) *Guide de rénovation résidentielle de Ville Mont-Royal*.

## DES RESSOURCES ADDITIONNELLES

Le lecteur est invité à consulter des ouvrages additionnels pour parfaire ses connaissances, et ainsi mieux étayer ou évaluer l'intervention projetée. La liste qui suit constitue un point de départ possible pour une recherche, tant au niveau de l'histoire du lieu que de la conception d'un projet (techniques) ou la gestion du patrimoine (inventaires et guides).

## CONNAISSANCES HISTORIQUES

### MONOGRAPHIES ET ARTICLES

*50 ans d'histoire : paroisse Saint-Louis-de-Courville*, s.l., Atelier de l'action sociale, 1960.

*Beauport, 350 ans : du 2 au 12 août 1984*, Beauport, s.n., 1984.

**DUFRESNE, Michel** (1977) *Beauport, de la côte à l'arrière-pays, ses paysages et ses traditions*. Direction générale du patrimoine, Québec, ministère des Affaires culturelles. Collection « Les cahiers du patrimoine », no 8.

**GAUMOND, Michel** (1987) *Le complexe industriel de la distillerie et brasserie de Beauport, 1792-1910*. Québec, s.n.

**GAUTHIER LAROCHE, Georges**. « Le bourg du Fargy », *Histo'Art*, revue de la Société d'art et d'histoire de Beauport, no 3, décembre 1991.

**GIROUX, T. Edmond** (1934) *Robert Giffard, seigneur colonisateur au tribunal de l'histoire, ou, La raison de fêter le troisième centenaire de Beauport, 1634-1934*. Québec, L'Action sociale.

**HARVEY, Michel** (1985) *Courville, de la seigneurie à un quartier (mémoire)*, Québec, Université Laval.

**LACOURSIERE, Jacques** (1995) *Histoire populaire du Québec. Des origines à 1791*. Québec, Septentrion.

**LETENDRE, André** (1993) *Beauport, ville du Québec riche d'histoire*. Beauport, André Letendre.

*Paroisse Saint-Louis de Courville, 1910-1985*. Québec, s.n., 1985.

#### INVENTAIRES ET ETUDES

*Concept général de réaménagement de la Côte de Beauport, dossier MCC 14310 016765*.

*Descriptions techniques et plans cadastraux concernant le décret de l'arrondissement historique de Beauport*. Ministère des Affaires culturelles, juin 1984.

*Le potentiel archéologique d'une portion du quartier Giffard et du Parc de la rivière Beauport*. Québec, Groupe de recherches en histoire du Québec ; Beauport, Ville de Beauport ; Québec, ministère de la Culture et des Communications, 2000.

*Le potentiel archéologique de Beauport. Le bourg du Fargy et ses environs*. Québec, Groupe de recherches en histoire du Québec ; Beauport, Ville de Beauport ; Québec, ministère de la Culture et des Communications, 2001.

*Inventaire architectural*. Québec, ministère des Affaires culturelles, 1977-1978. Réalisé par Michel Dufresne, Direction générale du patrimoine.

*Inventaire architectural*. Beauport, Ville de Beauport ; Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1992-1993. Mise à jour. Réalisé par Bergeron Gagnon.

*Inventaire architectural*. Québec, ministère de la Culture et des Communications ; Beauport, Ville de Beauport, 1985-1987.

*Inventaire monumental*. Montréal, Université de Montréal, 1969-1970.

*Municipalité de Beauport. Potentiel d'occupation amérindienne*. Québec. Groupe de recherches en histoire du Québec, 2000. Réalisé par Jean-Yves Pintal.

*Promenade à Beauport*. Québec, Direction générale du patrimoine, ministère des Affaires culturelles.

#### CONNAISSANCES TECHNIQUES

**LESSARD, Michel, et MARQUIS, Huguette** (1972) *Encyclopédie de la maison québécoise*, éditions de l'Homme.

**LONDON, Mark, et al.** *Guides techniques*. Héritage Montréal / MACQ, 1984-6.

1. Couvertures traditionnelles
2. Fenêtres traditionnelles
3. Maçonnerie traditionnelle
4. Revêtements traditionnels

**ROY, Odile, et SAINT-LOUIS, Denis.** *Guides techniques*. Collection Maître d'oeuvre. Ville de Québec, 1988-91.

1. Les toitures en pente
2. Les couvertures « en tôle à la canadienne »
3. Les couvertures « en tôle à baguettes »
4. Les fenêtres à battants
5. Les fenêtres à guillotine
6. La maçonnerie de pierre
7. La maçonnerie de brique
8. Les crépis et les enduits
9. Les revêtements de bois
10. Les fondations

11. Les portes et les portes cochères
12. les foyers et les cheminées
13. les plâtres intérieurs
14. Les planchers, les escaliers et les boiseries intérieures
15. L'isolation

#### GUIDES DE GESTION

**FRAM, Mark** (1993) *Conserver, un savoir-faire : le manuel de la Fondation du patrimoine ontarien sur les théories et les pratiques de la conservation architecturale*. Stoddart / Boston Mills Press.

**RENY, Claude** (1991) *Principes et critères de restauration et d'insertion : le patrimoine architectural d'intérêt public au Québec*. Les Publications du Québec.

**STOVEL, Herb, et SMITH, Julian** (1993) *Code de pratique du BEEFP*. Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

## LEXIQUE

### **Aisselier ou esselier**

Dans une galerie, pièce de bois décorative située à la jonction d'un poteau et du toit.

### **Appentis**

1. Petit bâtiment adossé à un grand dont le toit a un seul versant.
2. Lucarne en appentis : lucarne en chien assis.

### **Applique**

Tout ce qui est appliqué, fixé, plaqué sur un objet pour l'ornier ou le rendre solide. Ex. appliques en bois sculpté sur une porte à panneaux.

### **Appui de fenêtre**

Élément horizontal en saillie sur lequel s'appuie la fenêtre.

### **Auvent**

Petit toit en saillie généralement en appentis, couvrant une galerie, un balcon ou un espace à l'air libre devant une façade, pour se protéger de la pluie ou du soleil. L'auvent en toile ou en matériau léger, fixe ou rétractable, fait souvent partie des devantures commerciales. Syn. abri, avant-toit, marquise.

### **Avancée**

Ce qui avance, forme une saillie. Syn. avant-corps.

### **Badigeon**

Crépi à base de lait de chaux, souvent coloré, avec laquelle on peint les murs, les façades en maçonnerie.

### **Baie latérale**

Baie verticale, généralement longue et étroite, juxtaposée à une porte ou une fenêtre.

### **Balustrade**

Rangée de balustres portant une tablette d'appui. Syn. garde-corps, rambarde, garde-fou, parapet.

### **Balustre**

Colonnnette ou court pilier, parfois renflé et mouluré, supportant un appui. Ensemble de balustres : balustrade.

### **Bandeau**

1. Large moulure plate et unie, autour d'une baie de porte ou de fenêtre. Syn. frise, moulure, platebande. Également, dans un mur de maçonnerie, rangée de pierres ou de briques qui se différencie du reste de la façade.
2. Fenêtre en bandeau : fenêtre ou série de fenêtres disposées en bande horizontale que l'on retrouve fréquemment dans l'architecture moderne.
3. Bandeau ou bande d'affichage : espace horizontal, habituellement au-dessus de vitrines commerciales, destiné à recevoir des enseignes ou du lettrage publicitaire.

### **Battants**

Partie d'une porte ou d'une fenêtre, mobiles sur ses gonds, s'ouvrant sur un axe vertical. Syn. vantail. Ex. porte à double battant, fenêtre à battants.

### **Boutisse**

Pierre taillée ou brique, dont la plus grande dimension est placée dans l'épaisseur d'un mur, de manière à ne montrer que l'un de ses bouts. Ex. appareillage de brique en boutisse.

### **Bouveté, ée**

Se dit de planches assemblées par une languette et une rainure de manière à solidifier et à étancher l'ensemble. Syn. embouveté, ée.

### **Brisé**

- Se dit d'un arc ou d'une voûte en forme d'ogive (gothique, ogival).
2. Se dit d'un toit à la Mansart, mansardé.

### **Brisis**

Partie inférieure, et généralement très abrupte, d'un versant de toit mansardé par opposition au terrasson. La ligne de brisis est l'arête séparant les deux pentes du versant. (fig. 130)

### **Casse-goutte**

Rainure, entaille placée au-dessous de l'appui d'une fenêtre afin d'arrêter les filets d'eau et de les faire tomber directement sur le sol. Syn. gouttereau, goutte d'eau, coupe-larme.

### **Châinage d'angle**

Appareillage en pierre incorporé à l'angle de deux murs pour en empêcher l'écartement. Le chaînage d'angle est souvent appliqué sur les murs comme simple élément décoratif sans fonction structurale.

### **Chambranle**

Encadrement, bordure, ornement de menuiserie autour des portes et des fenêtres.

### **Chevron**

Dans une charpente de la toiture, pièce de bois équerrie reposant sur les pannes, dans le sens de la pente du toit, sur laquelle on fixe les lattes ou la volige de la couverture. Dans certains types de bâtiment, l'extrémité inférieure des chevrons dépasse à l'extérieur sous le débord du toit.

### **Chien assis**

Lucarne au toit en appentis dont la pente, plus douce, est dans le même sens que le toit principal. Syn. lucarne en appentis.

### **Claire-voie**

Type de construction ajourée constituée d'une structure légère de poutres et de colonnes.

### **Clin ou déclin**

Planches à clin ou à déclin : planches de bois biseautées de façon à en amincir la partie supérieure et superposées de manière à ce que leur face exposée soit inclinée pour empêcher la pénétration de l'eau de pluie.

### **Colombage**

Élément vertical ou oblique d'une charpente à claire-voie dont les vides sont garnis de maçonnerie légère. Un faux-colombage désigne un élément décoratif sans fonction structurale qui imite un colombage.

### **Comble**

Espace compris entre le dernier étage et la charpente de la toiture. Syn. mansarde, grenier, attique.

### **Conservation**

Ensemble des activités visant à assurer la pérennité des composantes du territoire (biens patrimoniaux) et ce quelle que soit leur échelles.

### **Console**

Moulure saillante en forme de volute ou de S, et qui sert de support à une corniche, un balcon. Syn. corbeau, talon.

### **Contre-fenêtre**

Fenêtre légère destinée à doubler les fenêtres durant la saison froide. Couramment, on utilise aussi châssis double ou double-fenêtre.

### **Contre-porte**

Porte légère destinée à doubler les portes durant la saison froide. Couramment, on utilise aussi la double-porte qui peut être remplacée par une porte moustiquaire l'été venu.

### **Corniche**

1. Partie saillante qui couronne un édifice, destinée à protéger de la pluie les parties sous-jacentes.
2. Sur un édifice commercial, ornement en saillie qui sépare le rez-de-chaussée des étages supérieurs et souvent destinés à recevoir de l'affichage.

### **Coupe-froid**

Matériau de calfeutrage destiné à boucher hermétiquement les fentes, les joints d'une porte, d'une fenêtre pour empêcher l'air de pénétrer.

### **Couronnement**

Ce qui termine et orne le sommet, le faite d'un édifice.

### **Couvre-joint**

Ce qui recouvre et cache les joints dans les ouvrages de maçonnerie ou de menuiserie. Planches à couvre-joint : planches verticales dont les joints sont recouverts de baguettes de bois parfois moulurées.

### **Corridor visuel**

Champ de vision dont on dispose lorsqu'on se déplace le long d'un parcours. En général, ce champs est défini par le bâti et les plantations implantées de part et d'autre.

### **Crépi**

Enduit non lisse de plâtre, de ciment, souvent teinté, dont on revêt un mur. Le crépi est habituellement constitué d'une seule couche en mortier de chaux, aussi appelé badigeon ou lait de chaux. À l'inverse de l'enduit, qui possède plusieurs couches de mortiers et un fini lisse, le crépi épouse les formes des pierres ou des briques qu'il recouvre.

### **Croupe**

Pan de toit de forme généralement triangulaire, à l'extrémité d'un comble. Toit à croupe : se dit d'un toit à deux versants dont les pignons sont tronqués jusqu'à la base. Toit à demi-croupe : Se dit d'un toit dont les pignons ne sont tronqués que dans leurs parties supérieures. Lucarne à croupe ou à demi-croupe.

### **Débord**

Partie du toit qui dépasse, déborde de l'alignement de la façade. Syn. avant-toit.

### **Dentelle**

Élément décoratif, généralement en bois découpé, qui rappelle la dentelle (tissu ajouré orné de dessins) par l'aspect ajouré, la finesse.

### **Denticule**

Ornement en forme de dent que l'on retrouve en série surtout dans les corniches et les entablements.

### **Échelle**

Rapport dimensionnel entre les composantes du tissu construit.

### **Enduit**

Couche de plâtre, de chaux, de ciment, de mortier ou d'un mélange industriel dont on revêt une construction pour lui donner son aspect, sa couleur. L'enduit possède habituellement plusieurs couches et un fini lisse à l'inverse du crépi.

### **Épi**

Ornement décorant la crête ou le faîte d'un toit. Ex. épi de faitage.

### **Exhaussement**

Augmentation de la hauteur des fondations d'un bâtiment existant.

### **Feuillure**

Planches à feuillure : planches horizontales rainurées de telle sorte qu'elles s'imbriquent les unes dans les autres.

### **Fronton**

Couronnement d'un édifice ou d'une partie d'édifice consistant en deux éléments de corniche obliques, ou en une corniche courbe, se raccordant avec la corniche d'un entablement formant ainsi un fronton triangulaire, semi-elliptique ou semi-circulaire. Lucarne à fronton : lucarne ornée d'un petit fronton aussi appelée lucarne jacobine

### **Garde-corps**

Construction légère, à hauteur d'appui, établie pour empêcher de tomber d'un lieu élevé. Syn. garde-fou, balustrade, rambarde, parapet.

### **Guillotine**

Fenêtre à guillotine : fenêtre dont le châssis glisse verticalement entre deux rainures et peut se retenir en l'air, au moyen de tourniquets.

### **Hauban**

Cordage, câble métallique ou chaîne servant à maintenir, à consolider un pont ou une marquise par exemple.

### **Insertion**

Nouveau bâtiment érigé dans un cadre bâti existant.

### **Imposte**

Partie supérieure d'une baie de porte ou de fenêtre et séparée par une traverse horizontale appelée traverse d'imposte. L'imposte peut-être mobile ou fixe, pleine ou vitrée.

### **Jambage**

Chacun des deux montants verticaux d'une baie de fenêtre ou de porte.

### **Joue**

Joue de lucarne : partie latérale ou face extérieure d'une lucarne.

### **Lancette**

1. Arc en tiers-point surhaussé, ressemblant à un fer de lance. Ex. ogive à lancettes.
2. Fenêtre à lancettes : fenêtre dont les meneaux décoratifs sont en forme de lancettes.

### **Lanternon**

Petite construction basse placée au faîte d'un toit permettant d'éclairer et de ventiler par les côtés.

### **Larmier**

Saillie d'un toit, parfois incurvée, destinée à éviter le ruissellement de l'eau sur le mur. Syn. débord de toit, avant-toit.

### **Ligne faîtière**

Ligne supérieure formée par la crête d'un toit à plusieurs versants. Pour une maison au toit à deux versants, la ligne faîtière est soit parallèle à la voie publique, soit perpendiculaire.

### **Linteau**

Pièce horizontale (de bois, pierre, métal) qui forme la partie supérieure d'une ouverture et soutient le mur situé au-dessus. Syn. poitrail.

### **Lisse**

Planche horizontale située à la base d'un mur extérieur revêtu de bois. Elle assure la jonction harmonieuse entre le soubassement et le revêtement.

### **Logette**

Petit balcon fermé en saillie sur un mur, d'un seul étage. Logette à plus d'un étage : oriel.

### **Madrier sur madrier**

Système de construction en bois caractérisé par l'empilement horizontal de planches épaisses appelées madriers similaire au système pièce sur pièce.

### **Main-courante**

Partie supérieure d'une balustrade ou d'un garde-corps d'une galerie, d'un escalier sur laquelle la main s'appuie.

### **Mansardé, ée**

Se dit d'un toit à la Mansart. Syn. brisé.

### **Marge (de recul)**

Distance qui sépare un bâtiment de la ligne de rue (marge avant) ou des limites du lot sur lequel il est érigé (marges latérale et arrières)

### **Marquise**

Auvent ou structure horizontale placée au-dessus d'une porte d'entrée pour servir d'abri contre la pluie. Syn. auvent, abri, avant-toit.

### **Mise aux normes**

Adaptation d'un bâtiment existant aux normes contemporaines en matière d'économie d'énergie, de sécurité incendie ou d'accessibilité universelle.

### **Modillon**

Ornement en forme de console placé sous la saillie d'une corniche. Syn. denticule, console.

### **Montant**

Pièce verticale (opposée à la traverse) dans un dispositif, une construction, une charpente ou une fenêtre.

### **Morcellement**

Opération qui consiste à diviser une parcelle existante en plusieurs parcelles plus petites.

### **Morphologie**

Ensemble des traits formels permettant de caractériser un objet ou un ensemble d'objets : le tracé des parcours, les îlots et les parcelles bâtiments et leurs composantes.

### **Mortaise**

Entaille faite dans une pièce de bois ou de métal pour recevoir le tenon d'une autre pièce.

### **Noe**

Angle rentrant formé par l'intersection de deux toitures ou d'un toit et d'une lucarne.

### **Ogive**

Arc en ogive : arc brisé caractéristique du style gothique dont les deux courbes forment une arête. Syn. arc aigu, arc ogival, arc brisé, arc en tiers-point.

### **Oriel**

Fenêtre en saillie sur un mur de façade s'élevant sur plus d'un étage. Syn. bow-window, bay-window, logette.

### **Panorama**

Vue très large (plus de 90 degrés) sur un élément du paysage, et qui permet de le saisir de façon globale.

### **Panneau**

Porte à panneaux : désigne une porte traditionnelle, intérieure ou extérieure, constituée de panneaux enserrés entre des traverses horizontales et verticales.

### **Panneresse (en)**

Appareillage selon lequel les briques sont disposées de la même façon, la grande dimension parallèle au mur.

### **Parapet**

1. Mur à hauteur d'appui destiné à servir de garde-fou. Syn. garde-corps, garde-fou.
2. Prolongement d'un mur au-dessus d'un toit plat.

### **Parcours mère**

Voie initiale et le plus souvent spontanée qui s'est développée sur un territoire donné pour relier le plus aisément deux points (établissements) ou un ensemble de points.

### **Parcours de restructuration**

Voie dont le tracé a été planifié pour corriger un tracé ou une partie de la rame urbaine.

### **Parcours de raccordement**

Voie tracée pour permettre le raccord entre deux parcours parallèles. Le parcours de raccordement est souvent parallèle aux cotés de la parcelle (agricole). En milieu urbain, le parcours de raccordement prend souvent les caractéristiques du parcours d'implantation en permettant la desserte de quelques parcelles (côté étroit des îlots).

### **Parcours d'implantation**

Voie tracée pour permettre essentiellement la desserte de parcelles de part et d'autre.

### **Parcelle**

Unité de base du cadastre (lot). Le **parcellaire** étant l'ensemble des parcelles d'un secteur donné.

### **Pavillon**

Toiture en pavillon : toiture en forme de pyramide, formée de quatre versants triangulaires dont les sommets se rejoignent en un seul point.

### **Petit-bois**

Dans une fenêtre traditionnelle, montant ou traverse profilé de petites dimensions maintenant les vitres en place, formant des petits ou des grands carreaux. Syn. croisillon, meneau, barrotin.

### **Pièce sur pièce**

Système de construction traditionnel en bois caractérisé par l'empilement horizontal de pièces de bois équarries constituant le carré d'une maison. Les coins de la charpente

sont assemblées à queue d'aronde ou à l'aide de poteaux à coulisses dans lesquels on glisse les pièces de bois à tenons l'une sur l'autre.

### **Pignon**

Mur pignon : mur d'extrémité d'un bâtiment surmonté d'un toit à deux versants se terminant en pignon. Lucarne à pignon : lucarne dont les deux versants forment un pignon.

### **Pilastre**

Pilier engagé, colonne plate engagée dans un mur ou un support et formant une légère saillie. Syn. ante.

### **Planche cornière**

Planche de bois décorative et posée en saillie à la verticale pour fermer et protéger l'angle de deux murs extérieurs. La planche cornière est la référence formelle du poteau cornier, élément structural du système de charpente en bois pièce sur pièce.

### **Plate-bande**

Briques ou pierres en plate-bande : linteau horizontal de briques ou de pierres (claveaux) disposées en éventail.

### **Point focal**

Sujet d'observation ponctuel dans le paysage ou

### **Poivrière**

Tour à toit conique placée en encorbellement sur un bâtiment. Syn. échauguette.

### **Porche**

Perron surmonté d'un toit qui abrite la porte d'entrée d'une habitation.

### **Portail**

Grande porte, parfois de caractère monumental, comprenant la porte elle-même, son ébrasement, son appareil architectural.

### **Quincaillerie**

Ensemble des appareils et produits en métal présents dans l'assemblage et la construction d'un bâtiment ou plus particulièrement des portes et des fenêtres. Ex. poignées de porte, pentures, essés, serrure, targette, etc.

### **Réaménagement**

Modification de la configuration ou de la fonction des espaces intérieurs d'un bâtiment existant.

### **Reconversion (recyclage)**

Modification de l'usage d'un bâtiment existant.

### **Réfection**

Réparation, remplacement ou remise à neuf de l'une des composantes d'un bâtiment existant.

### **Rejéteau**

Moulure convexe située à l'extérieur d'une fenêtre, au-dessus du linteau ou sur la traverse inférieure du battant, servant à éloigner et à rejeter l'eau vers l'extérieur. Le rejéteau en

forme de chapeau de gendarme est un ornement typique de l'architecture néo-Tudor et néogothique.

### **Rénovation**

Travaux effectués sur un bâtiment existant pour lui donner les caractéristiques contemporaines ou pour le rendre conforme aux normes

### **Restauration**

Travaux effectués sur un bâtiment existant pour conserver ou rétablir l'intégrité formelle et matérielle d'origine.

### **Retour de corniche**

Bout de corniche interrompu qui tourne l'angle d'un mur ou qui, dans un mur pignon, se retourne à la manière d'un fronton.

### **Séquence visuelle**

Suite de plans visuels contenus à l'intérieur d'un tronçon du parcours. La séquence peut être plus ou moins longue. Elle commence et se termine par un changement d'orientation du parcours définissant souvent un point focal. Les parois visuelles de la séquence peuvent être plus ou moins homogènes.

### **Soffite**

Dessous d'un larmier ou d'un débord latéral de toit. Syn. sous-face.

### **Solin**

Feuille métallique que l'on installe sur les débords de toit, au-dessus des ouvertures et des joints horizontaux entre différents matériaux pour empêcher les infiltrations d'eau sous le revêtement. Syn. couvre-joint.

### **Stuc**

Composition de plâtre délayé avec une solution de colle forte, formant un enduit qui, poli, imite le marbre. Syn. crépi.

### **Surhaussement**

Ajout d'un ou plusieurs étages par-dessus un bâtiment existant.

### **Tenon**

Partie saillante, à l'extrémité d'une pièce de bois, de pierre, de métal, destinée à s'ajuster dans une partie creuse correspondante (mortaise).

### **Terrasson**

Partie supérieure, et généralement à faible pente, d'un versant de toit mansardé par opposition au brisis.

### **Tissu**

Résultante de la superposition des composantes des établissements humains (système viaire, parcellaire et bâti) sur le territoire. On parle ainsi de **tissus bâti, urbain, agricole**, et que l'on peut qualifier par exemple de denses, diffus, confus, anciens, etc.

### **Tôle à baguettes**

Type d'appareillage de couverture en tôle couramment utilisée au XIXe siècle. Cette technique ancienne doit son nom aux baguettes de bois sur lesquelles sont assemblés les joints des feuilles de métal. De formes variables selon les époques et les régions, ces tasseaux de bois sont disposés perpendiculairement au débord du toit et leur espacement dépend de la largeur des tôles utilisées. Ainsi, le patron varie selon la forme de toits.

### **Tôle à la canadienne**

Type d'appareillage de couverture métallique reconnaissable à son patron rappelant une multitude d'écaillés plates. Ces plaques de petites dimensions sont en fait des bandes de tôle pliées et chevauchées que l'on cloue obliquement au débord du toit. Cette technique fut élaborée pour résoudre les problèmes de résistance des tôles soudées de conception plus ancienne. Elle a connu une grande popularité entre les années 1750 et 1850, et l'on a continué de l'utiliser pour les constructions neuves jusqu'au début du XXe siècle. Depuis, son utilisation a été limitée principalement aux travaux d'entretien, de réfection et de restauration des bâtiments anciens.

### **Tôle pincée**

Type d'appareillage de couverture métallique dont les joints sont pincés pour donner l'aspect de la tôle à baguettes.

### **Trame urbaine**

Disposition générale du tissu construit dont les caractéristiques sont généralement données par le système viaire. La trame est ainsi qualifiée par l'espacement, la

configuration du tracé et la largeur des voies, ainsi que par la rareté ou la fréquence des connexions entre elles.

### **Traverse**

Pièce rigide, disposée en travers, servant à assembler ou à consolider des montants, des barreaux. Ex. traverses d'une fenêtre.

### **Tympan**

1. Espace triangulaire entre la corniche et les deux rampants d'un fronton.
2. Espace compris entre le linteau et l'arcade semi-circulaire d'un portail.

### **Typologie architecturale**

Démarche qui consiste à définir les familles (type) des composantes du tissu construit. Elles sont classifiées selon leur caractéristiques : dimension, volumétrie, nombre de logement, langage architectural, mode d'accès et mode distributif des fonction intérieures. On parle par exemple de la typologie du bâti, du parcellaire, des parcours.

### **Type**

Composante du tissu construit qui est la référence puisqu'elle réunit les caractéristiques essentielles qui la définissent. Le **type portant** est la récurrence du type dans un milieu donné et à une époque donnée.

### **Vantail**

Panneau mobile pivotant autour d'un axe vertical. Syn. battant. Ex. le vantail d'une porte. Pluriel : vantaux.

### **Véranda**

Galerie légère en bois, vitrée, adossée à la façade d'une maison.

### **Volet**

Panneau (de menuiserie ou de métal) qui, placé à l'intérieur ou à l'extérieur, sert à protéger une fenêtre, à intercepter la lumière. Syn. jalousie, persienne, contrevent.